

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
Mme LINDA ST-MICHEL, la commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO 6 AU CENTRE DE
TRAITEMENT STABLEX À BLAINVILLE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 mai 2023 à 19 h
Cabane à sucre Jean Renaud & fils, 1034, boul. Arthur-Sauvé - Saint-Eustache et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 MAI 2023**

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

RÉSUMÉ DES REQUÉRANTS :

Mme ANICK PLOUFFE.....	11
Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU et Mme ANNIE GRÉGOIRE	16
M. LÉOPOLD BIGRAS	17
M. PIERRE GINGRAS.....	21
Mme NICOLE GRAVEL	26
Mme FRANCE LAFRAMBOISE	27
Mme AUDREY LEMAIRE.....	29
Mme MARTINE OUELLET	30
Mme ALEXANDRE RICHARD	33
Mme PAMELA SOTO.....	35
M. ALEXANDRE BOURKE POUR LES REQUÉRANTS ABSENTS.....	37

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR :

M. BENOIT ROMPRÉ	38
M. PIERRE LÉGO	42

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme NORMAND LÉO.....	49
Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU	62
Mme ALEXANDRE RICHARD.....	73
Mme NICOLE GRAVEL	91
Mme MARTINE OUELLET	98
M. MARTINE HÉTU	109
M. ANICK PLOUFFE.....	116
Mme PAMELA SOTO.....	134
M. PHILIPPE LEGUERRIER	139
M. SERGE PAQUETTE	150

MOT DE LA FIN	167
---------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 10 MAI 2023, 14 h

SÉANCE DU 9 MAI 2023
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette première séance, soirée, qui touche et qui examinera le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex, à Blainville. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux à distance.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné de ma collègue commissaire, madame Linda St-Michel.

20 Permettez-moi deux petites considérations techniques. Je vous demande tout d'abord de bien vouloir mettre vos cellulaires et vos autres appareils électroniques en mode sourdine, ce que j'ai fait juste avant d'entrer en scène, et je vous en remercie.

25 Je souhaite ensuite vous informer que la prise de photos et de vidéos est interdite au regard du droit au respect à la vie privée. Les médias sont cependant, bien sûr, autorisés à réaliser des images. Il en va de même pour une personne de notre équipe, qui prendra des photos afin d'illustrer des publications de médias sociaux visant à informer la population de nos travaux. Il faut aussi savoir que les séances de l'audience publique sont diffusées en direct et en différé dans le site Web et la page Facebook du BAPE. Elles seront également diffusées en différé à la Télévision des Basses-Laurentides.

30 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 12 avril 2023. Une lettre a été adressée en ce sens à la présidente par intérim du BAPE, madame Marie-Hélène Gauthier et je vous en lis l'essentiel :

35 « *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère la*
Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique
concernant le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex situé sur
le territoire de la ville de Blainville par Stablex Canada inc. et de me faire rapport de ses constatations
ainsi que de l'analyse qu'il en aura fait. Le mandat du BAPE débutera le 8 mai 2023. » C'est-à-dire,
40 il a débuté officiellement hier.

Et c'est signé : Monsieur Benoit Charette.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que le BAPE est un organisme public, impartial,
45 et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle est d'enquêter et d'analyser le dossier
pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis, elle ne prend donc
pas de décision.

De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir,
50 bien sûr, l'opinion des personnes intéressées.

La commission examine le projet dans une perspective de développement durable, qui
repose sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects
écologique, social et économique.
55

Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires -- donc à
madame St-Michel et à moi-même -- mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et
l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

60 En outre, ma collègue et moi-même nous sommes engagés à respecter le *Code de*
déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve. Elle doit agir équitablement
envers toutes les personnes impliquées, en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur
65 participation pleine et entière.

70 La commission sera également vigilante et ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou encore d'attitudes méprisantes.

75 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement. C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera, finalement, une recommandation au Conseil des ministres qui, lui, rendra une décision sur le projet.

80 Le mandat de la commission d'enquête débutait donc, comme je le disais il y a quelques instants, hier, le 8 mai 2023, et il sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le rapport sera remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 8 septembre 2023 et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

85 Concernant le déroulement de l'audience publique, celle-ci se divise en deux parties. La première débute ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux participantes et participants qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet et des personnes-ressources de différents ministères et organismes invités par la commission.

90 À ce propos, je tiens à vous mentionner que vos questions revêtent une grande importance et peuvent certainement faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

95 Je vous assure, je parle d'expérience, ces informations-là et ces opinions-là sont extrêmement importantes pour la commission.

La première partie permet donc de mieux comprendre et cerner les enjeux relatifs au projet. Ultimement, cela vous permettra de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui sert justement à l'expression des points de vue. Cette deuxième et dernière se déroulera à compter du 6 juin 2023.

100 Au cours de la deuxième partie, vous pourrez prendre donc position sur le projet. Si vous désirez résumer un mémoire ou vous exprimer verbalement en séance, vous avez jusqu'au 29 mai

105 à 16 h pour vous inscrire en remplissant le formulaire *Je parle à la commission*. Pour ce faire, il suffit d'accéder à la page du dossier dans le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à madame Anne-Marie Gagné, qui est la coordonnatrice de la commission, ou encore à madame Josiane Ouellet, conseillère en communication, qui se trouve à la table en arrière de la salle.

Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir sa deuxième partie.

110 De plus, vous avez jusqu'au 1^{er} juin à midi pour déposer vos mémoires, de manière que nous puissions en faire une lecture attentive avant les séances. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire *Je transmets un mémoire*, toujours dans le site Web du BAPE.

115 Il est bon de savoir qu'au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position ou d'éclairer certains points.

120 Aussi, pour ceux et celles qui auraient un bref commentaire à formuler, nous innoverons en permettant cette fois-ci la soumission de courts textes de moins de 1 000 caractères. Dans ce cas, il faut les envoyer avant le 1^{er} juin à midi en remplissant le formulaire *Je transmets un commentaire*, toujours dans le site Web du BAPE.

125 Je souhaite insister sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. Je le répète un peu, mais c'est important. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue et des préoccupations exprimés.

130 Vous trouverez de l'information sur la façon de participer à nos travaux dans le site Web du BAPE. En bref, donc, pour résumer, il y a quatre manières de s'exprimer dans le cadre d'une audience publique :

- transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères sans le présenter en séance;
- transmettre un mémoire sans le présenter en séance;
- transmettre un mémoire et le résumer en séance;
- et s'exprimer verbalement en séance sans transmettre nécessairement de mémoire.

135 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait continuer à poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Et la commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

140 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics. Ils deviendront accessibles au centre de documentation du BAPE et sur son site Web, où toute la documentation relative au projet est rassemblée. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir du centre de consultation de la bibliothèque Paul-Mercier, à Blainville. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

145 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles en version papier et numérique environ une semaine après la fin de chacune des parties de l'audience publique, dans le site Web et au centre de documentation du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo de toutes les séances publiques sera disponible en différé dans le site Web du BAPE.

150 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, conformément à nos règles de procédure.

155 D'abord, je présenterai la commission, son équipe, l'initiateur du projet et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérantes et requérants seront invités à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.

160 Avant le début de l'audience, la commission a contacté toutes les requérantes et tous les requérants par courriel afin de leur indiquer qu'elle avait lu et relu toutes les demandes et qu'en raison de leur nombre élevé, elle limiterait le temps pour résumer chacune d'elle à environ 2 minutes. Cette façon de faire vise essentiellement à garder le plus de temps possible pour la période de questions-réponses. Elle est par ailleurs en accord avec les règles de procédure du BAPE. Cela dit, la commission est consciente que la durée des présentations puisse être à géométrie variable. Ça peut peut-être prendre quelques instants, 1 minute, 2 minutes, 3 minutes.

165 Aussi, les personnes requérantes ont été informées que si elles devaient être absentes ce soir ou si elles ne souhaitaient pas procéder elles-mêmes à la présentation publique de leur requête,

170 la commission le ferait à leur place. Il y en a d'ailleurs quelques-uns et quelques-unes. Ainsi, l'analyste, monsieur Alexandre Bourke, présentera de façon ponctuelle les principales préoccupations soulevées dans chacune de ces requêtes.

175 Par la suite, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à présenter brièvement son projet.

Une pause de 15 minutes suivra cette présentation. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet.

180 Dans un premier temps, un maximum de 10 personnes pourront s'inscrire pour poser une question chacune. Si le temps le permet, bien sûr, le registre sera rouvert une deuxième fois pour quelques inscriptions supplémentaires.

185 Pour celles et ceux qui désirent participer à distance, il sera possible de le faire au cours des prochaines séances seulement, soit demain après-midi à partir de 14 h et demain soir à partir de 19 h. Il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique et des besoins de la commission.

190 Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions selon l'ordre d'inscription.

195 Voyons maintenant brièvement la disposition de la salle. Au centre, devant vous, la commission. À ma gauche, la table des analystes du BAPE, à côté de laquelle est située celle des personnes-ressources. À l'arrière, à l'accueil, la table de la coordonnatrice du secrétariat de la commission et des conseillers en communication. Et à ma droite, la table de l'initiateur et, devant vous, la table où vous viendrez poser vos questions.

200 Comme je vous le disais il y a peine quelques instants, une question sera admise par intervention sans sous-question. Cette règle, donc, permettra au plus grand nombre de personnes possible de poser leurs questions.

Toutes les questions, comme les réponses d'ailleurs, doivent m'être adressées directement. Je dirigerai les questions aux personnes concernées.

205 Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-parole ou l'initiateur sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules et il sera interdit de commenter les réponses qui seront fournies.

210 Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur. Et soit dit en passant, je vous assure, on a parlé très sérieusement de nous discipliner le plus possible pour ce premier soir, ma collègue et moi, pour vous laisser la possibilité de poser vos questions. C'est sûr qu'ici et là, on enrichira, on bonifiera, on classifiera, on demandera des clarifications à certaines réponses, mais nous voulons essayer de vous laisser le plus de place. Et, en général, les après-midis, il y a beaucoup moins de monde, nous
215 profiterons alors pour poser nos questions. Nous avons, je pense, autour de 25 pages de questions. C'est sûr qu'il peut avoir des recoupements avec vos questions, là, ça va de soi.

220 Alors, les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

225 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré confidentiel par la personne qui doit le déposer, il faut que celle-ci lui en fasse part au moment même de la demande. La commission pourra alors mettre en œuvre la *Politique de gestion des documents confidentiels* du BAPE. La personne qui désire communiquer une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de celui-ci, pourra bien sûr s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, madame Gagné, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

230 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un très court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous faire part de vos commentaires.

235 Pour les personnes en salle, si vous n'avez pas déjà le questionnaire en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous trouverez le lien y menant dans les

commentaires du Facebook live et dans le site Web du BAPE. À noter que ce sondage, bien sûr, préservera votre anonymat.

240 En terminant, la commission a demandé à l'initiateur de lui faire visiter ses installations sur le terrain visé pour l'aménagement de la cellule no 6. Cette visite sera publique et elle aura lieu demain matin. Elle a été annoncée il y a plus d'une semaine et toutes les places disponibles ont trouvé preneur vers la fin de l'avant-midi aujourd'hui. Ce matin, il y avait encore cinq ou six places, tout a été pris. Donc, c'est une visite publique.

245 Alors, j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, outre ma collègue, madame St-Michel, à ma gauche, les analystes Alexandre Bourke, Karim Chami et Françoise Quintus. À l'arrière de la salle, les conseillères et conseillers en communication, Josiane Ouellet et Alexandre Tanguay, et la coordonnatrice, Anne-Marie Gagné. Non présente en salle, l'agente de secrétariat est madame France Fons.

250 Sur le plan de la logistique, Aurélie Patin et Vanessa Lagacé assurent le travail de sténotypie, et Michel Guimond, assisté d'un collègue dont je n'ai pas le nom ici, je le regrette, sont responsables du son et de la captation vidéo. Du BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui et Karine Fortier sont chargés de la webdiffusion des séances.

255 J'invite maintenant le porte-parole de l'initiateur du projet à se présenter et à en faire de même pour les membres de son équipe. Alors, monsieur Benoit Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

260 Oui, bonjour. Donc, Benoit Rompré, de la compagnie Stablex. Je suis directeur des projets majeurs et du site. À ma droite, complètement au bout de la table, madame Catherine Lalumière qui travaille pour la compagnie Englobe, qui est le consultant qui a supporté Stablex dans la préparation de l'étude d'impact. Madame Tania Tzakova travaille pour Stablex, qui est directrice environnement et santé-sécurité. Et Monsieur Pierre Légo à ma gauche, qui est directeur de support aux opérations aussi pour la compagnie Stablex.

265

270 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Rompré. Maintenant, permettez-moi de présenter les personnes-ressources que la commission a invitées. Tout d'abord, pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et pour simplifier pour le reste de la soirée, j'indiquerai le ministère responsable de l'environnement, si ça ne vous dérange pas trop, j'espère. Alors, donc, c'est monsieur Patrice Savoie.

M. PATRICE SAVOIE :

280 Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire. Mon nom est Patrice Savoie, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la direction générale des évaluations environnementales et stratégiques pour les projets terrestres. Je serai le porte-parole du ministère pour la soirée et je suis le chargé de projet de Stablex. Je suis accompagné de monsieur Hugo Langlois, de la direction des matières dangereuses et des pesticides, à ma gauche, et madame Sylvie Chevalier de la direction des lieux contaminés.

285 Dans la salle, m'accompagne aussi madame Élizabeth Parent, qui est analyste au dossier, ainsi que monsieur François Robert Nadeau. Nous avons également dans la salle madame Annie Claude Breault de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise des Laurentides, monsieur Alain Rochon de la direction régionale du contrôle environnemental des Laurentides, madame Jasmine Kroese de la direction régionale du contrôle environnemental des Laurentides, monsieur Claude Trudel de la direction des matières résiduelles, et madame Marie-Michèle Gagné de la direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à Effet de serre.

295 Nous avons également des représentants du ministère à distance, dont monsieur Philippe Ferron à la direction de l'eau potable et des eaux souterraines, monsieur Martin Villeneuve de la direction des eaux usées, monsieur Patrice Ruel du Bureau de l'expertise en contrôle. Monsieur François Innes de la direction de la qualité, de l'air et du climat, ainsi que monsieur Sébastien Auger de la direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur Savoie.

305 Ensuite du ministère de la Santé et des Services sociaux dont la porte-parole est docteure Marie-Claude Lacombe. Madame Lacombe. Docteure Lacombe, plutôt.

DRE MARIE-CLAUDE LACOMBE :

310 Oui, bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire. Je suis docteure Marie-Claude Lacombe de la direction de santé publique des Laurentides. Je travaille en santé environnementale. Je suis accompagnée de Maxime Roy, qui est notre responsable des mesures d'urgence, et docteure Gabrielle Bureau, qui est dans la salle, qui est la coordonnatrice de la santé environnementale.

315 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, docteure. Ensuite, de la part de la Ville de Blainville, dans la porte-parole est madame Annie Lévesque. Madame Lévesque, bonsoir.

320 **Mme ANNIE LÉVESQUE :**

Bonsoir. Alors, je suis Annie Lévesque, je suis la directrice du service d'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire. Je suis accompagnée ce soir de monsieur Éric Lépine qui est responsable de l'environnement.

325 **LE PRÉSIDENT :**

330 Très bien. Alors, par ailleurs, la commission a demandé à quatre ministères et organisations de désigner des personnes-ressources pour répondre éventuellement par écrit à certaines questions. Il s'agit du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la MRC de Thérèse-De Blainville.

335 Je vais maintenant inviter les requérants... Ça, ça termine mon discours. Je vais inviter les requérantes et les requérants présents dans la salle à résumer leur demande. Il faudra vraiment s'en tenir strictement au motif présenté au ministre et je procéderai par ordre alphabétique.

340 Tout d'abord, monsieur Benoît Beauchamp, monsieur Samuel Beauchamp et madame Anick Plouffe. Vous pouvez vous présenter à la table en avant de la salle.

M. SAMUEL BEAUCHAMP :

345 Bonjour, Monsieur le commissaire, bonjour, Madame la commissaire. Je vais laisser ma mère parler.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Bonsoir, Madame, Monsieur.

350 **Mme ANICK PLOUFFE :**

355 Merci. Mon mari est absent pour le moment. Je vais lire une partie de la requête que j'ai faite. Vous répondez un petit peu, ça va assez rapidement. Nous sommes une famille qui réside à Rosemère, faisant partie du bassin versant de la rivière aux Chiens. Notre ville est voisine de Blainville où se situent l'usine et les sites d'enfouissement de déchets dangereux de Stablex Canada. Nous sommes aussi détenteurs de deux terrains à Terrebonne qui font partie du bassin versant de la rivière Mascouche et qui sont concernés dans un autre projet impliquant aussi Stablex.

360 Nous avons aussi participé à la séance d'information publique le 8 mars 2023, le projet de réaménagement. Le procédé Stablex. Le procédé Stablex, connu également sous le nom de Sealosafe, est un composé de déchets dangereux, de ciment et de polymères créés dans les années 70. Il a été... il est breveté par une compagnie britannique avant que Stablex Canada obtienne l'usage du brevet.

365 En 81, le BAPE dénonçait le choix du ministre de ne pas chercher à connaître le procédé avant l'ouverture de l'usine de Stablex. Avant que Stablex Canada s'installe à Blainville, l'usine britannique de... excusez-moi, je ne suis pas... Leigh...

M. SAMUEL BEAUCHAMP :

370 Leigh Interests.

Mme ANICK PLOUFFE :

375 Leigh Interests enfouissait déjà le procédé Seolosafe dans une carrière d'argile située à Aldrige.

380 La licence d'exploitation fut révoquée en 1988 et la requête d'une nouvelle licence fut refusée en 1989 en raison des échecs du procédé à se solidifier et les risques de fuites de contaminants dans la nappe phréatique. Elle obtient les autorisations en 95, mais n'utilise plus le procédé Sealosafe.

385 Le procédé Sealosafe utilisé à l'usine de Blainville partage le problème équivalent que le procédé... excusez-moi. Le procédé Stablex utilisé à l'usine de Blainville partage le même problème équivalent que le procédé Sealosafe.

Durant la séance publique d'information le 8 mars 2023, monsieur Serge Paquette, qui avait excavé le premier site d'enfouissement de Stablex de 1982 à 1995, avait soutenu que le procédé Stablex avait la tendance à ne pas figer.

390 En juin 1990, la police verte dépose deux rapports qui concluent que le procédé Stablex n'était pas inerte. En 1995... excusez, en 1991, la commission d'enquête sur les déchets dangereux au Québec informe le public que l'eau qui entre en contact avec le procédé Stablex enfoui est contaminée selon les données. Lorsque Stablex parvient à se solidifier, la résistance du procédé atteint seulement 200 psi, ce qui se rapporte à 1.38 MPa.

395 Après une longue période de durcissement de 12 mois, à des fins de comparaison, nous fournissons la norme du Code national du bâtiment, où est-ce que j'ai mis quand même toutes les données en dessous. On a pris des photos au niveau satellite, qu'on avait mises dans notre requête.

400 L'impact sur l'eau. Les sites d'enfouissement de Stablex Canada se situent dans les grands réseaux de milieux humides de la tourbière de Blainville. Elle est définie comme l'une des dernières tourbières intactes des Basses-Laurentides. L'observation des images satellites démontre que les cellules excavées ont de l'eau à leur surface et que cette eau se démarque avec des couleurs anormales. Elle peut... si l'eau peut y pénétrer, elle peut en sortir après avoir été en contact avec le
405 procédé Stablex.

Ce problème n'est pas hypothétique. En 1991, la Commission d'enquête sur les déchets dangereux au Québec informe que l'eau qui entre en contact avec le procédé Stablex enfoui est contaminée. Les eaux souterraines ont déjà une contamination de détectée.

410 Durant la séance du 8 mars 2023, Stablex Canada affirme que les membranes et l'argile assureront une étanchéité à la nouvelle cellule 6. Ni l'argile ni les membranes ne suffisent à empêcher puisque l'eau interstitielle pénètre dans les sous-cellules fermées de la cellule 5, alors qu'elles ont une membrane de fond. Quant aux cellules 1 à 4, elles ne sont pas dotées de membranes de fond, exposant davantage les cellules à l'eau interstitielle.

415 Il faut se questionner si les deux membranes prévues pour la nouvelle cellule 6 peut réellement supporter le poids de millions de tonnes sans subir de rupture. Il ne faut pas négliger le facteur de changements climatiques tels que la sécheresse, les affaissements d'argile et la pluie diluvienne.

420 J'ai mis aussi dans les documents les changements d'agrandissement de la cellule 6 initiale sur Maxar, puis vous avez Sentinel-2 aussi. Pour montrer un peu les...

M. SAMUEL BEAUCHAMP :

425 Les travaux qui ont été effectués.

Mme ANICK PLOUFFE :

430 Les travaux qui ont été faits sur la... sur la cellule initiale 20 septembre 2019, 22 avril 2020. Mon document, ça va être mis public, on va pouvoir...

LE PRÉSIDENT :

435 Madame. Oui, je voulais juste vous dire que nous avons lu toute la requête. Elle est longue, votre requête.

440 **Mme ANICK PLOUFFE :**

Oui.

445 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça que j'ai demandé de faire un résumé en 2 minutes. C'est juste, vous dégagiez les principaux points que vous avez fait valoir. L'historique, ce... bien, c'est toujours intéressant, bien sûr, de vous lire, là, mais je parle pour la présentation publique, juste les éléments majeurs. À la rigueur, ça peut être de fait de façon ponctuelle, parce que si vous continuez à lire, on en a au moins pour 10 minutes.

450 **Mme ANICK PLOUFFE :**

Parfait. Bien, il y avait une chose aussi au niveau de la santé publique, était écrit à la préconsultation de la cellule 6 par l'entreprise Stablex, que la représentante de la santé publique fut absente de la majorité des séances.

À la séance 3, milieux humides, il fut demandé d'insister que la représentante participe aux audiences et qu'elle soit retirée de la liste des participants. Elle se présente à la quatrième séance, uniquement à celle-ci.

Je vais même juste ajouter, pour le 8, je ne sais pas si on peut me laisser juste... OK, juste 1 minute. Durant la séance publique du 8 mars 2023, moi, j'ai parlé quand même d'un autre projet qu'il y avait en lien avec Stablex, de remblai massif, monsieur Benoit Rompré, directeur des projets majeurs, déclare que les 440 000 mètres concernés par la demande ne seront pas livrés sur le lot Balayage Blainville à la Municipalité de Blainville, car elles ne seront pas excavées. Ces sols d'argile seraient alors qu'une estimation. Cependant, la réponse de monsieur Benoit Rompré ne concorde pas avec le projet décrit par l'avis de technique de 2018, ce dernier détermine que les 440 000 mètres cubes d'argile furent déjà excavées des sous-cellules.

470 Elles ont aussi une contamination connue malgré une analyse incomplète. Certains doutes planent à savoir si les sols potentiellement contaminés se sont retrouvés ailleurs. Monsieur Pierre

Légo mentionne que Stablex Canada n'aura pas à déposer des millions de mètres cubes sur le lot de Balayage Blainville.

475

Ce qui est important dans tout ça, c'est que, en gros -- je vais aller en bas -- puisque les sites, les cellules 1 à 6 appartiennent déjà à Québec, et comme tout site orphelin, et que lorsque la cellule 6 sera pleine, elle sera probablement abandonnée par la Ville de Blainville, et que la Ville de Blainville, n'ayant pas la capacité monétaire, va nécessairement transférer cette responsabilité à tous les Québécois, et selon nous, la pollution engendrée par cette cellule n'aura pas seulement un impact sur le territoire de la Ville de Blainville, mais sur une partie du territoire québécois, et surtout, pourrait avoir un impact sur le plus beau fleuve au monde, celui du site de Saint-Laurent.

480

Ce sont les générations futures qui devront assumer le problème. Nous parlons d'une possibilité de pollution à grande échelle que nous allons devoir régler à grands frais, selon nous. Nous parlons de santé publique dû au fait que des produits toxiques ont été entreposés et que nous devons pomper de l'eau qui entre en contact avec le procédé toxique de Stablex.

485

Nous parlons de traitements de boue perpétuels qui vont engendrer d'autres produits Stablex et qui vont remplir d'autres cellules, et cela exponentiellement. Nous parlons de produits qui ne semblent pas neutralisés à 100 % et nous ne voyons qu'un seul intérêt des activités de Stablex, celui d'une entreprise américaine qui fait des profits.

490

LE PRÉSIDENT :

495

Merci beaucoup, Madame. Merci, Monsieur.

Mme ANICK PLOUFFE :

500

Merci.

LE PRÉSIDENT :

505

J'appelle madame Marie-Claude Beaulieu de Mères au front.

Mme ANNIE GRÉGOIRE :

Bonsoir.

510

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, Mesdames.

515

Mme ANNIE GRÉGOIRE :

Annie Grégoire et Marie-Claude Beaulieu de Mères au front.

520

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

525

Bonsoir.

Mme ANNIE GRÉGOIRE :

530

Donc, à la demande des commissaires, afin de sauver du temps, nous avons décidé de jumeler la requête de Mathieu Dubois, puisque plusieurs éléments du dossier s'entrecoupaient. Cela dit, c'est deux identités qui sont distinctes et nos questions seront posées par la suite en notre propre nom.

LE PRÉSIDENT :

535

Juste pour que la sténotypiste ait bien compris, donc vous présentez votre mémoire et celui de monsieur... la requête, pardon, et celui de monsieur Mathieu Dubois, c'est bien ça?

540

Mme ANNIE GRÉGOIRE :

545 Oui, c'est exact. Alors, nos demandes de consultations publiques ont émis des
préoccupations concernant le projet de réaménagement de la cellule 6 du centre de traitement de
Stablex, à Blainville, et c'est pour les motifs suivants : les impacts sur les cours d'eau et les milieux
hydriques, les impacts possibles sur la qualité de l'eau et de surface ainsi que souterraine, le risque
de contamination en cas de déversement du produit Stablex, les risques de contamination de
l'aquifère confiné dans le roc et dans l'eau souterraine, et les impacts sur la faune et la flore ainsi
550 que les stratégies afin de réintroduire les espèces non communes spécifiquement ciblées par l'étude
environnementale ou encore par les citoyens.

555 Nous considérons que l'information actuelle disponible est insuffisante pour évaluer
adéquatement les conséquences sur l'environnement, et nous souhaiterions obtenir plus
d'informations sur le choix du lieu, sur les mesures d'atténuation qui sont proposées et sur l'efficacité
pour protéger notre environnement.

560 Notre intérêt pour ce projet découle directement de notre engagement envers la protection
de l'environnement et la préservation d'un milieu sain pour les générations futures. En tant que les
Mères au front, nous estimons que c'est de notre responsabilité de veiller à ce que les projets
industriels ou d'aménagement soient évalués de façon rigoureuse et transparente, en tenant compte
des préoccupations environnementales et de santé publique.

Alors, ça résume, j'espère en 2 minutes. Merci.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Vous méritez des applaudissements. Merci infiniment. Des applaudissements virtuels,
évidemment.

570 Monsieur Léopold Bigras.

M. LÉOPOLD BIGRAS :

Bonjour, j'ai déjà été plus jeune que ça.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur, Madame.

580 **Mme CLAUDETTE BIGRAS :**

Bonsoir, moi, je suis la fille de Léopold Bigras.

LE PRÉSIDENT :

585 Très bien.

Mme CLAUDETTE BIGRAS :

590 Je m'appelle Claudette Bigras. Ça fait que je viens juste lui donner un petit coup de main pour faire la lecture de certains extraits de sa lettre.

LE PRÉSIDENT :

595 Pourriez-vous dire votre nom pour la sténotypie, s'il vous plaît?

Mme CLAUDETTE BIGRAS :

Oui. Claudette Bigras.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Allez-y, Monsieur, Madame.

605 **Mme CLAUDETTE BIGRAS :**

OK, alors, je vais lire quelques extraits, là, à sa demande.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme CLAUDETTE BIGRAS :

615 Donc, la préoccupation de mon père, c'est par rapport aux eaux souterraines, la
contamination, la possible contamination des eaux souterraines. Ses arguments, c'est que la cellule,
le projet de réaménagement, c'est une... ce n'est pas, en réalité, un réaménagement, mais plutôt
une nouvelle construction. La conception de la cellule est différente -- là, je vais lire un peu sa
620 lettre -- avec un remblai de glaise excavé qui pourrait atteindre jusqu'à une hauteur de 70 pieds de
haut et des arbres qui pourraient être plantés par-dessus, sans compter la durée de vie de la cellule
qui passe de 15 à 40 ans.

 Alors, on est loin de ce qui était prévu au décret de mai 1981. Et parmi les questions que je
me pose, bien, que mon père se pose, il y a, par exemple, qu'est-ce qui laisse croire que la
625 composition du sol où serait localisée la cellule 6 sera en mesure de supporter le poids considérable
des déchets et matières hautement toxiques qui seront entreposés pendant les décennies à venir et
que la nappe phréatique sera protégée de toute contamination?

 Le décret, ensuite deuxième point, le décret de 1981 prévoit que les cellules doivent être
630 construites sur des terrains appartenant au gouvernement du Québec. Or, la situation actuelle est
différente parce qu'elle se situe sur des terrains appartenant à la Ville. Alors, il se demande quels
sont les plans à ce sujet-là? Quelles responsabilités incomberont à la Ville?

 Mon père était présent aux séances du BAPE en 1981, donc il est là depuis les débuts et il
635 était consterné : « *J'ai été consterné de constater qu'on semblait ignorer complètement la présence
des eaux souterraines à cette époque-là, et de leur comportement, et que les photos des terrains
présentées lors des audiences étaient obsolètes et ne présentaient aucun plan d'eau, puis pourtant
qui étaient présents sur le territoire à cette époque-là. Non seulement présents, mais aussi
communiquant entre eux* », comme il l'a démontré à l'époque dans les audiences.

640 Donc, est-ce que tu veux continuer là-dessus? Et il mentionne aussi le nouveau projet s'en
vient en réalité à un 1.1 kilomètre des habitations, dont sa terre.

M. LÉOPOLD BIGRAS :

645 C'est parce que le nouveau projet qui s'en vient, il se rapproche toujours... on l'éloigne des
habitations, on l'éloigne du projet qui était prévu en premier, la cellule 6 qui pourrait continuer encore,
on l'éloigne parce qu'on a laissé construire des habitations un peu plus proches, puis aujourd'hui, on
veut l'éloigner pour l'emmener proche de chez nous, proche de chez nous, à 1 kilomètre, mais il se
rapproche toujours du banc de graviers à la place que l'eau circule, à place qu'il y a l'esker, qui
650 circule.

Donc, on se rapproche toujours le plus proche pour contaminer l'eau souterraine qui est à
côté, qui dessert tout, puis qui dessert loin, là, qui dessert Blainville, puis... Puis c'est un plan d'eau
que lorsque j'ai passé la première fois aux audiences, il n'y avait absolument rien, pas de plan, il ne
655 présentait pas le... Le plan ne présentait pas aucun plan. La compagnie Stablex avait fait des études
dans le temps, mais ils avaient omis, ils disaient, dans leur rapport... dans leur rapport, ils disaient
que l'eau souterraine que tous les puits, que la Ville de Blainville, on prenait l'eau en dessous de la
glaise et que le restant était alimenté avec l'aqueduc. Mais c'est faux, ils n'avaient pas fait...

660 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, monsieur Bigras, je tiens... je dois vous arrêter, en fait, parce que vous dépassez
largement l'objet de la requête.

665 **M. LÉOPOLD BIGRAS :**

Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

670 C'est... Nous, on vous demande...

M. LÉOPOLD BIGRAS :

675 Je suis parti, moi.

LE PRÉSIDENT :

680 Oui, je comprends très bien. On va vous donner l'occasion de partir encore, si vous voulez, mais pas maintenant.

M. LÉOPOLD BIGRAS :

685 OK. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

690 **M. LÉOPOLD BIGRAS :**

Ça résume.

LA COMMISSAIRE :

695 Merci.

LE PRÉSIDENT :

700 Merci. Merci beaucoup d'avoir fait l'effort, Monsieur Bigras. Et merci, Madame, de l'avoir aidé.

Alors, Monsieur Pierre Gingras.

705 **M. PIERRE GINGRAS :**

Monsieur le président, Madame la commissaire, Madame St-Michel, Mesdames, Messieurs. Monsieur le président, sous le couvert d'un réaménagement de cellules, la compagnie Stalex a fait une demande au gouvernement du Québec et a informé la population de cette demande de

710 réaménagement de cellules, mais selon moi, en omettant ou en mettant en exergue beaucoup d'aspects importants que j'aimerais mettre en lumière dans ma requête.

Agrandir le site de disposition de Stalex et même le doubler, 14.4 millions de mètres cubes. C'est les chiffres de Stalex; allonger la présence de Stalex et l'exploitation du site de 25 ans, 715 jusqu'en 2065. Pas que ça a à voir avec un réaménagement, mais c'était là; changer la méthode d'entreposage -- et là, j'aurais beaucoup de questions à venir -- de 32 mètres de Stalex, 22 mètres seront maintenant hors sol. 22 mètres de matières dangereuses dans les airs, à l'épreuve, ils seront soumis aux changements climatiques, aux hélicoptères, aux avions, et caetera.

720 Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui sera propriétaire du terrain, mais bien la firme qui devient propriétaire du terrain. Quelles sont les conséquences? J'aimerais voir l'étude ou, à tout le moins...

LE PRÉSIDENT :

725 Monsieur Gingras...

M. PIERRE GINGRAS :

730 Oui.

LE PRÉSIDENT :

J'essaie de vous suivre dans votre requête et je n'arrive pas.

735 **M. PIERRE GINGRAS :**

Oui. Oui. Allez-y.

740 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est ça, je n'arrive pas à vous suivre. Je ne sais pas moi où est-ce que vous en êtes.

M. PIERRE GINGRAS :

745

Ah, je suis à : « *Gouvernement du Québec, la firme qui devient maintenant propriétaire du site d'enfouissement.* » C'est quoi les conséquences et...

LE PRÉSIDENT :

750

Mais j'ai juste une page de... Vous avez combien de pages?

M. PIERRE GINGRAS :

755

J'ai deux pages.

LE PRÉSIDENT :

760

Ah, bien, c'est ce que j'ai. En tout cas, je n'arrive pas à vous suivre. J'essaie de voir où sont les mots que vous dites, là.

M. PIERRE GINGRAS :

765

Voulez-vous une copie?

LE PRÉSIDENT :

Non, on en a déjà une, là, mais allez-y, allez-y.

770

M. PIERRE GINGRAS :

Et ce sera aménagé dans une forêt centenaire en détruisant, bien sûr, la faune et la flore qui sont là. À titre de maire de Blainville, j'ai été obligé de déplacer une école. Au niveau...

775

LE PRÉSIDENT :

Voyez-vous, ça, ce n'est pas là. Ce que vous dites n'est pas dans votre requête.

M. PIERRE GINGRAS :

780 Moi non plus. Bien, je viens de vous le dire.

LE PRÉSIDENT :

785 Écoutez, je pense...

M. PIERRE GINGRAS :

790 Monsieur le président, je vais y aller rapidement sur les points.

LE PRÉSIDENT :

795 Oui, s'il vous plaît.

M. PIERRE GINGRAS :

800 Merci. Donc, Monsieur le président, je trouve désolant, déroutant, insultant même, que le BAPE se fasse complice de la diffusion incomplète de l'information de Stablex, qui s'est servi du mot réaménagement et que le BAPE en fait un haut-parleur. J'aimerais que la commission fasse preuve, comme elle le dit dans les documents, d'honnêteté...

LE PRÉSIDENT :

805 Monsieur Gingras...

M. PIERRE GINGRAS :

810 ... de transparence et d'intégrité. Les citoyens ont le droit de savoir. Une énorme structure de 100 mètres sur 4.5 kilomètres et de 72 pieds de haut, un immeuble de huit étages, imaginez-vous ça, jamais je ne voudrais laisser en héritage à mes enfants un bloc de matières dangereuses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

815 Monsieur Gingras, deux choses. Vous sortez complètement de votre requête, vous attaquez
le BAPE, je n'oserais pas répondre tout de suite parce que je trouve que c'était totalement déplacé.
Mais, je tiens à vous dire que la requête a été lue, je pense que l'essentiel de votre requête, vous
l'avez dit, alors je vous demande de céder votre place, à moins de conclure avec une phrase.

M. PIERRE GINGRAS :

820 Donc, je conclurais en vous demandant, nommez-moi un endroit au monde où il y a une
telle structure de matières dangereuses aussi imposable.

LE PRÉSIDENT :

825 Merci, Monsieur.

M. PIERRE GINGRAS :

830 Merci.

LE PRÉSIDENT :

835 Merci à vous.

840 Écoutez, les prochains, là, il faut vraiment vous en tenir aux requêtes. Il y aura la deuxième
partie de l'audience publique et vous pouvez venir nous dire tout ce que vous voulez, même critiquer
le BAPE si vous le souhaitez, dans la mesure où ça reste respectueux, là, c'est libre à vous. Mais
non, non, non, je parle en général, Monsieur Gingras. Merci à vous.

845 Donc, Madame Nicole Gravel.

Mme NICOLE GRAVEL :

850 Bonsoir. Je vais vous faire un résumé très très résumé de ma requête. Donc, vous avez pu constater que ma requête était truffée de questions que j'adressais au ministre de l'Environnement.

855 Donc, il y avait des questions au niveau de la teneur et de la stabilisation des produits toxiques. Il y avait des questions au niveau du danger de pollution. Des dangers au niveau dans le temps du procédé d'enfouissement du Stablex et de la cellule no 6. Il y avait des questions au niveau de la responsabilité et imputation et les bénéfiques et avantages des profits et des pertes pour les citoyens de la Ville de Blainville, les citoyens du Québec.

Alors, je vais vous citer quelques questions. Pourquoi la présence d'une telle entreprise située tout près du milieu de vie de la population des Blainvillois, du milieu humide et d'un esker?

860 Si le procédé pour la production du Stablex est si sécuritaire, pourquoi les États-Unis et le reste du Canada décident-ils de venir enfouir leurs produits toxiques à Blainville, malgré la distance à parcourir? Comment allons-nous mesurer l'impact des changements climatiques présents et futurs et des fléaux naturels et de tout ce que l'on ne connaît pas à ce jour et qui aura des répercussions sur le produit Stablex.

865 Les responsabilités et imputations. Qui va assurer l'entretien de ces six cellules d'enfouissement de produits toxiques inorganiques et organiques après la fermeture de Stablex, à quel coût, comment, et quels en seront les résultats?

870 Dans le volume A du BAPE en 1981, pour le projet initial de Stablex à Blainville, il est indiqué que Stablex ferait des recherches pour améliorer son produit Stablex et le rendre utilisable pour construire ses chemins d'accès sur le site, ou autres utilisations. Quelle est la teneur et quels sont les résultats de ces recherches? Si recherche, il y a.

875 Et je terminerais sur les bénéfiques et avantages et les risques. Quels sont les bénéfiques pour le Québec, la Ville de Blainville, la population de Blainville, que Stablex enfouisse des déchets hautement toxiques de provenance des États-Unis, du reste du Canada et du Québec dans les cellules de la Ville de Blainville en utilisant un tel procédé? Merci.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame.

Madame France Laframboise.

885

Mme FRANCE LAFRAMBOISE :

Bonsoir.

890 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

Mme FRANCE LAFRAMBOISE :

895

Donc, je vais jumeler la requête de monsieur Michel Mongeau avec la mienne. Je dépasserai un peu 2 minutes. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

900

Merci à vous.

Mme FRANCE LAFRAMBOISE :

905

Donc étant impliquée dans plusieurs dossiers de la Ville de Blainville pour la santé de la population, et j'ai été membre du comité avec l'équipe de Stablex et on a fait nos devoirs, il s'agissait d'un mandat restreint et exclusivement dédié sur l'amélioration de la cellule 6 d'enfouissement des déchets toxiques à Blainville, des déchets qui... ça a été dit, qui viennent des États-Unis, de l'Ontario et du Québec.

910

Pour plusieurs raisons que j'expliquerai éventuellement, il me semble qu'une analyse de scénarios alternatifs permettant l'enfouissement ailleurs qu'à Blainville aurait dû faire l'objet d'une étude avant les travaux qu'on a faits, chose qui n'a pas été faite. Pourquoi? Je ne le sais pas, mais

915 on mérite d'avoir l'étude de scénarios autres que Blainville pour pouvoir éventuellement peut-être
diminuer, voire arrêter d'enfourer des déchets à risque pour le futur dans notre communauté.

920 Avec les changements climatiques, dont les pluies abondantes, rien ne démontre la sécurité
à long long terme de ce traitement d'enfouissement pour l'eau, pour le sol et pour l'air, bien au
contraire.

Je demande à la commission d'étudier des scénarios alternatifs pour enfouir ailleurs qu'à
Blainville.

925 Mon autre préoccupation que j'ai mise dans ma requête touche l'entente de principe entre
Stablex et la Ville de Blainville, entente qui aurait été signée pendant les travaux, et on n'a eu aucun
mot pendant les travaux de cette entente qui aurait été signée entre la Ville et Stablex. Ça n'a pas
fait partie des travaux qu'on a étudiés avec Stablex pour la vente éventuelle de 69 hectares, à 1,87\$
du pied carré.

930 Cette entente doit être revue, voire suspendue ou annulée, tout dépendant des scénarios
qui seront étudiés ou recommandés par le gouvernement dans une perspective de justice sociale,
de biens communs et d'équité intergénérationnelle.

935 Considérant que la Ville de Blainville et Stablex se sont fiées à un décret gouvernemental
de 1981 et que les connaissances à ce moment-là climatiques, environnementales ont grandement
évolué depuis ce temps, serait-ce possible que ce décret soit caduc? Serait-ce possible que ces
ententes ne soient plus à jour? Il me semble essentiel, voire incontournable, que ce décret
gouvernemental désuet soit revu.

940 Comme vous le savez, en somme, et je termine là-dessus, nous avons une situation
complexe entre les mains et nous avons encore la chance de changer le cours des choses pour un
meilleur avenir.

945 Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les commissaires et les collègues, je demeure
disponible et je nous souhaite beaucoup de courage nécessaire pour influencer les décideurs à faire
ce qu'il faut, à franchement faire mieux, il n'est pas trop tard pour pouvoir changer d'idée. Merci à
tous pour le travail.

LE PRÉSIDENT :

950 Merci, Madame.

 S'il vous plaît, je vous demande de ne pas applaudir, s'il vous plaît. Vous pouvez huer. Non, non. Ni applaudir ni huer.

955 Alors, Madame Audrey Lemaire de l'UPA Basses-Laurentides.

Mme AUDREY LEMAIRE :

960 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

 Bonsoir, Madame.

965 **Mme AUDREY LEMAIRE :**

 Donc, je vais vous lire la requête que nous avons déposée. La requête, en fait, c'est une résolution que le l'UPA des Basses-Laurentides a adoptée à son assemblée générale annuelle qui avait lieu au printemps dernier, avec une salle d'environ 50 producteurs et productrices agricoles.

970

 Donc, considérant que la nouvelle zone où la cellule doit être aménagée est en partie dans une zone humide; considérant que c'est un déménagement de la zone où la cellule doit être mise en place plutôt qu'un réaménagement comme le laisse entrevoir le titre de l'opération; considérant que cette zone fait partie d'un bassin versant dans laquelle plusieurs producteurs s'approvisionnent en eau; considérant que l'opération a pour but de disposer des matières dangereuses, résiduelles et de sols contaminés qui pourraient altérer les eaux de surface et souterraines, le syndicat local des Basses-Laurentides demande au ministre une consultation publique informative afin que les producteurs et productrices de la MRC des Basses... bien, de Thérèse-De Blainville et de Rivière-Du-Nord, donc pour l'UPA des Basses-Laurentides, soient informés des risques du réaménagement de la cellule numéro 6 par Stablex Canada incorporée.

980

985 Il y a cinq entreprises agricoles qui se trouvent sur la Côte-Saint-Louis, à Blainville. Blainville, c'est une ville qui est quand même très urbaine. Vous comprendrez que c'est presque un exploit qu'on ait encore cinq exploitations agricoles dans cette zone. Ces mêmes entreprises sont utilisatrices d'une eau de qualité pour la production maraîchère, horticole et piscicole.

990 Les agriculteurs et agricultrices, en 2023, sont soumis à une gestion de l'eau irréprochable. Il y a même des nouvelles normes en matière de gestion des eaux en amont et en aval de la production qui s'en viennent pour les producteurs agricoles du Québec. Donc, vous comprendrez toutes les inquiétudes des producteurs agricoles de notre syndicat local.

995 Selon l'étude d'impact sur l'environnement, l'eau souterraine de la zone d'étude locale est déjà considérée comme contaminée en raison de la présence de concentration supérieure à la teneur naturelle du milieu et d'une origine anthropique probable des contaminants.

Donc, nous avons des inquiétudes et nous demandons comment nous assurer que les eaux souterraines seront de qualité adéquate pour l'avenir de notre agriculture locale à Blainville. Merci.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame.

Madame Martine Ouellet, de Climat Québec.

1005 **Mme MARTINE OUELLET :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire, et les autres représentants.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Madame.

1015

Mme MARTINE OUELLET :

1020 Donc, Martine Ouellet, effectivement, cheffe de Climat Québec, un nouveau parti politique, mais également ancienne ministre des Ressources naturelles. On a fait une demande sur le projet que nous, on appelle d'un nouveau projet d'enfouissement de déchets toxiques de Stablex, parce que le titre qui est utilisé, plusieurs l'ont dit, c'est un titre qui est quand même trompeur, parce que ce n'est pas un réaménagement, c'est une toute nouvelle construction.

1025 Ce n'est pas le même emplacement, ce n'est pas la même capacité. En fait, la capacité, là, c'est autant dans le nouveau projet que tout ce qui a été enfoui dans les cellules 1, 2, 3, 4, 5. Ça fait que ce n'est pas rien, là, c'est gros. En plus, la durée de vie, c'est un autre 40 ans. Ça fait qu'ils en ont enfoui pendant 40 ans, mais là, c'est un autre 40 ans. Ça fait que c'est une toute nouvelle, un tout nouveau projet. Et plus que ça, c'est une conception qui est différente des anciennes cellules. Donc, une conception qui n'a jamais été testée et qui est extrêmement questionnable.

1030 Du côté de Climat Québec, on se questionne beaucoup sur l'intérêt d'importer des déchets des États-Unis et de l'Ontario. En fait, c'est 50 % minimum, ça va même jusqu'à 70, puis une année, là, même jusqu'à 79 % des déchets qui ont été importés des États-Unis et de l'Ontario, 800 kilomètres à la ronde. Ce n'est pas une blague, c'est des déchets dont ils se débarrassent. Donc, on se dit, c'est quoi l'intérêt?

1040 Et on pense que le BAPE devrait se questionner sur c'est quoi l'intérêt du Québec de recevoir des déchets dangereux toxiques de l'extérieur du Québec et devrait examiner la pertinence d'importer d'aussi grandes quantités de déchets dangereux de l'extérieur du Québec et se questionner même sur notre propre production de déchets dangereux. Donc, toute la question de l'importation.

1045 Deuxièmement, le nouveau site est directement dans une tourbière, dans un milieu humide, de l'eau souterraine avec un esker. Les risques de contamination, on l'a entendu le 8 mars, il y en a un lixiviat, il y en a du liquide interstitiel dans les cellules. Donc, les risques de contamination de la nappe phréatique sont immenses. Il y a des agriculteurs dans cette région-là qui s'alimentent de cette eau souterraine là, ce n'est comme pas normal.

1050 En plus, il y a les risques de ruissellement, et le ruissellement s'en va dans le ruisseau Locke Head, qui s'en va dans la rivière aux Chiens, qui s'en va dans la Rivière-des-Mille-Îles, qui s'en va dans le fleuve Saint-Laurent.

1055 Et on parle de déchets toxiques, là : de l'arsenic, du cyanure, du cadmium, du plomb. Pas des petites affaires, là; c'est extrêmement toxique.

1060 La nouvelle conception, jamais testée. Sur de la glaise, qui est un... de l'argile qui est un matériel vraiment instable. Vous avez entendu les gens précédemment, le nombre d'étages, c'est énorme, c'est lourd. On pense que ça prend -- et ce qu'on vous demande au BAPE -- une expertise indépendante d'ingénierie qui est indispensable pour qualifier les risques, parce qu'on ne peut pas se fier seulement qu'aux risques du promoteur. C'est sûr, ils ont un billet, c'est normal, on les comprend. Ça prend donc une étude indépendante d'ingénierie sur la nouvelle conception des cellules.

1065 Le risque de post-fermeture, en fait, c'est un désastre annoncé. La question n'est pas de savoir s'il y aura un désastre, c'est plus de savoir quand il y aura un désastre et de quelle ampleur. Et ça, on n'a pas rien vu dans la documentation fournie qui nous permet d'avoir ces informations-là. Je vous rappelle qu'on est dans un milieu urbanisé et donc les risques de post-fermeture, c'est extrêmement inquiétant, quand on pense que c'est un nouveau site qui va doubler l'enfouissement. On a déjà un gros problème, on va le doubler.

1070 Donc... et c'est certain, bien, qu'avec les changements climatiques, tous les événements extrêmes vont se multiplier. On l'a vécu dernièrement, là, des inondations du côté de Charlevoix. Donc, on ne sait pas à quoi s'attendre, la météo est imprévisible, et les pluies diluviennes, les inondations, avec des déchets dangereux, toxiques comme ceux-là, et on sait que le Stablex n'a pas toujours pris. Donc, ce n'est pas inerte, il y a du lixiviat toxique, que tout ça peut ruisseler, ce n'est pas normal d'avoir ça dans un milieu urbain.

1075 Donc nous, ce qu'on dit, c'est qu'il faut regarder ça dans le prisme du climat, regarder pour les sept prochaines générations, comme le préconisaient nos ancêtres sur le territoire.

1080 On doit se poser la question est-ce que c'est dans une zone urbanisée que c'est la meilleure place pour enfouir des déchets toxiques? On ne pourrait pas trouver d'autres zones reculées comportant des mécanismes de rétention des contaminants? Donc, on pense que le BAPE devrait

1085 ouvrir beaucoup plus large et on pense que, premièrement, la question des importations, la réduction à la source aussi des déchets toxiques, pour après ça, avoir le moins à transporter.

Donc, on pense que votre mandat devrait être beaucoup plus large que de juste examiner ce site-là, parce qu'il y a des alternatives et il faut les regarder. Je vous remercie.

1090 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame.

Monsieur Alexandre Richard.

1095 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonjour.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bonsoir, Monsieur.

M. ALEXANDRE RICHARD :

1105 Je vais tenter de faire un résumé rapide. Je crois que ce projet d'augmentation de capacité permettra, s'il est autorisé, de prolonger dans le temps les activités liées à une économie linéaire vétuste dont les citoyens du Québec tentent actuellement de substituer par une économie circulaire.

1110 Le Stablex est enfoui de façon définitive, ce qui va à l'encontre des principes d'efficacité économique et de pollueur-payeur, puisque cette façon de gérer les matières inorganiques ne tient pas compte de l'internalisation des coûts liés au passif légué aux prochaines générations. Le Stablex et les infrastructures de confinement que je fais référence. Elle internalise seulement les coûts d'opération et de gestion post-fermeture.

1115 Tel que constaté dans le rapport 364 sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, notre responsabilité est partagée. Si ce n'est maintenant, dans un avenir rapproché, le gouvernement

ainsi que les citoyens doivent mettre les bouchées doubles afin de réduire à la source leurs besoins de consommation -- ici, je fais référence à la demande -- et les entreprises comme Stablex ainsi que leurs clients qui utilisent et disposent des matières doivent s'assurer de mettre en marché ou de s'approvisionner avec des produits composés de matières inorganiques qui s'intègrent efficacement dans le cycle économique circulaire -- ici, je fais référence à l'offre.

1120

Suite à l'interprétation du document PR14 déposé au dossier par Stablex, les quantités de matières traitées n'ont cessé de croître depuis 1983, ce qui va à l'encontre des orientations stratégiques de réduction à la source.

1125

L'enjeu concernant l'importation des matières dangereuses difficilement traitables mérite aussi de passer par le processus de consultation publique. Il n'est pas socialement acceptable d'enfouir ce dont nous pouvons nous passer maintenant sur le bras des générations qui nous suivront. Le prolongement de la durée de vie de la cellule 6 ne fera que retarder notre transition économique.

1130

Actuellement, je considère que le travail n'est qu'à moitié complété et que le passif nous est laissé en héritage depuis 1983. Stablex dispose des ressources humaines et pécuniaires pour faire l'entièreté du travail. Je vous invite, Monsieur le ministre, à considérer dans le cadre de la présente demande, l'intégration d'un mécanisme de réinvestissement des profits de l'entreprise dans une fiducie de décontamination de l'ensemble des cellules exploitées par Stablex.

1135

Concernant les enjeux technologiques, réglementaires et socioéconomiques, je me pose quelques questions. Si le produit est stable et supposément sans danger pour l'environnement, pourquoi tant de mesures de protection sont nécessaires pour réaliser son enfouissement définitif? Le Stablex est-il inerte? Existe-t-il des méthodes de valorisation permettant de réintroduire le Stablex dans le cycle économique? Existe-t-il des procédés ou autres technologies permettant d'éviter l'enfouissement définitif? Quel est l'historique des profits de l'entreprise depuis son implantation? Quels sont les profits projetés par les activités de Stablex? Quelle marge de péculs excédentaires serait disponible pour réduire le passif environnemental laissé par les activités du promoteur?

1140

1145

La fin de la durée de vie utile de la cellule présentement exploitée par Stablex peut servir de compte à rebours afin d'accélérer la croissance de la réduction à la source et s'assurer de l'intégration des composés inorganiques dans le cycle économique circulaire.

1150

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur.

1155

Madame Pamela Soto.

Mme PAMELA SOTO :

Bonjour.

1160

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir, Madame.

1165

Mme PAMELA SOTO :

Parmi les motifs que j'ai soulignés au ministre, bien sûr, c'est la grande tourbière de Blainville, qui héberge une grande biodiversité et surtout qui a pris des milliers d'années pour se former et qui se trouve maintenant menacée par les divers promoteurs qui l'entourent.

1170

J'ai aussi mentionné la perte de boisés et de biodiversité. Selon l'étude d'impact, ça mentionne qu'il y aurait une perte de 52.8 hectares d'habitat forestier, et ça, ça représente 528 000 mètres carrés de forêts et de vie.

1175

J'ajoute à ça que lors de la séance d'information, la représentante de la firme Englobe a mentionné que le milieu humide, c'était un terrain qui avait été abandonné et que, au fil du temps, il y a un milieu humide qui s'est formé. Et à ça, a ajouté le promoteur, qu'il n'y avait aucune espèce ayant une valeur particulière dans ce milieu.

1180

J'ai beaucoup de difficultés avec ça, à comprendre ça et à faire la paix avec ça. Ayant étudié en environnement et faisant l'agriculture biologique et la traduction de plantes médicinales, je peux constater à quel point lorsqu'on laisse un espace naturel, la vie prend tellement vite, et ça prend toute la place. Je sais qu'il y a des probabilités que ce milieu soit contaminé, mais je sais aussi que la nature est très résiliente et qu'il y a la vie qui a pris cours à cet endroit-là depuis bien longtemps.

1185 J'aimerais conclure cette section en mentionnant, en soulignant l'engagement que le Québec a pris de préserver 30 % des milieux naturels pour 2030, et aussi souligner la COP15 pour la biodiversité qui a eu lieu en décembre dernier. Alors, on a une crise de la biodiversité, on a une crise climatique, ces choses-là sont intimement liées. Alors, comment allons-nous y arriver?

1190 Concernant mon intérêt pour les milieux touchés, et bien, j'ai travaillé juste à côté de l'usine, et lors d'un printemps, j'ai vu un couple de canards s'installer dans une toute petite bande végétalisée qui nous séparait et j'ai pu constater à quel point la nature est fragile. Et j'avais beaucoup de préoccupations, même si je n'habitais pas Blainville, je peux juste m'imaginer les résidents de Blainville, surtout ceux qui vivent à 1 kilomètre du lieu visé, comment est-ce qu'ils peuvent être préoccupés.

1195 Et je termine par dire que, au lieu d'offrir une offre, une solution aux producteurs, aux générateurs de terres contaminées, comment on le faisait depuis 30 ans, pourquoi ne pas changer de modèle? On a besoin d'un modèle beaucoup plus soutenable. C'est sûr que les générateurs n'ont pas cherché à réduire nécessairement leur matière résiduelle si on leur donne toujours une solution, autant que pour les mines -- puis ça, c'est nouveau, je ne l'avais pas mentionné, mais je vais le dire très rapidement -- autant que pour les projets de mines, on exige qu'ils aient un plan de réhabilitation des sites même avant de lancer les projets, pourquoi ne pas faire quelque chose de semblable pour les générateurs de terres contaminées? Donc, une réduction à la source, une valorisation des matières résiduelles, des choses comme ça. Voilà, c'est tout.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

1205
1210 Merci, Madame.

1215 Je vais maintenant céder la parole à monsieur Alexandre Bourke pour qu'il présente de façon ponctuelle les principales préoccupations soulevées dans les requêtes des personnes soit absentes ou encore celles qui ont demandé à la commission de résumer leurs motifs.

Monsieur Bourke.

M. ALEXANDRE BOURKE :

1220

Bonsoir, tout le monde. Alors, Angèle Pelletier soulevait dans sa requête les préoccupations en lien avec la protection des milieux humides et des milieux naturels, la contamination des eaux et la justification du projet.

1225

Claude Beudet soulevait dans sa requête des préoccupations en lien avec la préoccupation des milieux humides et de la canopée, l'efficacité du procédé Stablex et la justification du projet, la contamination des eaux et la provenance des matières dangereuses résiduelles.

1230

Francine Poisson soulevait dans sa requête des préoccupations en lien avec la protection des milieux humides et des milieux naturels, la contamination des eaux et la justification du projet.

Holly Dressel soulevait des préoccupations en lien avec la protection des milieux humides et des milieux naturels, la contamination des eaux et la justification du projet.

1235

Marie-Claude Lacroix soulevait dans sa requête des préoccupations en lien avec la protection des milieux humides et des milieux naturels, la contamination des eaux et la justification du projet.

1240

Patrice Boucher soulevait dans sa requête des préoccupations en lien avec la protection des milieux naturels et des peuplements forestiers et le maintien de la biodiversité.

1245

Serge Paquette, pour terminer, soulevait dans sa requête des préoccupations en lien avec la stabilité des ouvrages, la contamination des eaux et la provenance des matières dangereuses résiduelles et leur transport. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1250

Merci, Monsieur Bourke. Ce qui clôt actuellement la présentation des requêtes. Je cède la parole à l'initiateur du projet, monsieur Rompré, pour présenter le projet durant environ 20 minutes, après quoi nous prendrons une pause.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1255 Bonsoir, tout le monde. D'abord, merci d'être là, merci de l'intérêt que vous portez à notre projet. Merci aussi de nous amener ces enjeux-là. Donc, merci beaucoup de votre présence, et donc je vais passer à la partie présentation du projet qui est le projet de réaménagement de la cellule numéro 6 de l'usine de Stalex à Blainville.

1260 Stalex, quelques mots sur l'entreprise. On est situé à l'extrémité est du boulevard de la Seigneurie, qui se trouve à être la sortie 25 de l'autoroute 15, et vous avez sur la photo de droite une vue aérienne de notre usine de traitement, le centre de traitement, et les cellules de placement existantes sont situées juste au nord.

1265 Donc, Stalex est installée à Blainville depuis 40 ans. Au début des années 80, Stalex, c'était une volonté du gouvernement du Québec de trouver une solution à la gestion des matières résiduelles inorganiques. Et c'est là qu'est arrivé le projet.

1270 Évidemment, c'est une solution environnementale. Donc, on génère des matières résiduelles et nous, on est là pour les gérer de façon adéquate, de façon sécuritaire. Le procédé de l'usine est un procédé unique, est une... dans le domaine d'activités où on est, c'est un des seuls centres de traitement qui va faire un traitement sur 100 % des matières reçues. Donc, chez Stalex, il n'y a aucun dépôt direct de matières résiduelles dans les cellules de placement. 100 % des matières passent d'abord par l'usine de traitement, ensuite sont acheminées au site de placement.

1275 Dans notre domaine d'activités, c'est très important de maintenir une bonne communication avec la communauté. On fait ça depuis les tout débuts et ça s'est intensifié, là, dans les dernières années, évidemment.

1280 Du côté gauche de cette diapositive, vous avez les différents types de matières résiduelles qui sont reçus à notre usine. Essentiellement, ce sont des matières qui sont contaminées avec des métaux. Du côté droit, vous avez la liste des matières qu'on ne reçoit pas parce qu'elles sont incompatibles avec notre procédé et elles sont aussi exclues de notre permis d'opération. Parmi ça, les résidus radioactifs, biomédicaux, les solvants, BPC, les produits pétroliers, les explosifs et les pesticides, ce sont toutes des matières qui sont exclues de notre permis, puis qui sont non plus pas compatibles avec notre procédé.

1285

1290 Le procédé, donc la première étape, je vous ai parlé des matières admissibles, la première
étape, ça va être de vérifier que les matières qui sont acheminées à l'usine sont acceptables selon
nos critères d'acceptation d'admissibilité. Ensuite, je vous ai aussi mentionné qu'on faisait 100 %...
100 % des matières reçues étaient traitées. Un des deux objectifs qui sont visés avec le traitement,
c'est d'abord insolubiliser les contaminants solubles, les rendre insolubles. Et la deuxième étape est
de rendre ces matières-là immobiles dans une matrice cimentaire.

1295 Donc, à partir, si je vous résume ça, à partir des matières résiduelles liquides et solides qui
sont acheminées à notre usine, on fabrique ce qu'on appelle le produit Stablex. Donc, le produit qui
sort de notre usine et qui rencontre toujours les mêmes critères de fabrication porte le même nom
que l'entreprise, on appelle ça du Stablex, et c'est cette matière-là qu'on va aller porter dans les
cellules de placement qui sont un peu au nord de l'usine.

1300 Annuellement, on suit avec un recouvrement imperméable de la cellule. Et, évidemment, ce
processus-là est toujours accompagné d'un contrôle de la qualité, on fait des analyses sur les
matières reçues pour vérifier l'admissibilité. On fait aussi un contrôle de la qualité sur le produit
Stablex avant d'aller le porter dans la cellule de placement, et une fois en place, on va évidemment
procéder régulièrement à l'analyse des puits de surveillance qui sont installés tout autour des cellules
1305 de placement pour vérifier que toutes ces étapes-là fonctionnent adéquatement.

Le contexte du projet, après 40 ans d'opérations, Stablex arrive à la fin de la durée de vie
utile ou de la capacité de la cinquième cellule de placement, et donc on avait prévu la cellule 6, la
cellule no 6 juste à côté de la cellule no 5.

1310 Au début des années 2010, on a eu quand même des épisodes de nuisance avec les
quartiers avoisinants et on avait créé à ce moment-là un comité de bon voisinage, et c'est un... des
citoyens participaient à ce comité-là, et c'est lors d'une rencontre de ce comité-là qu'il y a un des
citoyens qui a proposé de relocaliser la cellule 6 un peu plus loin des quartiers pour... comme mesure
supplémentaire à la réduction des nuisances. Donc, c'est là qu'est né le projet de relocalisation de
la cellule 6 de son endroit initialement prévu vers un nouveau site proposé.

1315 Donc les deux objectifs, s'éloigner du voisinage pour diminuer les nuisances potentielles, et
vous observez que le terrain visé est plus grand que le terrain initialement prévu, donc ça, ça va
nous permettre de continuer l'offre de services environnementaux qui est essentielle pour la chaîne
de production industrielle.

1320

La cellule 6 en quelques chiffres. D'abord, ça va être une conception qui va respecter les plus récents guides du ministère de l'Environnement. Ensuite de ça, elle va être subdivisée en 35 sous-cellules, d'une capacité de 8 millions de mètres cubes. 40 ans d'opérations au rythme actuel de réception des matières et des coûts de construction et de recouvrement, autour de 85 millions.

1325

La cellule 6, elle une particularité par rapport aux autres cellules existantes, elle va être excavée moins profondément. Ça va nous enlever environ 16 années de capacité, mais par contre, ça permet d'éviter à gérer ce qu'on appelle les argiles excédentaires. Donc la cellule 6, l'argile qui va être excavée pour faire la place, pour créer le volume, on excave exactement la quantité dont on a besoin pour réutiliser cette argile-là sur les phases de recouvrement et de construction de digues périphériques.

1330

Donc, on élimine l'argile excédentaire et ça permet, donc, un projet avec, encore là, moins de nuisance. Et ça, ce concept-là est né de notre processus de consultation publique et des soucis des citoyens pour le camionnage de l'argile d'excédentaire.

1335

Le choix du site. Plusieurs raisons qui nous ont poussés à choisir le terrain visé. Premièrement, c'était extrêmement important pour nous de rester à proximité de l'usine pour maximiser l'efficacité de nos opérations puis d'éviter d'avoir à transporter le produit Stablex sur des grandes distances en utilisant, par exemple, des chemins publics.

1340

Ensuite, on voulait aussi réutiliser plusieurs infrastructures existantes sur le terrain, par exemple, des routes d'accès, des systèmes de transfert d'eau, des systèmes d'alimentation électrique qui vont être réutilisés sur le nouveau terrain pour la cellule 6.

1345

Ensuite de ça, le terrain était un terrain déjà zoné industriel, qui a déjà eu de l'activité industrielle depuis plusieurs dizaines d'années et donc ça permettait de s'installer sur ce terrain-là et d'éviter les milieux humides qui sont situés tout le tour terrain.

1350

Finalement, ce terrain-là a la même géologie que le terrain sur lequel on a mis les cellules existantes, et c'est en grande grande partie à cause de cette géologie-là que Stablex s'est installée à Blainville. À Blainville, on a une épaisse couche d'argile qui peut avoir jusqu'à 25 mètres d'épaisseur. C'est une argile dont la perméabilité est très très faible. Donc, c'est une argile étanche

1355 et le terrain visé a exactement cette même géologie là et permet, donc, d'avoir un site qui, au niveau géologique, est très très favorable à l'établissement de ce genre de cellules de placement.

1360 Je vous montre rapidement quelques éléments de conception de la cellule. Vous avez ici une coupe transversale de la cellule une fois qu'elle va être remplie avec le produit Stablex. Et donc, vous voyez en gris pâle, c'est l'argile naturelle présente à Blainville, on en excave une petite partie, et ce qui est en brun, illustré en brun sur la diapositive, c'est le produit Stablex.

1365 En périphérie de la cellule, vous avez ce qu'on appelle la digue périphérique qui est une digue sur laquelle vient s'appuyer le produit Stablex, et à l'extérieur de cette digue-là, il y a le chemin d'accès. Et ce qui est important de mentionner ici, c'est qu'à l'intérieur du chemin d'accès, on va venir fabriquer ce qu'on a appelé la paroi étanche. La paroi étanche, elle n'est pas là pour l'étanchéité de la cellule -- on va voir plus tard comment c'est assuré -- mais ça nous permet de nous isoler complètement au niveau des mouvements d'eau entre le milieu environnant et le chantier de développement de la cellule 6. Parce que le développement va se faire graduellement sur 40 ans. Et vous voyez que cette paroi étanche là va être insérée dans l'argile naturelle pour bloquer complètement tous les mouvements d'eau entre l'extérieur et le chantier.

1375 On a, pour assurer maintenant l'étanchéité de la cellule même, en plus de l'argile naturelle, l'épaisse couche d'argile naturelle, on a deux géomembranes de fond et une géomembrane de recouvrement qui viennent complètement encapsuler le produit Stablex.

Au fond de la cellule, vous avez un système de drainage qui va permettre de soutirer l'eau de la cellule, donc de la maintenir presque à sec. Le niveau maximum d'eau dans le fond de la cellule va être maintenu à plus bas que 30 centimètres.

1380 Sur le recouvrement, vous avez la géomembrane, et sous la membrane, une couche de 600 millimètres d'argile compactée. La combinaison des deux, ça fait un système avec une double étanchéité.

1385 Maintenant, les différentes activités du projet qui vont générer des impacts. Et bien, vous avez l'aménagement initial du nouveau tronçon d'un chemin d'accès; vous avez l'excavation des sous-cellules qui va se faire graduellement; le transport des matériaux valorisés sur le site, donc je

vous ai expliqué que tous les matériaux excavés vont être réutilisés sur les phases de recouvrement; et, finalement, le transport et le dépôt du produit Stablex dans les premières sous-cellules.

1390 Je vais laisser maintenant la parole à mon collègue Pierre, qui va vous parler des démarches consultatives et aussi des impacts.

M. PIERRE LÉGO :

1395 Merci, Benoit. On trouve ça important de revenir sur les démarches consultatives parce que c'était à l'origine du projet comme tel, mais aussi parce que ça l'a vraiment amené plusieurs modifications à notre projet.

1400 Donc, on a fait des consultations ciblées, on a fait des portes ouvertes, des visites, mais on a aussi une citoyenne qui disait un peu plus tôt, qui avait participé même au comité consultatif pour échanger sur les différents enjeux, sur les différentes inquiétudes des gens, et je remercie beaucoup tous les gens qui ont pu participer à une activité comme celle-là. Ça l'a vraiment résulté à optimiser et bonifier notre projet et puis, on voulait revenir là-dessus.

1405 Le premier, Benoit, l'a mentionné, un projet où on élimine les excédents d'argile, ça réduit les impacts parce qu'on a besoin de moins de terrains pour entreposer cette argile-là, ça réduit les impacts parce qu'on a réduit considérablement le camionnage, et puis on continue de ne pas avoir à sortir du site avec les camions.

1410 Aussi, on a pu améliorer la conception de la cellule en ajoutant le système de double membrane conforme aux exigences du ministère, mais aussi, on a demandé à pouvoir trouver une façon de reboiser sur le dessus, donc pour compenser les pertes d'arbres. Donc, deux aménagements qui permettent de réduire les impacts sur l'environnement à notre projet.

1415 Donc, dans le résumé de l'étude d'impact, évidemment, au tableau A-1, on a mis l'ensemble de tous les détails. On ne pourra pas, avec le temps qu'on a aujourd'hui, passer à travers tout ça. Mais sachez que quand on évalue les impacts environnementaux dans une étude comme celle-là, on étudie... on avance les impacts résiduels du projet, donc on prend en considération les mesures d'atténuation dans l'évaluation.

1420 Les eaux souterraines, on a entendu beaucoup dans les requêtes que c'était un enjeu. La première eau souterraine qu'on a à Blainville, elle se trouve à être dans le sable. Donc, sur la gauche de l'image, on voit un fossé avec de l'eau dedans. Typiquement, l'eau dans le sable est à peu près au même niveau que l'eau dans les fossés. Et puis, toutes les mesures d'atténuation sont à même les systèmes de fossés et les systèmes de parois de la cellule, mais aussi la paroi étanche sous le chemin pour vraiment isoler tout le travail puis l'exploitation de la cellule des milieux environnants.

1425 Somme toute, ça va quand même laisser un impact où l'écoulement naturel de l'eau qui est dans le sable sera quand même perturbé par le fait qu'on aura mis ces barrières-là en place.

1430 La deuxième source... pas source, mais le deuxième niveau d'eau souterraine, il se trouve à être l'aquifère profond, qui est sous l'argile, la ligne bleue sous l'argile. L'impact potentiel ici, c'est la migration de contaminants qui pourraient traverser la couche d'argile pour se rendre jusqu'à cet aquifère-là.

1435 Évidemment, tous les éléments de conception de la cellule avec le système de double géomembrane, avec le recouvrement, avec le niveau d'eau qu'on va laisser bas à l'intérieur, et jumeler à l'épaisseur d'argile qui est là depuis des milliers d'années et qui est stable, vont assurer la sécurité par rapport à cet impact-là, donc atténuer les risques.

1440 En particulier par rapport à l'eau souterraine de cet aquifère-là, l'étude d'impact a identifié les patrons d'écoulement et on peut identifier ici facilement que l'esker qui est au sud-est et les terres agricoles qui sont au sud-est, ils se trouvent à être en amont du terrain visé. Donc, l'écoulement s'en va vers le nord-ouest. Ça, c'est... on ne s'attend à aucun impact environnemental de ce côté-là.

1445 Ensuite, les eaux de surface. Évidemment, on parle d'un chantier de construction, on parle d'opérer des chemins. On aura possiblement, avec les eaux de ruissellement, une augmentation des matières en suspension dans l'eau de surface, donc dans les fossés, un impact environnemental qu'on pourra limiter en ayant une station de collecte et de traitement de ces eaux-là avant de laisser l'eau s'écouler vers le ruisseau.

1450 Aussi, on va diminuer l'érosion potentielle avec la végétalisation des sous-cellules au fur et à mesure qu'elles sont recouvertes. Puis le déboisement va se faire graduellement, limitant les surfaces exposées en allant de l'avant avec chacune des étapes du projet.

1455 Ensuite, la modification temporaire de la quantité d'eau. C'était une question des gens du COBAMIL qui nous avaient amenés où étant donné qu'on va récupérer une partie des eaux de pluie qui vont tomber sur la cellule, ces eaux-là ne retournent pas vers les fossés, vers le ruisseau, ces eaux-là sont récupérées, elles sont traitées à l'usine avant d'être rejetées à l'égout. Donc, temporairement, le temps que l'usine fonctionne...

1460 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Légo, il faudrait accélérer. Je vous donne 2 minutes pour compléter.

1465 **M. PIERRE LÉGO :**

Pas de problème.

Donc, temporairement, quand la cellule sera fermée, ces eaux-là retournent vers le ruisseau comme ils sont présentement.

1470 On a aussi identifié des milieux humides qui se sont créés le long des fossés, le long des chemins puis des anciennes voies ferrées sur le site. Donc, on aura une perte nette de 9 hectares de milieux humides sur le terrain, qui est comparativement à l'endroit où la cellule 6 originale était prévue, c'est un peu moins, donc une diminution de ce côté-là pour éviter d'en détruire. On ne s'attend à aucune perte de diversité biologique étant donné la qualité de la tourbière tout autour.

1475 Les mesures d'atténuation sont similaires à celles de l'eau, c'est-à-dire que, en s'isolant par rapport à l'eau, on pourra protéger les milieux humides environnants. Donc la paroi étanche périphérique, en gardant nos travaux à l'intérieur du périmètre, en dirigeant les eaux vers le système de traitement d'eau et, évidemment, il y aura une compensation financière telle que prévue par le *Règlement sur les milieux humides*.

1480 En rafale, les plantations forestières, on parlait d'environ 53 hectares d'arbres. Les mesures d'atténuation prévues sont de reboiser pour 45 hectares. Le déboisement va se faire aussi graduellement et on pourra valoriser la biomasse dans les matériaux de recouvrement.

1485 Au niveau des GES, étant donné qu'on réduit beaucoup le camionnage, on a une évaluation où nos GES à l'avenir, donc comparativement aujourd'hui, seraient diminués. Évidemment, la

quantité de GES qui est liée à la perte d'arbres, donc les GES biogéniques sont aussi évalués dans l'étude d'impact, et le reboisement, par contre, n'a pas été pris en compte dans le bilan.

1490

Au niveau de la qualité de l'environnement, de l'atmosphère, on va voir une réduction des émissions de poussières dans les quartiers résidentiels étant donné qu'on s'éloigne, mais aussi parce qu'on prolonge le pavage de certains chemins et on maintient nos mesures d'atténuation en place qui est la vitesse et les abat-poussières. Même chose pour les nuisances, on s'éloigne. Les probabilités d'avoir des problèmes de nuisance diminuent. On continue de maintenir tous les systèmes qu'on a déjà en place qui ont été prouvés depuis des années.

1495

Programme de suivi environnemental...

1500

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait y aller vers la conclusion.

1505

M. PIERRE LÉGO :

Je conclus, c'est mon avant-dernière.

1510

Donc, suivi environnemental pour les eaux de surface, les eaux souterraines, suivi des milieux naturels, environnements des milieux humides aussi, s'assurer que les arbres qu'on aura plantés vont bien survivre. On continue à travailler avec nos comités de suivi.

À l'avenir, on parle de commencer l'exploitation en 2027, on a parlé de 40 ans. Ça nous amène à la fin, Monsieur le président. Merci beaucoup pour l'écoute.

1515

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup à vous deux. Ce que nous allons faire, nous allons dès maintenant ouvrir le registre pour que vous puissiez vous inscrire et nous reprendrons nos travaux dans 15 minutes. Merci.

1520

PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE

1525

LE PRÉSIDENT :

1530

Alors, Mesdames, Messieurs, nous sommes rendus à la période questions-réponses. Évidemment, il y a eu des propos que nous avons entendus tout à l'heure qui n'ont pas fait nécessairement votre affaire. Bien sûr, vous avez le droit de discuter entre vous, mais si tel devait se produire de nouveau, je vous demande d'aller tout à fait en arrière de la salle et de parler très discrètement pour que nous puissions, nous, en avant, pouvoir nous concentrer totalement sur le propos qui est dit. Il y a eu beaucoup de chuchotements et c'était un peu distrayant malheureusement.

1535

Avant d'appeler le premier intervenant, je voudrais m'assurer auprès de vous, Monsieur Rompré, vous avez déposé la présentation que vous avez faite auprès de la coordonnatrice?

1540

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui.

1545

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1550

Quant à vous, Monsieur Savoie, vous aviez quelques documents que la commission vous avait demandés. Est-ce que ça a été déposé, et si oui, lesquels documents ont été déposés?

1555

M. PATRICE SAVOIE :

Oui. En fait, Monsieur le président, tout a été déposé. Il y a...

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous donner les titres?

M. PATRICE SAVOIE :

1565

Oui. Il y a trois capsules qui ont été demandées par la commission. Une capsule sur le portrait de la gestion des matières dangereuses résiduelles des sols contaminés et des matières non dangereuses préoccupantes au Québec, incluant l'évolution des quantités générées par catégorie depuis le début des années 80, et les besoins futurs sur un horizon temporel de 10 ans, les lieux de traitement et d'élimination existants et leur capacité de traitement ou d'enfouissement, l'évolution des quantités importées et exportées au cours des 20 dernières années, le cadre réglementaire pour leur gestion, y compris en matière d'importation et d'exportation. Donc ça, c'est une capsule.

1570

La deuxième capsule qui a été demandée, c'est sur l'encadrement légal et réglementaire touchant les milieux humides et hydriques.

1575

Une autre capsule sur les garanties financières et les obligations financières pendant la période post-fermeture.

Vous avez également demandé un document, soit la chronologie et l'objet des modifications apportées au décret 131781 et des autorisations obtenues par Stablex jusqu'à ce jour. Donc, on vous a tout remis ça, Monsieur le président.

1580

LE PRÉSIDENT :

1585

Parfait, merci.

Peut-être pour l'auditoire, les trois capsules auxquelles monsieur Savoie fait référence, c'était à la demande de la commission lors d'une rencontre, de la rencontre préparatoire que nous avons eue, qui a demandé... la commission avait demandé au ministère de l'Environnement de

1590 préparer justement ces trois capsules d'environ 5 minutes chacune, pour qu'elles puissent être
présentées publiquement et probablement elles le seront au cours des prochaines séances.

Du côté de l'initiateur, vous aviez également trois documents à déposer, Monsieur Rompré.

1595 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui. On avait... on a, à la demande de la commission, déposé la liste des plans émis pour
le BAPE. Donc, c'est une liste avec tous les nouveaux dessins et un sommaire des changements
par rapport aux dessins qui étaient déjà déposés. Et on a déposé aussi, donc, ces dessins mis à jour
1600 et on a déposé un troisième document qui s'appelle *Les séquences de déposition révisées du produit
Stablex*. Donc, ces trois documents-là ont été déposés.

LE PRÉSIDENT :

1605 Parfait. Alors merci.

Peut-être, Monsieur Rompré, puisque je peux vous adresser quelques mots
immédiatement. Ne vous surprenez pas si nous posons des questions pour valider certains chiffres.
Vous avez eu un dossier qui est tout en mouvance, hein.

1610

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a plusieurs... si on lit le PR3.1, les données ne sont plus les mêmes que le PR14 ou le
PR5.12. Alors, il y a, des fois, dans la préparation de nos questions, par exemple, la capacité de la
cellule 6 projetée, tantôt elle est 8,3 millions de mètres cubes, ensuite, on lit, non, c'est 8 millions de
1620 mètres cubes. Dans votre présentation, c'était également 8.

Alors, donc, il va falloir bien sûr clarifier l'ensemble de ces chiffres-là pour savoir à quoi
exactement correspond le projet. Donc, ne soyez pas surpris tout simplement.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1625

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

1630

Alors, j'invite maintenant le premier intervenant, Monsieur Normand Léo.

M. NORMAND LÉO :

1635

Bonsoir. Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Léo.

1640

M. NORMAND LÉO :

1645

Madame la commissaire, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je veux saluer votre engagement et celle de tout le personnel du BAPE à livrer des réponses intelligibles aux questions de la population. Moi, je suis un citoyen contribuable de 70 ans, je ne suis pas un académique. J'espère pouvoir compter sur votre ouverture en regard de notre droit citoyen à être consulté et bien informé sur les impacts du projet Stablex.

1650

Ma question, elle s'inscrit dans l'idée de connaître le passé pour comprendre le présent et améliorer le futur. Considérant les impacts et controverses et la complexité autour des procédés Sealosafe de Stablex et de son autorisation en 1980 par le ministère de l'Environnement, sans études hydrogéologiques approfondies et sans analyses comparatives rigoureuses des divers procédés de traitement des déchets industriels, pourriez-vous, Monsieur le président, considérer la tenue d'une enquête indépendante afin de faire la lumière sur le controversé procédé Stablex et sur son autorisation par le ministère de l'Environnement afin d'augmenter notre compréhension de la situation actuelle et, souhaitons-le, corriger les lacunes du passé? Merci.

1655

LE PRÉSIDENT :

1660 Merci à vous.

1665 Tout d'abord, évidemment, j'imagine que vous vous en doutez un peu, là, la commission d'enquête, notre commission, elle est indépendante. Elle n'est pas nommée par le ministre, soit dit en passant, elle suit une lettre-mandat du ministre, mais notre commission, elle est nommée par la présidente par intérim du BAPE. Donc, ce n'est pas un processus directement lié au gouvernement. Donc, on est indépendants et impartiaux. Et c'est notre intention de réaliser une enquête indépendante, et on espère que cette enquête va amener à certaines réponses auxquelles vous pouvez vous attendre.

1670 Maintenant, vous avez touché spécifiquement le procédé. Tout d'abord, je poserais la question à monsieur Savoie. Monsieur Savoie, est-ce que le ministère de l'Environnement connaît le procédé, est-ce qu'il est le même, est-ce qu'il est variable, est-ce qu'il a changé depuis 40 ans?

M. PATRICE SAVOIE :

1675 Pour cette question, Monsieur le président, je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Hugo Langlois.

M. HUGO LANGLOIS :

1680 Donc, on peut parler assez brièvement, parce que moi, je n'étais pas là en 1981, donc on a d'autres collègues qui peuvent peut-être apporter plus de précisions.

1685 Donc, en général, le procédé a été expliqué, c'est en deux phases. Donc, on essaie de stabiliser les contaminants mobiles, on essaie de les solidifier, et par la suite, il y a la deuxième étape qui est la solidification. Donc, on essaie de produire cette matrice cimentaire qui est un... il ne faut pas confondre avec un bloc de ciment, c'est une matrice cimentaire, qui est un peu différent.

1690 Donc, la matrice cimentaire, son objectif, c'est vraiment de limiter la mobilité des contaminants et les emprisonner en quelque sorte dans cette matrice.

LE PRÉSIDENT :

1695 En fait, j'espérais que vous alliez un peu plus dans le détail, parce que ces catégories-là, on les a eues tantôt, donc nous le répéter, on n'avance pas à grand-chose, là.

M. HUGO LANGLOIS :

1700 Pour aller plus loin dans l'historique du Stablex, ce sera mes collègues qui sont plus experts qui pourront répondre en différé.

LE PRÉSIDENT :

1705 Et, est-ce que vous avez des collègues plus experts qui peuvent répondre?

M. PATRICE SAVOIE :

1710 Pour ce soir, Monsieur le président, non, mais on pourra vous revenir, là, prendre la question en délibéré et vous revenir avec une réponse probablement demain.

LE PRÉSIDENT :

1715 D'accord. Peut-être avant de vous quitter, vous avez indiqué que vous faites quand même des essais sur le Stablex, si j'ai bien compris. Ces essais-là sont des essais, j'imagine, in vitro, vous n'allez pas sur le terrain de Stablex pour faire des essais. Est-ce que jusqu'à maintenant, c'est correct, ou vous devez me corriger?

M. HUGO LANGLOIS :

1720 Je pense que les gens de Stablex pourraient bien répondre, mais en résumé, on fait des essais, on va couler la matrice cimentaire, il y a des essais qui sont à différentes échelles de temps après avoir coulé le ciment.

1725

LE PRÉSIDENT :

Mais vous les... ces essais-là, vous les faites en laboratoire?

1730 **M. HUGO LANGLOIS :**

Ce n'est pas nous qui les fait, c'est Stablex qui les fait.

LE PRÉSIDENT :

1735

Non, non, s'il vous plaît, permettez-nous de bien comprendre, s'il vous plaît. Et donc lorsque... Parce que moi, j'avais compris, dans votre document, que c'est vous qui faisiez les essais. Mais alors, donc, c'est Stablex qui fait les essais, ensuite, Stablex vous envoie les résultats, ou comment vous les validez? Est-ce que vous allez sur le terrain faire une validation ponctuelle, ou comment vous procédez pour les valider?

1740

M. HUGO LANGLOIS :

Je pense qu'on reçoit, la direction régionale reçoit des rapports à une certaine fréquence. Donc moi, je travaille au central à Québec, je ne suis pas à la direction régionale, donc...

1745

LE PRÉSIDENT :

Et, est-ce que quelqu'un de la direction régionale peut répondre?

1750

M. HUGO LANGLOIS :

On peut peut-être passer la parole à madame Breault de la direction régionale.

1755

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1760 **M. HUGO LANGLOIS :**

Autrement, comme je vous ai mentionné, on pourra prendre la question en délibéré, vous revenir demain.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Parce que cette question, le procédé, est extrêmement importante.

1770 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1775 D'ailleurs, on vous l'avait signifié à la rencontre préparatoire.

Madame? Allez-y. Votre collègue.

Mme ANNIE CLAUDE BREAUT :

1780 Je pense qu'en fait, c'est au contrôle environnemental de répondre.

LE PRÉSIDENT :

1785 Votre nom? C'est bon. Peut-être, je vais faire juste une petite mise au point, là. À chaque fois que vous nous dites, « c'est une autre personne, c'est demain », ça bloque un peu la discussion. Je souhaiterais donc que demain, ça puisse être plus fluide, si possible.

Donc pour finir avec... Merci, Monsieur Savoie.

1790 Monsieur Rompré, quel genre de bioessais vous faites pour tester la fiabilité, finalement, du Stablex?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1795

Donc, à l'usine, le produit Stablex est formulé en batch, donc c'est des lots de produits Stablex qui sont formulés. Chacun des lots est préalablement testé avant son départ vers le site de placement. Les essais dont on... le genre d'essais qu'on fait, c'est directement lié au genre de protection qu'on veut, c'est-à-dire la protection essentiellement de la qualité des eaux plus loin dans le processus.

1800

Donc, les essais qu'on fait, ce sont des essais de lixiviation. Ce ne sont pas des bioessais, mais ce sont des excès de lixiviation. On regarde dans le produit Stablex quels sont les contaminants qui peuvent se retrouver dans la phase aqueuse.

1805

LE PRÉSIDENT :

Et combien de temps durent le test?

1810

M. BENOIT ROMPRÉ :

C'est un test qui est très rapide. C'est un test... le test pour valider que le produit Stablex peut se rendre au site d'enfouissement, c'est un test qui prend un... quelques... peut-être 30 minutes, quelque chose comme ça.

1815

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il mime suffisamment la situation qu'on peut retrouver sur le terrain?

1820

M. BENOIT ROMPRÉ :

En fait, ce que le test fait, c'est qu'est-ce qui va arriver, le test cherche à répondre, qu'est-ce qui arrive si le produit Stablex est mis en contact avec de l'eau?

1825

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1830 Quels sont les contaminants qui vont être solubilisés dans l'eau? Parce que l'objectif du produit Stablex, puis du procédé Stablex, c'est de rendre au maximum les contaminants insolubles.

LE PRÉSIDENT :

1835 Hum, hum.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1840 Donc, par exemple, la solubilité, là, du sel dans de l'eau, c'est soluble, du sable dans de l'eau, ce n'est pas soluble. Donc, le procédé vise à prendre des contaminants qui sont solubles à la base quand ils sont reçus et à les rendre insolubles.

1845 Donc au moment d'autoriser le produit Stablex à aller vers le site de placement, on veut valider qu'on a bien réussi à rendre insolubles ces contaminants-là.

LE PRÉSIDENT :

1850 Non, j'ai très bien compris ce que vous aviez dit, mais je vous demandais si un test de 30 minutes, ce test de lixiviation peut mimer suffisamment bien ce qui se produit sur le terrain après quelques mois, quelques années, selon vous?

M. BENOIT ROMPRÉ :

1855 Il y a différents tests de lixiviation, et je vais passer la parole à mon collègue Pierre Légo, qui va pouvoir vous les expliquer, mais en général, on essaie de créer des conditions plus sévères parce qu'on a moins de temps.

LE PRÉSIDENT :

1860 Oui, bien sûr. Ça, je peux comprendre ça. Oui.

M. PIERRE LÉGO :

1865 Donc dans les tests de lixiviation qui sont faits avant l'envoi du produit Stablex au site, c'est un test qui est rapide pour être capable d'être adapté à l'opération, mais c'est un test qui est beaucoup plus aride, donc qui ne va pas simuler les conditions naturelles, mais qui va simuler quelque chose de beaucoup plus agressif, et les normes d'acceptation, si on veut, pour le passer le test sont plus basses.

1870 Ensuite, on fait aussi un test post-mûrissement, donc après que le Stablex a mûri, la matière cimentaire a fait son action, ça s'est solidifié, là on refait un test qui, lui, ressemble plus à des tests qui va simuler, là, ce qui va arriver dans la nature en termes de potentiel de lixiviation.

LE PRÉSIDENT :

1875 Sur le même échantillon?

M. PIERRE LÉGO :

1880 Nous, on fait les tests avant de partir de l'usine, donc il n'est pas mûri, donc ce n'est pas le même échantillon. Ensuite, on va laisser mûrir du Stablex pendant un an, puis après ça, on va le tester.

LE PRÉSIDENT :

1885 OK.

LA COMMISSAIRE :

1890 Monsieur Rompré, on parle de lixiviation, mais je pense que quelques requérants également ont fait cette mention-là, l'inquiétude que, avec le tassement, avec les années, là, on parle, si je me rappelle bien, là, d'un monticule, si je peux l'appeler comme ça, là, de 22 mètres, est-ce que la stabilité, ou je dirais la durabilité du Stablex est toujours là? Parce que là, on parle de tassement année après année. Est-ce que le produit est encore stable, est encore net?

1895

M. BENOIT ROMPRÉ :

1900 Donc, les tests de lixiviation visent l'aspect chimique. Maintenant, au niveau mécanique, au niveau des propriétés mécaniques, il y a d'autres tests qui sont faits. Parce que le produit Stablex doit rencontrer des critères, OK, et donc on va faire aussi des tests au niveau des propriétés mécaniques du Stablex, et pour chaque batch, on va prélever un échantillon et on va faire mûrir cet échantillon-là pendant 60 jours, et là, on veut atteindre une résistance à la compression d'environ 0,7 MPa.

1905 Et on va aussi poursuivre le mûrissement sur une période d'un an, et là, on cherche une résistance à la compression de 1.4 MPa. Donc, c'est les tests qu'on fait au niveau mécanique.

1910 Vous avez probablement lu dans la documentation qu'on parle souvent de tassement. Ces tassements-là ne sont pas les... ce n'est pas le tassement du produit Stablex lui-même, c'est que l'argile sous-jacente aux produits Stablex dans lequel le produit... l'argile dans laquelle le produit Stablex est déposé, c'est un matériau que les propriétés, quand qu'on le met en surcharge, c'est-à-dire quand on vient créer plus de poids que le matériau qui était là initialement.

1915 Donc, on vient enlever un peu d'argile, mais on vient mettre du Stablex en surépaisseur. Donc, ça crée un poids supplémentaire sur l'argile sous-jacente et c'est elle qui va se comprimer, OK, qui va se tasser. Ça fait que dans la documentation qu'on a fournie, on parle souvent des tassements, et les tassements, ce ne sont pas les tassements du produit Stablex, mais bien de l'argile sous-jacente.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, c'est sûr que c'est un sujet sur lequel la commission va revenir. On va attendre à demain, parce qu'il suscite... en fait, les réponses suscitent déjà énormément de questions chez nous, donc on va attendre demain la réponse de l'équipe de monsieur Savoie.

1925

M. PATRICE SAVOIE :

J'aurais peut-être, Monsieur le président, une personne qui voudrait... une personne du centre de contrôle qui pourrait vous aviser concernant les tests, là, faits par le ministère.

1930

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1935

M. PATRICE SAVOIE :

Madame Kroese.

1940

LE PRÉSIDENT :

Son prénom?

M. PATRICE SAVOIE :

Jasmin.

1945

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1950

M. PATRICE SAVOIE :

Elle ici présente.

1955

Mme JASMIN KROESE :

Bonjour, Monsieur le président, Madame la commissaire. Donc, en effet, en lien avec des tests que Stablex réalise sur le Stablex, le ministère de... le contrôle environnemental de la direction régionale des Laurentides reçoit les rapports de ces tests-là, et il y a un inspecteur de notre direction qui est chargée de faire la vérification des données qui nous sont soumises pour s'assurer de la conformité de ceux-ci par rapport aux normes qui sont établies par le Règlement et aussi dans les diverses autorisations qui sont délivrées.

1960

LE PRÉSIDENT :

1965

Mais quand vous parlez de vérification, ce n'est pas synonyme de validation, hein?

Mme JASMIN KROESE :

1970

Non, exactement. On vérifie simplement les données qui nous sont soumises. On ne fait pas une contre-validation, on ne fait pas des essais nous-mêmes en direction régionale. On reçoit un rapport et on valide les données qui se sont au rapport.

LE PRÉSIDENT :

1975

À votre connaissance, est-ce que la méthode, le procédé Stablex existe actuellement ailleurs dans le monde?

Mme JASMIN KROESE :

1980

Par ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

1985

Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

1990

Le procédé Stablex est d'origine... ça a commencé, ça s'appelait le procédé Sealosafe en Angleterre. Maintenant, évidemment, qu'est-ce qui est arrivé avec ce procédé-là là-bas, de quelle façon il a été opéré, concrètement, de quelle façon les sites ont été construits? Ça, je n'ai pas d'information sur ça et je ne sais pas non plus si ce procédé-là est encore utilisé ailleurs.

1995

Chez nous, on l'a... c'est un procédé qu'on a évidemment adapté aux exigences puis aux normes du Québec

LE PRÉSIDENT :

2000 Ça, ça va. Je veux juste qu'on se limite à répondre aux questions pour ce soir, là.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2005 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Non pas que je ne veux pas...

2010 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Il y aurait mon collègue Pierre qui voudrait rajouter un...

M. PIERRE LÉGO :

2015 Je me souviens que Stablex a eu une entente pour transférer la technologie Stablex à une entreprise mexicaine il y a peut-être une quinzaine.

LE PRÉSIDENT :

2020 Mais est-ce que Mexique l'utilise?

M. PIERRE LÉGO :

2025 À toutes fins pratiques, ce qu'on connaît de la situation, c'est qu'ils l'ont mis en place, puis... et, par contre, on n'a pas fait de suivi à savoir s'ils sont encore en opération.

LE PRÉSIDENT :

2030 Très bien. Donc, pour faire un résumé, le ministère de l'Environnement ne fait aucune validation, mais il fait une vérification des résultats des tests?

Mme JASMIN KROESE :

Exact, oui.

2035

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Voilà.

2040

M. NORMAND LÉO :

Je voudrais avoir une précision sur ma question. Petite précision. Alors, c'est que quand je vous demande une étude... la tenue d'une enquête indépendante, c'est d'une enquête et d'une expertise indépendantes. Alors de demander au ministère de l'Environnement qui a approuvé sans études hydrologiques, je ne demande pas, là, que la police regarde la police. Alors, c'est dans ce sens-là que ma question allait.

2045

LE PRÉSIDENT :

J'avais très bien compris...

2050

M. NORMAND LÉO :

Ah.

2055

LE PRÉSIDENT :

... et je suis certain que vous allez venir avec ça dans votre mémoire. Alors, nous aurons sans doute l'occasion d'en rediscuter.

2060

M. NORMAND LÉO :

Merci.

2065

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

2070

Madame Marie-Claude Beaulieu.

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

Bonjour.

2075

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Madame.

2080

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2085

Allez-y. Bonjour.

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

2090

Monsieur le président, l'étude de dispersion atmosphérique, elle ne tient pas compte des émissions de contaminants qui seraient émis par le projet de l'implantation, de l'exploitation d'un procédé de valorisation de l'ammoniac. Est-ce qu'on pourrait savoir pourquoi?

LE PRÉSIDENT :

2095

Bien sûr, bien sûr quand on va poser la question. Peut-être...

2100 **Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :**

J'aimerais aussi peut-être savoir, là, s'il serait possible d'avoir les données relatives aux impacts de ces contaminants émis.

2105 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, j'allais justement commencer un petit peu par ça. Quand un des grands contaminants, Madame Lacombe, qui a été modélisé et pour lequel nous obtenons une concentration 206 % fois supérieure à la norme 24 heures, quant à la norme annuelle, elle est supérieure de 108 %, je crois. Il y a eu d'autres métaux également, là, le chrome hexavalent, entre autres, qui est, je pense, autour de 125 fois supérieur à la norme. Il y a les poussières fines, PM_{2,5}, 2,5, qui sont légèrement supérieures à la norme. Vous, quand vous voyez... évidemment, ceci a été obtenu par modélisation selon le pire scénario, hein, mais... et, en fait, c'est la modélisation sans la cellule proposée. Quand vous voyez des résultats comme ceci, est-ce que vous vous inquiétez, vous trouvez que c'est banal? C'est quoi votre réaction comme docteur spécialisée en médecine de l'environnement?

2115 **Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :**

Pas du tout, Monsieur le président. Je pense que ces données-là méritent d'être approfondies. Comme vous dites, ils sont en modélisation. Notre problème, c'est qu'on n'a pas de station d'échantillonnage près. Notre seule station d'échantillonnage pour décomposer, elle est à Ferme-Neuve, elle est une station de référence.

2125 Donc, c'est sûr qu'au niveau de la modélisation de ce qui a été présenté, je vous dirais que tel que le scénario sans la cellule 6, parce qu'ils nous ont présenté des scénarios alternatifs, donc dans les scénarios 2, 3, 4 avec un dépoussiéreur supplémentaire, bien, c'est sûr que ceux-là, on va suivre ce qui va... on va suivre ça dans l'avenir de façon très près.

2130 **LE PRÉSIDENT :**

Mais en fait, l'exposition des populations... Évidemment, quand on dit modélisation, juste m'assurer que c'est bel et bien ça, les résultats obtenus, Monsieur Rompré, c'est à la limite du terrain de Stablex?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2135

Oui. Non? Je vais laisser la parole à madame Tzakova pour clarifier la façon de donner les résultats.

Mme TANIA TZAKOVA :

2140

Donc, la modélisation a été faite sur une campagne d'échantillonnage basée sur des données réelles la plupart du temps. Donc, on l'avait faite en 2018, c'était une grande campagne d'échantillonnage. Et puis, nous avons mis ces valeurs dans un modèle. Un modèle, c'est quelque chose qui fait le pire cas. Donc, on prend toujours les conditions météorologiques, les pires conditions météorologiques.

2145

Je veux préciser par rapport au Chrome VI, je sais que c'est le chrome qui fait le plus peur aux gens. Ces données sont vraiment vraiment conservatives, dans le sens que lorsqu'on avait... on avait très peu de données sur le Chrome VI et pour pouvoir faire quand même une modélisation, nous avons pris... lorsqu'on le savait, on a pris les données de Chrome VI, et lorsqu'on ne le savait pas, on a pris le chrome total. Donc, ça a quand même exagéré les chiffres.

2150

Puis pour préciser, oui, c'était la situation actuelle. Donc, ça ne veut pas dire nécessairement que, comme c'est une modélisation, qu'à un moment donné, cette concentration a nécessairement été à un point donné, parce que la modélisation présente une concentration sur la limite de la modélisation.

2155

Donc, il ne faut pas penser nécessairement qu'il y a eu une concentration élevée à un moment donné. Comme on a dit, c'est un modèle théorique sur lequel... c'est le meilleur instrument qu'on a aujourd'hui pour estimer.

2160

Également, oui, on a modélisé, on est arrivé à des concentrations élevées pour certains contaminants, et pour cette raison-là, on a fait une demande au ministère de l'Environnement, nous autoriser à faire un projet pour corriger la situation. Donc, on a obtenu cette autorisation par le ministère et nous sommes en train de travailler sur ce projet.

2165

LE PRÉSIDENT :

2170 Vous parlez des dépoussiéreurs?

Mme TANIA TZAKOVA :

2175 Bien oui, on a fait...

LE PRÉSIDENT :

Des ventilateurs...

2180 **Mme TANIA TZAKOVA :**

On a fait une modification de nos... on a utilisé des dépoussiéreurs déjà existants, on les a mis sur des cheminées. On va les mettre, c'est un projet en cours. Et ceci va régler le problème au fond où les concentrations élevées qui étaient déterminées par la modélisation.

2185

LE PRÉSIDENT :

Je reviens à vous, Madame Lacombe. Docteure Lacombe, pardon. Quand on voit des concentrations, c'est sûr que c'est obtenu par modélisation, avec les limites que ça a, mais ça fournit quand même un niveau d'intérêt qui peut inciter ou pas à faire une certaine validation sur le terrain, principalement pour les personnes qui y vivent justement de façon les plus proches, en fonction des vents dominants et des conditions météorologiques. Est-ce que ces concentrations-là militent en faveur de ceci?

2190

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

2195 On s'y attarde. Oups!

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, allez-y, il vous a ouvert un micro pour vous.

2200

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

2205 Je pense que ça vaut attendre qu'on s'y attarde. C'est sûr que les vents dominants sont vers les champs, OK, mais ça ne rassure pas personne, je suis bien consciente de ça. La population, elle est quand même, on avait un 500 mètres, ou à peu près, là, des premières maisons. Donc oui, c'est quelque chose qu'on va suivre dans un avenir rapproché. Puis, t'sais, comme je vous dis, je pense que ça prend des mesures sur le terrain, puis ça prend des mesures d'exposition auprès des populations.

2210

LE PRÉSIDENT :

Et vous, Monsieur Savoie, est-ce que vous une station d'échantillonnage qui relève du ministère dans les environs de Stablex?

2215

M. PATRICE SAVOIE :

Pour cette question, Monsieur le président, je vais passer la parole à monsieur François Innes, qui est à distance ce soir.

2220

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Innes, est-ce que vous nous entendez?

2225

M. FRANÇOIS INNES :

Oui, je vous entends, est-ce vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

2230

OK. Très bien.

2235

M. FRANÇOIS INNES :

2240 Je vais regarder ça pour voir s'il y a une station à proximité du ministère. Je ne les connais pas tous par cœur. Mais la compagnie Stablex opère aussi une station selon l'exigence du dernier décret.

LE PRÉSIDENT :

2245 Excusez-moi, on vous comprend mal. Je vais fermer mon micro, voir. Répétez, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS INNES :

2250 Oui. J'ai dit que j'allais vérifier voir si le ministère aurait une station à proximité de Stablex. Et sinon, j'ai rajouté que la compagnie elle-même opérait une station de suivi de la qualité de l'air à proximité de son site, sous la demande du ministère dans le dernier décret, là, de 2018.

LE PRÉSIDENT :

2255 Est-ce que, Monsieur Rompré, cette station, vous l'utilisez de façon courante?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2260 Je vais encore passer de la parole à madame Tzakova qui est responsable du dossier.

Mme TANIA TZAKOVA :

2265 Suite à la demande du ministère, nous avons opéré une station qui mesurait les poussières et les COV et, par la suite, lorsqu'on a montré les résultats de notre suivi environnemental...

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est juste les COV?

2270 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Particules et COV. Donc, on les a mis suite à la demande du ministère. On a mesuré les particules, et les particules étaient à la satisfaction du ministère. Cette station n'était pas mise n'importe où, elle était mise sur les vents dominants au point où la concentration maximale était attendue. Donc...

2275

LE PRÉSIDENT :

Juste un moment, s'il vous plaît.

2280

Mme TANIA TZAKOVA :

Oui.

2285

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous laisser poursuivre. Si elle est... J'ai besoin de comprendre pourquoi avoir limité votre demande à des poussières totales sachant que les poussières totales, de toute façon, selon les données, n'étaient pas tellement... très très peu élevées, plus que la norme, alors que ce sont des concentrations spécifiques de certaines substances? Le nickel, le chrome hexavalent, le manganèse un peu moins. Pourquoi vous n'avez pas spécifiquement... bien sûr, ils sont compris dans les particules totales, mais pourquoi le ministère n'a pas jugé bon d'inclure spécifiquement ces métaux?

2290

2295

M. PATRICE SAVOIE :

Cette demande relève de la direction régionale, donc Madame Annie Claude Breault pourrait avoir réponse à votre question.

2300

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Breault.

Mme ANNIE CLAUDE BREault :

2305

Je vais tenter de trouver l'information sur le pourquoi on a seulement demandé ces paramètres-là dans les rapports d'analyse des données antérieures.

Mme TANIA TZAKOVA :

2310

Monsieur le président, j'ai la réponse pour vous quand même.

LE PRÉSIDENT :

2315

Allez-y.

Mme TANIA TZAKOVA :

2320

Donc, lorsqu'on a fait cette station, c'était en relation avec un autre projet. Donc, lorsqu'on avait fait cette modélisation, le composé qui dépassait, c'était les particules, donc le ministère nous a demandé à vérifier ces données-là. Donc la station, lorsqu'on a mis à cette époque-là, c'était pour mesurer les particules et les COV.

2325

Par la suite, lorsque la station, on a démontré que les particules étaient en conformité, le ministère nous a demandé de la déplacer et de remesurer les COV parce qu'il considérait que l'endroit où on l'avait mis n'était pas où la concentration des émissions était maximale par rapport aux COV.

2330

Donc, nous sommes en train de monter une station, on l'a déplacée, et bientôt, au mois de juin, on va recommencer à mesurer les composés organiques volatils qui sont plus proches de l'usine. Et à l'époque, c'est les particules... les particules étaient plus problématiques, donc le ministère voulait vérifier les particules en particulier.

LE PRÉSIDENT :

2335

Docteure Lacombe, est-ce que pour vous... qu'est-ce qui est plus inquiétant ou aussi inquiétant, est-ce que c'est les concentrations de nickel qui sont 200 % supérieures à la norme qui

peuvent être plus inquiétantes que les poussières totales qui sont, je pense, je ne me souviens plus par coeur, là, je n'ai pas le pourcentage, mais en tout cas, certainement moindre que ça?

2340

C'est parce que je me pose la question, pourquoi tant qu'à faire une demande spécifique d'échantillonnage, pourquoi exclure certains métaux qui semblent présenter des concentrations très élevées et qui présentent aussi des risques potentiels sur la santé?

2345

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

Monsieur le président, je dois vous dire que, effectivement, les PM_{2.5} vont causer un peu moins d'effets à la santé que le nickel.

2350

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

2355

En perspective. Je pense que je ne vous apprends rien...

LE PRÉSIDENT :

2360

Et que les poussières totales?

Dre MARIE-CLAUDE LACOMBE :

2365

Et que les poussières totales. Pour savoir le pourquoi d'un et l'autre, je ne peux pas vous le dire, là.

LE PRÉSIDENT :

2370

C'est bon. C'est bon. De toute façon, on a eu la réponse. Ça ne veut pas dire qu'on est très content, mais nous avons eu la réponse.

2375 Maintenant, votre question, toute l'étude de dispersion des émissions atmosphériques pour laquelle, finalement, l'initiateur a considéré pas toutes les substances, mais certaines substances, et vous dites, bien, pourquoi avoir éliminé des substances qui seront générées par des travaux, entre autres, de la cellule projetée? Pourquoi ne pas avoir, si j'ai bien compris votre question, pourquoi ne pas avoir alors considéré l'ensemble des émissions émises par Stablex?

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

2380 Exactement. Mais particulièrement la valorisation de l'ammoniac qui est présent dans l'atmosphère qui a eu...

LE PRÉSIDENT :

2385 Pour l'ammoniac à cause de l'odeur?

Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :

2390 Oui, c'est ça, l'odeur.

LE PRÉSIDENT :

À cause de l'odeur.

2395 Alors, Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2400 Oui. Encore une fois, je vais passer la parole à madame Tzakova, en relation avec le projet de valorisation de l'ammoniac, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2405 Non. En relation avec la dispersion des contaminants atmosphériques que vous avez réalisée, pourquoi n'avoir retenu que certaines substances qui sont en lien avec la cellule 6 projetée

et non pas avec l'ensemble des émissions rejetées par l'entreprise, et en particulier, madame cible l'ammoniac.

Mme TANIA TZAKOVA :

2410

Premièrement, lorsqu'on a fait la première modélisation, la première modélisation suite à un autre projet, nous avons déterminé quels les composés les plus... comment je peux dire, en concentration plus élevée. Nous avons comparé, donc, avec les précédentes modélisations. Juste pour dire que faire une modélisation, c'est des heures et des heures de modélisation, c'est beaucoup de travail, donc on a choisi les principaux contaminants.

2415

Juste pour préciser, tout à l'heure, on a dit qu'on n'a pas modélisé l'absorbeur d'ammoniac, ce n'est pas vrai, on l'a modélisé dans la modélisation qu'on a présentée au ministère. L'ammoniac, l'absorbeur d'ammoniac fait partie aussi. Puis comme j'ai dit, on choisit les contaminants qu'on croit qu'ils sont en plus grande concentration. On l'a présenté au ministère, et le ministère approuve les contaminants de modélisation.

2420

Mais sinon, on a quand même analysé tous les autres contaminants, beaucoup plus de contaminants étaient analysés pendant la campagne d'échantillonnage de 2018. Je ne sais pas si je réponde à la question.

2425

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous avez répondu.

2430

Mme TANIA TZAKOVA :

Merci.

2435

LE PRÉSIDENT :

Madame.

2440 **Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :**

Est-ce que je peux émettre un commentaire? La question a quand même été basée sur un fait qui a été lu dans le document d'acceptation du ministère. Donc si le ministère dit que ça n'a pas été calculé, c'est que ça n'a pas été fait, j'imagine.

2445

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2450 **Mme MARIE-CLAUDE BEAULIEU :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2455

Monsieur Alexandre Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2460

Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

2465

M. ALEXANDRE RICHARD :

2470

Bien moi, ma question, c'est vraiment par rapport tous les impacts, on parle beaucoup du projet, mais ma question est dirigée vers tous les impacts en amont du projet. En fait, tout ce qui est avant le projet. Tantôt, on parlait, par exemple, de... bien, je pense que les intervenants parlaient du camionnage, et l'idée, c'était de réduire à la source les impacts du camionnage.

2475 Ma question, c'est : est-ce qu'il y a une étude qui a été faite au début, avant de, en fait, d'entreprendre l'étude d'impact, est-ce qu'il y a eu une étude, t'sais, qui dit... qui a fait vraiment une étude complète par rapport à la non-réalisation du projet, ça serait quoi les impacts? En gros.

2480 Si on... exemple, la fin de la durée de vie utile du site de Stablex, présentement, je pense qu'il reste encore six ans, là, je ne me trompe pas, là, je ne me rappelle plus par cœur, si on arrive à la fin de la durée de vie de ce projet-là, c'est quoi les impacts? Ça aurait des impacts, j'imagine, sur une multitude de gens qui travaillent avec Stablex, en fait, des fournisseurs qui sont avant. Ce serait quoi les impacts de ça?

LE PRÉSIDENT :

2485 Mais juste pour comprendre, ça veut dire que si la cellule 6 projetée est refusée...

M. ALEXANDRE RICHARD :

2490 Par exemple, oui.

LE PRÉSIDENT :

... qu'est-ce qui arriverait?

2495 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

2500 Bien, en gros, c'est plus par rapport à la portée de l'étude. Je trouve que l'étude est trop centrée sur le traitement des contaminants. Mais ma question, c'est dans l'étude d'impact au début, là, par rapport, je pense qu'il y a une exigence par rapport à ça aussi, là, de démontrer la justification du projet pour déposer un projet. Est-ce qu'il y a vraiment une étude poussée qui a été faite, je ne sais pas si c'est de la part du ministère ou autre, qu'est-ce qui se passerait dans notre société si dans six ans Stablex ferme, est-ce qu'il y aurait des solutions de rechange, ça serait quoi les impacts?

2505

LE PRÉSIDENT :

2510 OK, bien, c'est parce que c'est tellement tentaculaire, votre question. Au début, quand vous êtes venu dire : « J'ai une petite question », j'ai dit, bon, ça va être facile, mais elle est drôlement tentaculaire, puis tellement tentaculaire que je ne sais pas par quel bout la prendre.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2515 En fait, si on peut simplifier, je dirais...

LE PRÉSIDENT :

2520 Non non, ne simplifiez rien, elle est assez complexe comme ça, là.

LA COMMISSAIRE :

2525 Monsieur Savoie, lorsque vous recevez au ministère ou toute forme de projet, là, qui est inclus dans la procédure d'évaluation d'impact, on a... vous émettez une directive qui guide l'initiateur sur la portée de son projet, les impacts qu'il doit réaliser. Vous me direz, Monsieur Richard, si je réponde à votre question, n'hésitez pas pour me corriger.

2530 Est-ce que... dans la directive, est-ce que vous demandez également à l'initiateur d'analyser une avenue ou d'analyser une possibilité de non-réalisation du projet? Est-ce que c'est un peu ça, Monsieur Richard, vous dites? Je pense que vous avez le désir de savoir si on ne gère plus de déchets dangereux ou on n'enfouit plus de déchets, que ça soit Stablex ou ailleurs, qu'est-ce qui se produire? Mais dans ce cas-ci, c'est sûr que là, vous recevez une demande de l'initiateur Stablex, mais est-ce que Stablex doit également faire une analyse, un examen, de dire demain matin, on termine nos opérations et c'est terminé, est-ce que ça, c'est de demander à l'initiateur?

2535

M. PATRICE SAVOIE :

2540 En fait, Madame la commissaire, dans la directive, ce qu'on demande à l'initiateur, c'est de proposer des variantes de projets. Donc, l'initiateur, son projet, il regarde sous quelle forme il pourrait l'adapter à ce qu'il souhaite. Puis, par la suite, c'est son projet. Il n'y a pas de comparaison avec un

autre projet qui pourrait être fait ailleurs ou la non-réalisation du lieu. C'est vraiment le projet qui est soumis au ministère, c'est le projet qu'on analyse, donc avec les impacts et tout, là, et les variantes qui sont annexées.

2545 **LE PRÉSIDENT :**

Si le projet était refusé, votre projet, intitulé *Réaménagement de la cellule 6*, donc vous avez actuellement une cellule 6 autorisée -- elle est belle et bien autorisée, Monsieur Savoie, n'est-ce pas?

2550 **M. PATRICE SAVOIE :**

En fait, Monsieur le président, la cellule 6 en tant que telle, elle n'est autorisée.

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Celle actuelle, hein, parce qu'on a deux cellules.

2560 **M. PATRICE SAVOIE :**

Celle actuelle...

LE PRÉSIDENT :

2565 Celle actuelle.

M. PATRICE SAVOIE :

2570 ... on ne parlera pas nécessairement de cellule 6, on va parler de superficie. Il y a un tonnage qui est autorisé pour cinq ans, et puis, il n'y a pas de nécessairement de volume, ça peut s'étendre jusqu'à la cellule 6 ou ça peut être résorbé dans la cellule 5. Donc, ça peut aller, côté volume, à plus ou moins la cellule 5, selon ce que le tonnage va prendre comme espace. Je ne sais pas si je me suis assez...

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais c'est parce qu'à plusieurs endroits, c'est écrit dans l'étude d'impact que la cellule 6 actuelle a été autorisée.

2580 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui, c'est formulé comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2585

Oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2590

Pour faire une cellule 6, ça prend deux... je dirais deux couches ou, en tout cas, plusieurs couches d'autorisation. La cellule 6 qu'on appelle la cellule 6 actuelle, le terrain, OK, a été délimité dans un décret en 1996. Le terrain sur lequel on pourrait aménager la cellule 6. Maintenant, on n'a pas de certificat d'autorisation pour construire la cellule 6 sur ce terrain-là.

2595

Je ne sais pas, Pierre, si tu veux ajouter des éléments.

M. PIERRE LÉGO :

2600

Donc, si on revient en arrière, en 81, on a eu un décret qui a autorisé le ministre de nous autoriser, Stablex, de bâtir une usine, de bâtir une cellule de placement sur un terrain qui appartient au gouvernement et ils avaient délimité un terrain réservé pour faire ça.

2605

En 96, il y a eu un échange de terrain, ce qui a redéfini un peu l'aménagement des cellules. Au lieu de les faire d'une certaine façon sur certains terrains, on a fait un échange de terrains. Donc en 96, le décret est... un nouveau décret est venu délimiter le terrain prévu pour mettre les cellules de placement.

2610 Ce qui était estimé à l'époque, c'était d'aller chercher un 9 millions de mètres cubes, puis les surfaces calculées pour l'échange de terrains amenaient à avoir 9 millions de mètres cubes. C'est d'un ordre de grandeur.

LE PRÉSIDENT :

2615 Hum, hum.

M. PIERRE LÉGO :

2620 Donc, le décret de 96 a déterminé des espaces de terrain prévus pour faire les cellules, à l'époque, 96, on était dans la cellule 3 probablement, donc cellules 4, 5 et 6. Et quand on est arrivé pour finir la cellule 3, on a demandé notre autorisation pour fabriquer la cellule 4 sur le terrain qui était initialement prévu, on l'a obtenue. Quand il est arrivé la fin de la cellule 4, on a demandé une autorisation pour faire la cellule 5 sur le terrain qui était réservé pour ça, par décret. Et là, si la cellule 6 ne se fait pas à l'endroit projeté comme notre projet, on va aller demander une autorisation pour faire la cellule 6 sur le terrain qui est initialement prévu et réservé pour ça sur le terrain du gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2630 Écoutez, moi, je souhaite, bien honnêtement, là, que vous nous écriviez un document de deux pages qui rectifie un peu la chose qu'on a lue à plusieurs endroits dans l'étude d'impact pour qu'on comprenne bien le sens de ce qu'il y a actuellement dans la cellule 6 qui, finalement, n'a pas été autorisée, selon les termes. Selon les termes.

M. PIERRE LÉGO :

2635 C'est dans la terminologie, parce que le décret a réservé ce terrain-là depuis 1981. Après ça, il y a un changement de terrain. Depuis 96, ces terrains-là sont réservés pour ça. L'entreprise a investi dans son...

2640

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends.

2645

M. PIERRE LÉGO :

... dans cette optique-là. Donc, le terrain est réservé pour ça. Le terrain est zoné pour ça au niveau de la Ville. C'est d'aller chercher une autorisation ministérielle.

2650

LE PRÉSIDENT :

L'autorisation va vous donner quoi de plus? Monsieur Savoie, vous dites que Stablex pourrait déposer des matières dangereuses actuellement dans cet espace qui n'a pas de nom. Disons ça comme ça, là, dans cet espace, qu'on appelle ou qu'on surnomme « cellule 6 ». Il pourrait... il n'y a rien qui l'empêcherait de déposer des matières résiduelles dangereuses?

2655

M. PATRICE SAVOIE :

Pour préciser, il y a un tonnage d'autorisé...

2660

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2665

M. PATRICE SAVOIE :

... pour cinq ans.

2670

LE PRÉSIDENT :

Ça, je comprends.

2675

M. PATRICE SAVOIE :

2680 C'est l'évaluation de la cellule 5. Ça pourrait déborder un petit peu, mais ça pourrait être
moindre un petit peu que la cellule 5. Là, le terrain de la cellule 6 que Stablex évoque, c'est un terrain,
en 81, qui a été autorisé pour enfouir des déchets dangereux.

2685 Mais, comme monsieur Légo a mentionné, pour ouvrir la cellule 6, ça va prendre un certificat
d'autorisation ministérielle auprès de la direction régionale avec un nouveau... avec le concept qui
sera présenté à ce moment-là par Stablex.

LE PRÉSIDENT :

Alors avec cette clarification, oubliez ma demande.

2690 Ça, on peut clarifier immédiatement. Donc, si vous permettez, je reviendrais vers vous. Vous
avez 9 millions de mètres cubes d'autorisés. La cellule 6 actuelle, on va la conserver cette
appellation, la cellule 6 actuelle, selon notre compréhension, il reste 2,9 millions de mètres cubes.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2695 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2700 Une approbation de la cellule 6 proposée ferait en sorte que ce 2... vous n'allez pas vous
prévaloir de ce 2,9 millions de mètres cubes. Donc, ça serait, le calcul rapide, là, ça serait le 9 millions
de mètres cubes que vous avez, moins de 2,9 millions de mètres cubes plus de 8 millions de mètres
cubes de la cellule 6?

2705 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Exact.

2710 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien ça?

2715 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2720 Et donc, quel est le devenir de l'actuelle cellule 6 si vous...

M. BENOIT ROMPRÉ :

Vous parlez du terrain?

2725

LE PRÉSIDENT :

Du terrain, oui.

2730 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Oui, le terrain, le terrain...

LE PRÉSIDENT :

2735

Parce qu'il y a quand même de l'argile actuellement?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2740 Oui, il y a eu de l'argile de déposée sur le terrain qui était prévu pour la cellule 6 originale, disons, là. Il y a eu de l'argile qui a été entreposée là.

LE PRÉSIDENT :

2745

Oui. Est-ce que vous allez le conserver? Est-ce que vous allez l'enlever?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2750

Le terrain ne nous appartient pas, le terrain appartient...

LE PRÉSIDENT :

2755

Appartient à Québec.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2760

... à Québec. Dans le projet de la cellule 6, on propose de convertir le dépôt temporaire d'argile qui était présent sur ce terrain-là en dépôt définitif, donc de laisser l'argile à cet endroit-là et d'en faire... ça fait partie, ce terrain-là, des zones qu'on vise à reboiser.

LE PRÉSIDENT :

2765

Est-ce que vous avez eu des pourparlers avec la Ville de Blainville?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je vais laisser la parole à Pierre.

2770

M. PIERRE LÉGO :

2775

Oui, la partie inutilisée, là, de... elle est appelée comme ça, je crois, dans l'entente avec la Ville, la partie inutilisée de la cellule 6 qui est prévue actuelle, pour utiliser le terme, il y a une partie qui est utilisée pour entreposer l'argile qui serait convertie en dépôt permanent avec du reboisement sur le dessus. La partie inutilisée, elle serait... l'entente avec la Ville vise à ce qu'on devienne propriétaire de ce terrain-là pour être capable de le léguer à la Ville.

LE PRÉSIDENT :

2780 Quand vous dites « de le léguer à la Ville », c'est le vendre à la Ville ou de le léguer à la Ville?

M. PIERRE LÉGO :

2785 OK, oui. C'est pour faire... en fait, c'est pour faire en sorte que... oui, ça serait pour le donner à la Ville.

LE PRÉSIDENT :

2790 S'il vous plaît...

M. PIERRE LÉGO :

2795 L'idée, c'est de conserver la zone tampon, puis de conserver cette... d'utiliser ce terrain-là comme un terrain en conservation.

LE PRÉSIDENT :

2800 Madame Lévesque, pourriez-vous nous dire votre point de vue de la Ville?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2805 Dans l'entente, effectivement, Stalex a prévu que le terrain qui était... devait servir pour faire la cellule 6 serait... deviendrait propriété de la Ville, qui n'était pas utilisé.

LE PRÉSIDENT :

2810 Est-ce que vous en ferez l'acquisition ou ça serait un don?

Mme ANNIE LÉVESQUE :

2815 Il faudrait je consulte l'entente, puis je pourrais vous dire s'il y a un montant d'argent associé à cette partie-là.

LE PRÉSIDENT :

2820 Et quel est le rôle du gouvernement là-dedans? Si le terrain appartient au gouvernement, c'est quoi les démarches? Vous allez l'acheter du gouvernement?

M. PIERRE LÉGO :

2825 C'était ça qui était envisagé, mais ce n'est pas... c'est une entente où est-ce qu'on viserait à acquérir le terrain pour en faire don à la ville. Donc, ces démarches-là n'ont pas commencé encore. Présentement, on loue le terrain en question au gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2830 Oui oui, je comprends. Oui. Puis si... je comprends qu'il y a une entente entre vous et la Ville pour l'achat du terrain relatif à la cellule 6 proposée. C'est au montant de 14 millions de dollars. Maintenant, étant donné que tous les autres... tous vos terrains sont propriétés du gouvernement, qu'est-ce qui arrive éventuellement -- puis je vous poserai la question, Monsieur Savoie -- en termes de responsabilité si ce terrain-là n'appartient plus, cette cellule-là, le terrain n'appartient plus au
2835 gouvernement, mais à vous?

M. BENOIT ROMPRÉ :

2840 Bien là, on parlait du terrain de la cellule 6, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

Proposé.

2845

M. BENOIT ROMPRÉ :

Cellule 6...

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Proposé.

2855 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Proposé.

LE PRÉSIDENT :

2860 Que vous appelez réaménagement, là.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Le terrain de la cellule 6 proposé va nous appartenir, là, quand l'entente va s'exécuter.

2865

LE PRÉSIDENT :

Mais il y a... en tout cas, on touchera à ça au cours des prochaines séances parce qu'il y a toute une question de responsabilité qu'il va falloir...

2870

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui. Bien, si on devient propriétaire de ce terrain-là, on va avoir la responsabilité...

2875 **LE PRÉSIDENT :**

On va revenir là-dessus.

2880 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

... qu'a un propriétaire de terrain.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, juste pour vous donner quelques informations, je vais demander à monsieur Savoie qu'est-ce qui arrive si Stablex arrête ses travaux, si Stablex fait faillite, si Stablex finit ses travaux et quitte. Qu'est-ce qui arrive? Je sais que vous avez préparé une capsule...

2890 **M. PATRICE SAVOIE :**

Oui.

2895 **LE PRÉSIDENT :**

... sur les garanties financières, là.

M. PATRICE SAVOIE :

2900 Ça va être discuté lors de la capsule, là, pour les coûts, entre autres, les coûts post-fermeture. Là. Pour le moment, il y a un bail qui a été renouvelé pour deux ans. Donc, pour le moment, la zone qu'on... la zone de la cellule 6 actuelle appartient au gouvernement, mais est louée par Stablex.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

Hum, hum.

M. PATRICE SAVOIE :

2910 Donc. pour le moment, là, il n'y a rien de convenu encore qui va s'occuper de la gestion post-fermeture, mais normalement, c'est l'initiateur qui doit... qui va faire cette gestion-là par la suite, là, s'il devient... parce que ça a été utilisé par lui.

LE PRÉSIDENT :

2915

Et s'il quittait?

M. PATRICE SAVOIE :

2920

Encore là, ça serait à discuter avec l'initiateur des échanges, avec l'initiateur et le gouvernement à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

2925

Mais j'imagine que vous allez nous parler des garanties financières qui peuvent suppléer partiellement, du moins, certains travaux?

M. PATRICE SAVOIE :

2930

Oui. Oui, les garanties financières vont permettre de faire le suivi du lieu avec l'argent qui va avoir été amassé depuis les 40 dernières années.

LE PRÉSIDENT :

2935

Je ne veux pas rentrer dans ce mini détail aujourd'hui, là, ça serait trop long. Alors, ça vous donne un peu un portrait.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2940

Ça ne répond pas vraiment à ma question. Ma question était vraiment avant, tout ce qui se passe avant le Stablex. C'est ça, la question, en fait. C'est quoi les impacts de la non-réalisation du projet? À ce que j'ai compris...

2945

LE PRÉSIDENT :

Mais on vient d'en parler.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2950 Bien, oui, mais ce n'est pas... ça n'a pas été pris en compte, en fait, là, dans l'étude d'impact.
La possibilité de sa non-réalisation, ce serait quoi les impacts sur notre société? Est-ce que ça
serait...

LE PRÉSIDENT :

2955 Pour notre société?

M. ALEXANDRE RICHARD :

2960 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2965 Bien, écoutez, je peux relancer... Ça a été pris en compte, honnêtement, pour l'avoir lu, ça
a été pris en compte, peut-être pas de façon très très minutieuse, mais ça a été pris en compte, des
fois de façon survolée, là.

2970 D'ailleurs, je profite de l'occasion pour vous dire, je sais pourquoi vous posez la question.
C'est que votre justification, elle est éparpillée, sans vouloir être *critiqueux*, là, elle est éparpillée.
C'est-à-dire, on trouve un élément ici, ah, c'est un citoyen qui a amorcé la... qui nous a suggéré l'idée,
un citoyen du comité de voisinage qui nous a suggéré l'idée, puis oups! Ça nous a permis d'avoir un
site un peu plus grand, donc oups! On peut répondre à des besoins de la CMM et de d'autres
personnes.

2975 Donc, il y a une série de critères que vous avez considérés, mais qui sont éparpillés. Oups!
Ça pourrait nous aider à répondre également aux conditions du ministère de l'Environnement. Ce
que je vous demanderais cette fois-ci pour de bon, c'est de nous écrire sur environ une page, une
page et demie, toutes les justifications qui militent en faveur de ce site. Les justifications.

2980

M. BENOIT ROMPRÉ :

2985 Les justifications sont vraiment... l'origine du projet, c'est vraiment de s'éloigner des
quartiers qui sont à proximité.

LE PRÉSIDENT :

2990 C'est un des critères.

M. BENOIT ROMPRÉ :

2995 Ça, c'est la justification. Maintenant, le fait de s'éloigner amène plusieurs avantages. Ils
sont...

LE PRÉSIDENT :

3000 Parce que si c'est juste ce seul critère là, je peux vous dire, la commission va focaliser ce
seul critère là. Puis moi, je pense qu'il y a des éléments dans votre dossier qui méritent d'être mis en
évidence juste pour que nous puissions y réfléchir de façon intelligente. C'est pour ça que je vous
demande ce document qui présente... Je comprends, c'est un élément important, mais ce n'est pas
le seul le contraire.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3005 Non. Je comprends qu'on devrait étoffer mieux l'autre justification qui est d'offrir les services
environnementaux essentiels de Stablex...

LE PRÉSIDENT :

3010 Entre autres. Entre autres.

M. BENOIT ROMPRÉ :

3015 ... sur une plus longue période.

LE PRÉSIDENT :

Entre autres.

3020 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Je pense que, aussi, puis c'est un peu la question de monsieur, c'est-à-dire, si Stablex n'existait pas, ce serait quoi les conséquences, OK?

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Exact.

3030 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Donc, vu d'une autre façon, quels sont les apports du procédé de l'existence même de Stablex à notre société? C'est clair que Stablex, présentement, et puis on a eu beaucoup de témoignages qui visent à réduire à la source l'émission de matières résiduelles inorganiques partout, là, au Québec puis venant d'ailleurs. On est tous d'accord avec ça. Mais pour le moment, ces matières-là existent et il faut s'en départir adéquatement, et c'est là le rôle de Stablex. Et ça, on n'a peut-être pas assez insisté sur la nécessité.

LE PRÉSIDENT :

3040 Oui. Puis si vous pouvez par la... je ne sais pas si vous avez fait l'exercice, mais c'est très bien et théorique de dire que les projections, d'ailleurs le ministère vous rejoint là-dessus, les projections en termes de générations des matières dangereuses résiduelles vont croissant, mais au-delà d'un horizon de dix ans, on peut dire que ça va continuer à augmenter, mais est-ce qu'on peut dire que ça va continuer à augmenter jusqu'en 2065 ou 67? Pas sûr.

3045 Mais si vous avez les données, si vous avez cette simulation des besoins de... et là aussi, on va le clarifier au cours des prochains jours, est-ce que c'est de l'entreposage, est-ce que c'est de l'enfouissement, est-ce que c'est de l'entreposage à long terme? C'est le terme qui est consacré, puis je ne veux pas être pointilleux là-dessus, mais il y a tous les termes qui sont consacrés pour ce

3050 que vous faites. Tantôt, c'est de l'enfouissement, tantôt, c'est de l'entreposage, tantôt, c'est de l'entreposage à long terme. Tantôt, c'est même de l'enfouissement.

Alors, j'aimerais beaucoup que vous nous présentiez à la commission ce document-là. Ça va répondre aussi un peu votre question. Merci.

3055

Madame Gravel, Nicole.

Mme NICOLE GRAVEL :

3060 Encore bonsoir. J'ai participé au comité consultatif qui s'est achevé juste avant le début de la pandémie. On nous a présenté différents spécialistes, entre autres... donc, on a entendu des spécialistes, entre autres, un hydrogéologue, un géologue, un chimiste, des chercheurs indépendants, et ce que je me souviens, entre autres, c'est que l'hydrogéologue ne pouvait pas garantir que la goutte d'eau se trouvait dans les produits Stablex, les eaux de surface ne pourraient pas entrer en contact avec l'esker et se retrouver dans la nappe phréatique. Il ne pouvait pas garantir ça.

3065

Je me souviens que j'ai écrit une lettre à la fin du comité consultatif, parce que je demandais un panel pour pouvoir entendre les différences spécialistes qui avaient fait des présentations lors des rencontres du comité consultatif. Parce que je voulais voir l'impact, la synergie qui existe entre ce que l'hydrogéologue dit, le chimiste, le géologue, le pédologue, et caetera.

3070

Ensuite, on avait demandé aussi que les travaux qui sont effectués par... la modélisation qui est effectuée par la compagnie SNC-Lavalin, à la demande de Stablex, nous soit présentée. Puis ce qui ce qui m'interpelle, c'est que, c'est sur le déblai et le remblai de la future cellule 6, puis la compagnie SNC-Lavalin mentionne que probablement que leur... en entrée, sur la page frontispice, que les données seraient probablement justes, mais ils ne peuvent pas garantir que ça va se passer comme ça, parce que ce n'est pas eux qui ont fait tous les prélèvements ou toutes les données que la compagnie Stablex leur ont fournies, ils ne peuvent pas garantir ça.

3075

3080

Donc moi, avec tout ça, j'aimerais ça, je ne sais pas si la commission pourrait faire venir ici, entendre des spécialistes de Stablex, puis aussi qu'on puisse avoir des études indépendantes par rapport à l'hydrogéologie, la géologie, les éléments au niveau de la chimie, au niveau de la stabilité

3085 du Stablex, au niveau du lixiviat. Est-ce qu'on pourrait avoir des spécialistes qui pourraient venir nous parler de ça, avoir une table? Une table pour entendre... mais des chercheurs aussi indépendants.

LE PRÉSIDENT :

3090 Écoutez, dans un premier temps, la commission a jugé bon d'inviter des personnes-ressources des ministères, et en particulier du ministère responsable de l'environnement. Il n'y a absolument rien qui empêche l'Université si elle le juge... qu'est-ce que j'ai dit?

LA COMMISSAIRE :

3095 Université, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

3100 C'est dans mon ancienne vie, excusez-moi. Il n'y a rien qui empêche la commission, si elle le juge opportun, d'inviter ce qu'elle veut inviter ou de demander des contre-expertises. Il n'y a rien, absolument rien qui empêche la commission de le faire.

3105 Évidemment, il faut être conscient que nous sommes pris dans un très court laps de temps, il faut que le rapport soit remis et déposé au ministre dans les quatre mois qui nous sont impartis. Donc... mais a priori, j'écarte... pour le moment-là, on n'écarte rien, j'enregistre votre demande, mais il faudrait que nous, c'est le premier soir, hein, donc il faudrait que nous, nous soyons convaincus que c'est très utile et sans quoi on ne pourrait pas fonctionner. Mais ça, oui, pour répondre à votre question, nous avons le pouvoir de le faire.

3110 **Mme NICOLE GRAVEL :**

OK. Puis l'étude qui est faite par la compagnie SNC-Lavalin...

LE PRÉSIDENT :

3115 Oui.

Mme NICOLE GRAVEL :

3120 ... comment comprendre la notice qui est inscrite au début qu'ils ne peuvent pas garantir?

LE PRÉSIDENT :

3125 Écoutez, je ne l'ai pas vue, bien honnêtement, là.

Mme NICOLE GRAVEL :

Est-ce que vous pouvez la consulter?

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne sais pas si elle est dans l'étude d'impact. Elle est dans l'étude d'impact?

Mme NICOLE GRAVEL :

3135 Oui. La compagnie Stablex comprend cette notice.

LE PRÉSIDENT :

3140 Oui. Je vais la lire, mais c'est sûr que je ne vous dirai pas comment que je la comprends. Parce que la commission, elle ne répond ou elle ne réagit que dans son rapport. Donc, il ne s'agit pas de dire « Bien moi, je pense ça », puis de commencer à discuter avec vous. L'objectif, ce n'est pas ça.

3145 Je vais la lire, parce que vous attirez mon attention là-dessus, mais je ne viendrai pas vous dire « Ah, je l'ai lue et donc je comprends ça de telle façon », d'accord?

Mme NICOLE GRAVEL :

3150 Mais moi, ma question que je veux vous poser, qu'est-ce qui me préoccupe, c'est quand on a des recherches, il y a des risques calculés, est-ce que c'est possible, est-ce que c'est probable,

est-ce que c'est sûr... à quel pourcentage cette proposition-là de cette firme au niveau de la modélisation ça va être exactement ça qui va se passer quand les travaux vont être commencés?

LE PRÉSIDENT :

3155

Mais peut-être juste avant que vous partiez, je demanderais à monsieur Savoie, Monsieur Savoie, jusqu'à quel point... est-ce que toutes les modélisations ont un niveau d'incertitude? Et si c'était le cas, est-ce qu'il y a une façon de gérer ces incertitudes?

3160

M. PATRICE SAVOIE :

C'est certain, Monsieur le président, je ne peux pas parler pour les firmes d'ingénieurs qui font...

3165

LE PRÉSIDENT :

Non, non, je parle pour vous.

M. PATRICE SAVOIE :

3170

OK. Bien, pour nous, on a des experts au ministère qui regardent les études qui ont été déposées dans le cadre du projet, et puis s'il y a des problématiques ou des questions qui surgissent, c'est certain que nous retournons auprès de l'initiateur pour corriger l'étude ou qu'elle soit valable, là, en fait. S'il y a des problématiques, des erreurs de calcul, ce qui arrive... qui peut arriver, par contre, quelques fois.

3175

LE PRÉSIDENT :

Mais, est-ce qu'il y a une façon de gérer les incertitudes associées à la modélisation, selon vos experts?

3180

3185 **M. PATRICE SAVOIE :**

Je vais passer la parole à ma collègue qui va peut-être être en mesure de répondre davantage, madame Chevalier.

3190 **Mme SYLVIE CHEVALLIER :**

Oui, bonjour. Je voudrais juste vérifier, Monsieur le président, est-ce qu'on parle déjà de la modélisation du transport de chlorure qui a été fait sous la cellule? Est-ce que c'est de ça dont on parle?

3195 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en fait, c'est une question théorique.

3200 **Mme SYLVIE CHEVALLIER :**

OK.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Le promoteur a fait des modélisations, par exemple, de la dispersion atmosphérique des contaminants. Est-ce que... dans toute modélisation, évidemment, si on peut faire une validation à la fin, je comprends... ce que j'ai compris, ça serait souhaitable, mais si on ne peut pas faire cette validation pour montrer l'adéquation entre le modèle et la réalité, on se rabat, j'imagine, sur l'acceptation d'un niveau d'incertitude et sa gestion. Je vous demande à vous comment vous gérez l'incertitude associée à une modélisation qui n'a pas été validée?

3210 **Mme SYLVIE CHEVALLIER :**

3215 Oui. Bon, je vais d'abord préciser, moi, je peux parler quand même pour une dispersion... pour une modélisation hydrogéologique, je...

LE PRÉSIDENT :

3220

C'est bon.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3225

C'est possible que ça s'applique à la dispersion atmosphérique, mais je ne m'avancerai pas sur le sujet.

LE PRÉSIDENT :

3230

D'accord.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3235

Donc, pour la modélisation hydrogéologique. Alors, c'est sûr que pour faire un exercice de modélisation, il faut déjà des données de terrain. Donc, il faut... Donc, il y a déjà une incertitude sur les données de terrain qui est... Donc, généralement, on peut prendre... ce qu'on fait, c'est qu'on prend un minima, un maxima.

LE PRÉSIDENT :

3240

Hum, hum.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3245

Donc, on peut faire ça pour différents paramètres.

LE PRÉSIDENT :

3250

Hum, hum.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3255 On ne peut pas forcément faire ça pour tous les paramètres non plus, il y a des paramètres, on va vérifier avec le modèle quels sont les paramètres les plus sensibles pour pouvoir ajuster les... éventuellement faire des modélisations plus fines sur ces paramètres-là.

3260 Ensuite, le deuxième exercice qu'il y a, bien, c'est quand on fait l'exercice de modélisation, on calibre généralement sur des données de terrain. Donc là, je parle, par exemple, je ne parle plus des données physiques. Au début, je parlais des données physiques, comme la perméabilité, comme des choses comme ça, là, qu'on rentre dans le modèle. Après, quand on fait tourner le modèle, bien, on vérifie si le modèle que l'on a convient par rapport à la situation que l'on connaît. Donc, en hydrogéologie, ça va être avec, par exemple, le niveau de l'eau, le niveau piézométrique. Donc, par rapport à ça. Et après, on peut faire du prédictif.

3270 C'est sûr que je... dans n'importe quel exercice de modélisation, il n'y a pas un ingénieur qui va dire qu'il a prédit à 100 % ce qui va se passer. Par contre, dans ces différents types d'étapes, le fait de tenir compte des incertitudes des données de terrain, le fait ensuite de calibrer puis d'essayer d'ajuster son modèle pour que, éventuellement, le modèle soit le plus proche possible de ce que... de l'image qu'il doit redonner de la réalité qu'il y a sur le moment, bien, ça donne une certaine...

LE PRÉSIDENT :

3275 Fiabilité.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3280 Fiabilité, c'est peut-être un grand mot, mais disons qu'on peut s'avancer vers quelque chose de plus prédictif par la suite.

3285 Alors là, c'est sûr que si en plus on parle de transport de contaminants, bien ça, ce n'est pas quelque chose que l'on peut calibrer. On calibre... on va calibrer l'écoulement parce qu'on connaît le niveau de l'eau, mais le transport de contaminants, à moins d'avoir déjà une contamination puis de la suivre dans un cas, mais dans un cas de juste pour envisager une fuite, on ne peut pas faire. On ne peut pas calibrer le modèle là-dessus, là.

3290 Donc le... juste, je terminerais, en conclusion, que c'est ça, c'est ce que vous avez lu, sans pouvoir le dire de façon sûre, parce que je ne suis pas sûre, donc, de référer exactement à votre... à ce que vous signalez, parce que moi, je pensais aux transports de chlorure. Mais sinon, c'est assez classique, quand même, que dans un rapport de consultant, il y ait un certain nombre de mises en garde sur le résultat... le résultat final.

3295 Et normalement, par contre, l'exercice de modélisation doit pouvoir avoir... on a deux choix, soit on fait un exercice de Moyen-Âge, entre guillemets, puis en disant ça va être entre ça et ça, soit on fait le pire cas. En faisant le pire cas, bien là, c'est ça qu'on analyse en suivant... on espère que le pire cas nous permettra de dire que ça ne va pas arriver, puis que même si ça devait arriver là, bien, ce n'est pas si pire que ça. Globalement, c'est ça, là.

3300 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3305 Je ne sais pas si je suis très claire?

LE PRÉSIDENT :

Merci. Oui, c'est clair. Merci. Merci, Madame.

3310 Madame Martine Ouellet.

Mme MARTINE OUELLET :

3315 Donc, merci. Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3320 Oui, bonsoir.

Mme MARTINE OUELLET :

3325 Donc moi, je suis ingénieure de formation et je suis extrêmement inquiète quant aux
procédés Stablex. Les prétentions de la compagnie sur l'aspect sécuritaire, sur l'aspect de stabilité
et de l'inertie sont loin d'être démontrées dans la réalité. Et, dans le fond, est-ce que le BAPE ne
pourrait-il pas mandater des experts scientifiques externes indépendants pour évaluer le procédé
Stablex en considérant quatre éléments?

3330 Il y a premièrement le rapport des enquêteurs du ministère de l'Environnement de 1990 -- à
l'époque, il y avait la police verte -- qui ont sorti un rapport qui était très dévastateur, hein. Qui disait
que le Stablex n'était pas inerte, que les cellules n'étaient pas étanches, qu'il y avait des liquides
toxiques, que le Stablex n'était pas solidifié, que le ruissellement ne répondait pas aux normes.

3335 Puis en plus, ils ont eu des remarques assez dures concernant les gens du ministère, et j'ai
vu, je me rends compte aujourd'hui que ça n'a pas changé. Qui disait, le ministère n'a même pas
validé les prétentions sur la sécurité et l'inertie du procédé de Stablex. Il dit, ce n'est pas normal.
Puis il dit, en plus, le ministère n'a effectué aucune surveillance sur la solidification dans la vraie vie
du Stablex. Donc ça, c'est un élément. C'est un rapport très fort, là, des anciennes activités de
Stablex.

3340 Le procédé Stablex, là, le Sealosafe, je suis assez surprise que les gens de Stablex ne
soient pas au courant, il est interdit en Angleterre, il est interdit au Royaume-Uni, parce qu'ils ont eu
des gros problèmes de contamination, puis nous autres, on veut encore avoir ça ici au Québec?
Ailleurs, il dit non, trop dangereux.

3345 Ensuite, le 8 mars, Serge Paquette, qui est un sous-traitant de Stablex dans les dernières
années -- et là, je veux le souligner son courage, parce que c'est un lanceur d'alerte --, lui, là, il est
venu témoigner le 8 mars, devant un micro, que lui, là, il a mis du Stablex qui avait -- excusez-moi
l'expression -- pas pogné, donc il n'était pas solidifié. Donc exposé à la pluie qui va avec ça, c'est
3350 sûr qu'il y a de la contamination. Il dit, c'est arrivé à plusieurs reprises.

Puis encore le 8 mars, Stablex eux-mêmes ont avoué que les cellules n'étaient pas
étanches puis qu'il y avait du lixiviât dans ces cellules cercueil qui doit être pompé à perpétuité. Ça
veut dire que ça revient tout le temps l'eau, là, le ruissellement, donc ce n'est pas étanche.

3355 Moi, je ne pense pas qu'on puisse continuer sans avoir des informations, une opinion indépendante d'experts scientifiques. On ne peut pas se baser seulement sur les prétentions de Stablex, c'est l'entreprise.

3360 Et le ministère, et en 80 et toujours en 2023, c'est assez hallucinant, là, ils n'ont rien validé de ce procédé-là. Puis il y a eu des autorisations cellule après cellule, là, sans rien valider du procédé puis sans aller sur le terrain, sauf, je pense qu'il n'y en plus de police, là, il y a tellement de coupures au ministère de l'Environnement, puis je sais bien que ce n'est pas de votre faute, là, il y a eu trop de coupures de personnel. Mais la sécurité du public, là, elle n'est plus là, là.

3365 Ça fait que, est-ce que... notre question, c'est vraiment, est-ce que vous accepteriez de donner un mandat à des experts scientifiques indépendants pour évaluer ce procédé-là?

LE PRÉSIDENT :

3370 La question était intéressante. Au plan scientifique, je suis tout à fait d'accord. Au plan opérationnel, c'est là où je mets un bémol, dans le sens suivant : c'est que bien honnêtement, encore une fois, avec le délai que nous avons pour remplir notre mandat, c'est impossible de... S'il vous plaît. C'est impossible de faire ce que vous demandez.

3375 Par contre, si la commission arrive à la conclusion qu'il faut que le gouvernement... qu'on recommande au gouvernement la création ou la mise sur pied d'un comité qui aurait pour mandat de consulter un comité expert scientifique pour analyser ce dossier-là, il n'y a rien qui nous empêcherait de le faire. Ça pourrait être un... ça pourrait, si nous en sommes convaincus, un avis très fort de la commission. Et à ce moment-là, que le gouvernement donne, par exemple, six mois spécifiquement pour analyser le procédé. Nous, on n'analyse pas juste le procédé, hein, le mandat est très très large.

3380

3385 Mais si le ministre veut donner après ça un six mois à cette commission. Moi, j'ai déjà eu... je viens de passer, faire une générique sur la gestion des résidus ultimes. J'ai fait une autre générique il y a à peine cinq ans sur spécifiquement l'amiante, ça a pris un an. On est arrivé avec des avis très très ciblés, puis on est très heureux que le gouvernement, notamment pour l'amiante, a donné suite à plusieurs plusieurs de nos avis.

3390 Alors ça, on pourrait le faire. Donc, ça ne va pas être... à mon avis, ça ne pourrait pas... on va discuter en commission, mais ça serait difficile que ça rentre dans les travaux de l'actuelle commission, mais rien ne nous empêche d'en faire une recommandation explicite au ministre.

Mme MARTINE OUELLET :

3395 Si vous me permettez, parce que j'ai eu déjà l'occasion de donner des contrats pour ce genre d'études là. Donc, je pense que quatre mois, c'est quand même... il y a un assez... je ne vous parle pas d'une étude générique, là. Vous pourriez donner un premier mandat, juste de faire le tour de toute la revue de littérature, de savoir ce qui s'est passé ailleurs, sur les brevets puis tout ça, parce que c'est quand même la recherche, mais ça se fait relativement facilement avec une petite équipe. Je suis certaine que c'est possible de faire ça relativement vite, de consulter, par exemple, 3400 monsieur Serge Paquette, de consulter Stablex qui, elle-même, avoue que les cellules ne sont pas étanches. Je pense qu'il pourrait y avoir un premier avis, qui pourrait ensuite dire, voici, ça, c'est la première étude, et pour avoir plus d'informations, il faudrait faire ça ça ça qui prendrait plus de temps.

3405 Mais je crois qu'il est essentiel, avant la remise de votre rapport et pour votre propre éclairage comme commissaire pour faire les recommandations au ministère, que vous puissiez mandater, et je suis certaine que vous allez en trouver des experts scientifiques indépendants qui vont être prêts à faire ça et dans un délai qui va vous permettre de tout de même déposer votre rapport pour le mois de septembre.

3410 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Ouellet.

M. PATRICE SAVOIE :

3415 Monsieur le Président, si vous permettez.

LA COMMISSAIRE :

3420 Monsieur Rompré, j'aimerais tout de même peut-être vous entendre sur le produit Sealosafe qu'on dit qu'en Grande-Bretagne a été retiré du marché ou, en tout cas, qui est interdit. Est-ce qu'on

parle du même produit qu'on a... sur lequel vous travaillez, ou avez-vous un peu d'informations là-dessus à nous donner?

3425 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Non, je n'en ai pas. J'ai... le contexte, je ne connais pas le contexte du procédé en Angleterre. Je ne le connais pas. Je connais très très bien le contexte de notre réalité ici. Je peux vous assurer que les contrôles de qualité sur la fabrication du produit Stablex sont en place, sont suivis, sont réglementés par notre permis. Notre permis cible des critères très très précis de fabrication du produit Stablex autant tant à sa teneur en contaminant lixiviable que quant à ses propriétés mécaniques. Tout ça est bien encadré dans notre permis. Monsieur Savoie parlait de notre permis d'opération qui est d'une durée de cinq ans, c'est encadré là-dedans.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je pense que la question était simple, vous avez répondu. C'est parfait.

Monsieur Savoie.

3440

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, Monsieur le président, j'aimerais revenir sur les propos de Madame Ouellet concernant la sécurité des cellules dans les années 90. Monsieur Rochon, du centre de contrôle, pourrait vous en parler un petit peu là-dessus.

3445

M. ALAIN ROCHON :

Bonsoir à vous. Je me présente, donc Alain Rochon, moi, je suis directeur régional au contrôle environnemental du ministère, responsable de l'environnement, comme vous dites.

3450

Moi, quand j'étais jeune hydrogéologue diplômé en 1992, j'ai été engagé par le ministère, justement, un de mes premiers mandats, c'était de d'analyser les études qui avaient été déposées par Stablex sur la sécurité de l'usine et du site du procédé.

3455

3460 Je vous explique le contexte à l'époque. En 1989, il y avait eu effectivement une enquête pénale qui avait été faite sur Stalex. L'enquête n'avait pas permis de conclure qu'il y avait des problèmes importants chez Stalex. Il y avait eu des poursuites, mais c'était des poursuites, je vous dirais sur l'entreposage de matières dangereuses résiduelles qui n'était pas conforme, mais rien qui ne remettait en question le procédé.

3465 Suite à ça, la sous-ministre de l'époque, Madame Cécile Cléroux, au ministère de l'Environnement, avait exigé à Stalex de faire des études détaillées sur l'usine, sur le procédé et sur le site d'enfouissement des matières.

Et moi, comme professionnel, comme analyste, j'ai vérifié. Et on était toute une panoplie au ministère à l'époque, qui ont tous pris leur retraite depuis ce temps-là, mais à vérifier ces études-là qui avaient été déposées.

3470 Et la conclusion? On n'a rien trouvé qui était... tout était conforme, il n'y avait rien qui remettait en question le procédé. La stabilité du site, l'étanchéité du site, il n'y avait rien de problématique. Je vous le jure. J'étais là.

LE PRÉSIDENT :

3475 Est-ce que cette... parce que j'imagine, vous avez produit un rapport, cette conclusion-là, elle est inscrite dans un...

M. ALAIN ROCHON :

3480 Oui, il faudrait tourner 92, 93, là. Dans le temps, on était tout en papier, là. Ça doit être à quelque part dans nos filières, nombreuses filières, là, qu'on.

LE PRÉSIDENT :

3485 Oui. S'il vous plaît, fouillez.

3490 **M. ALAIN ROCHON :**

Moi, avec ma grande trappe. Oui, oui, c'est un contrat, là. On va aller fouiller, là. Mais, c'est écrit, c'est sûr, on a fait un rapport. Il y avait même une réunion publique là-dessus qui avait été faite, dans le centre communautaire de Blainville de l'époque. Je me souviens, j'étais là.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être une question, Monsieur Savoie.

3500 **M. ALAIN ROCHON :**

Rochon.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Non, monsieur Savoie.

M. ALAIN ROCHON :

3510 Ah, pardon. J'étais parti moi aussi.

LE PRÉSIDENT :

3515 Est-ce que le procédé depuis 40 ans est toujours strictement le même? Autrement dit, est-ce que, monsieur Rochon nous indique qu'il y a plusieurs années, il a analysé le procédé et tout ça, ils se sont prononcés là-dessus, ils ont établi une conclusion là-dessus, est-ce qu'on peut dire que cette conclusion-là s'applique au procédé d'aujourd'hui?

3520 **M. PATRICE SAVOIE :**

À ma connaissance, le procédé a changé, mais il faudrait peut-être demander à Stablex.

LE PRÉSIDENT :

3525

Mais je vous demande à vous en premier.

M. PATRICE SAVOIE :

3530

Bien, à ma connaissance, là, bien...

LE PRÉSIDENT :

3535

Puis il n'y a pas eu d'autres regards analytiques, experts de votre équipe sur le procédé Stablex depuis ce temps-là?

M. ALAIN ROCHON :

3540

C'est-à-dire que... Excusez.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Monsieur Rochon, si vous avez une réponse.

3545

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, allez-y.

M. ALAIN ROCHON :

3550

Pendant des années, Stablex doit faire un suivi de son site d'enfouissement. On parlait d'étanchéité du site, madame se questionnait par rapport à l'étanchéité du site. Stablex doit faire un suivi...

3555

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, ça, on le sait.

M. ALAIN ROCHON :

3560 Bon. Le ministère a aussi fait un suivi. Pendant des années, on a fait l'échantillonnage en même temps, on a fait des analyses au laboratoire, et rien ne nous indique que le site n'est pas étanche.

LE PRÉSIDENT :

3565 Non, j'ai bien compris ça, mais...

M. ALAIN ROCHON :

3570 Même aujourd'hui, là, je vous ai parlé de 92, mais après, on a continué, là.

LE PRÉSIDENT :

3575 OK.

M. ALAIN ROCHON :

Moi, je suis rendu à plus récemment, là.

3580 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. ALAIN ROCHON :

3585 Rien ne nous indique que le site n'est pas étanche.

LE PRÉSIDENT :

3590 OK. Et à vous, Monsieur Rompré, est-ce que votre procédé a fluctué ou a changé, s'est modifié au fil du temps?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3595 Le procédé est essentiellement le même. Dans le fond, c'est un procédé relativement simple
d'insolubilisation des contaminants et de production d'une matrice cimentaire. Ça, ça n'a pas changé.
Ce qui a changé au fil des autorisations, les exigences ont changé. Certains critères d'admissibilité
ont changé. L'encadrement a changé pour des normes en général de plus en plus sévères.

3600 Je ne sais pas, Pierre, si tu as d'autres choses à ajouter sur ça?

LE PRÉSIDENT :

3605 Mais lorsque, par exemple, vous décidez de mélanger beaucoup plus de sols contaminés
avec les matières résiduelles, matières dangereuses résiduelles, est-ce que ça pourrait faire
en sorte que la solidification puisse être altérée ou modifiée?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3610 La beauté du procédé Stablex, la beauté de tout l'encadrement qu'on a, c'est qu'à partir des
intrants différents, le produit Stablex a toujours la même nature et doit toujours rencontrer les mêmes
critères chimiques et physiques.

3615 Donc, ces analyses-là sont toujours les mêmes, les tests sont toujours les mêmes et sont
toujours comparés aux mêmes normes, peu importe les intrants. L'usine, c'est très très simple, on
reçoit des matières, on fabrique du produit Stablex. Le produit Stablex doit rencontrer des normes et
il les rencontre.

3620 Et s'il y a quelque chose qui a changé dans le temps, ce sont peut-être ces normes-là qui
sont devenues de plus en plus sévères au fur et à mesure qu'on a eu des méthodes analytiques
aussi plus performantes.

LE PRÉSIDENT :

3625 Très bien. Je vais appeler maintenant monsieur Martin Héту.

Mme MARTINE OUELLET :

Juste, on était tout le temps sur la même question, là.

3630 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme MARTINE OUELLET :

3635

Je pense que les rapports, ça serait vraiment important...

LE PRÉSIDENT :

3640

Oui, je les ai demandés

Mme MARTINE OUELLET :

Oui, c'est ça, ça fait qu'on va y avoir accès, c'est super, merci beaucoup.

3645

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

Mme MARTINE OUELLET :

3650

Puis je veux juste souligner que les analyses ont été faites, parce qu'il dit, il y a eu les trois enquêtes, d'ailleurs, on avait vu ça, là, sur l'usine, le procédé et le site, mais c'est Stablex qui les a réalisées, et ils ont validé les études qui ont été faites par Stablex.

3655

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum.

3660 **Mme MARTINE OUELLET :**

Donc, ce n'est pas des études indépendantes. Et malgré toutes ces prétentions-là, on a un sonneur d'alerte qui, lui, a dit que quand il enfouit, ça ne respectait pas. Et donc quelqu'un qui a visualisé, qui a témoigné qu'effectivement, les critères de solidification n'étaient pas rencontrés, malgré tous les dires qu'on entend là.

3665

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Ouellet.

3670

Monsieur Martin Héту.

M. MARTIN HÉTU :

3675

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir.

3680

M. MARTIN HÉTU :

Moi, je suis un citoyen de Blainville, proche du quartier. Mais c'est ça, là, on regarde vraiment le projet vraiment proche, là, t'sais, on a le nez sur l'écorce. Mais je ne sais pas si on pourrait voir avec Google Maps dans une zone de 10 kilomètres, parce que ce qui avait été demandé, il y a-tu un site qui serait plus approprié dans les environs?

3685

Et juste en faisant un *zoom out*, on pourrait le voir si vous le mettez à l'écran, il y a la sablière Demers qui est à peu près à 7 kilomètres à peu près, puis la ligne de chemin de fer qui est vraiment proche, environ à 500 mètres, pourrait facilement amener le produit là-bas. Et la question, c'est : où en est rendu ce site-là? Parce que quand on le regarde au niveau satellite, il n'y a presque plus rien. C'est vraiment excavé. Le site est rendu à l'argile, donc ça serait un site plus approprié loin des habitations. Puis c'est quoi la vocation de ce site-là dans le futur, après que ça va être une carrière?

3690

LE PRÉSIDENT :

3695

Madame Lévesque, c'est quoi le devenir de ce site?

Mme ANNIE LÉVSEQUE :

3700

Je ne connais pas ce site-là.

M. MARTIN HÉTU :

3705

C'est à Mirabel.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

C'est dans une autre municipalité.

3710

LE PRÉSIDENT :

Ah, d'accord.

M. MARTIN HÉTU :

3715

C'est vraiment à la limite.

LE PRÉSIDENT :

3720

Mais votre question s'adresse à qui?

M. MARTIN HÉTU :

3725

Bien, au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

3730 D'accord.

M. MARTIN HÉTU :

3735 Parce qu'eux connaissent, dans le fond, une sablière, les règlements, c'est quoi les futurs usages. Parce que...

LE PRÉSIDENT :

3740 Mais vous voulez savoir quoi au juste? Si ce site-là a été...

M. MARTIN HÉTU :

Peut être considéré...

3745 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

M. MARTIN HÉTU :

3750 ... pour le projet.

LE PRÉSIDENT :

3755 OK. Je vais passer la question à monsieur Savoie, mais je ne pense pas que le ministère va pouvoir répondre à ça.

Monsieur Savoie.

3760

M. PATRICE SAVOIE :

3765 Ce que je peux vous mentionner, c'est qu'à l'époque, avant que le décret de 80 soit adopté, il y avait eu une étude qui avait été réalisée pour trouver des sites. Et puis il y avait eu neuf sites qui avaient été répertoriés, dont deux qui avaient été analysés plus particulièrement, dont Blainville et Mascouche.

3770 Pour ce que je peux dire côté de la carrière ou sablière, là, je ne la connais pas puis ça n'a pas été présenté dans l'étude d'impact, est-ce que c'est les mêmes caractéristiques de sol, et tout, et tout, peut-être que ma collègue, madame Chevalier, pourrait en parler un peu, voir si ça pourrait être possible d'enfouir les matières là.

LE PRÉSIDENT :

3775 Vous, comme ministre, avez-vous exigé l'analyse d'une variante autre à Stablex?

M. PATRICE SAVOIE :

3780 Les variantes qui sont présentées dans l'étude d'impact sont principalement les variantes pour l'argile excédentaire, la disposition de l'argile excédentaire.

LE PRÉSIDENT :

3785 Aucune variante en termes de sites alternatifs?

M. PATRICE SAVOIE :

3790 Non.

M. MARTIN HÉTU :

3795 Juste rester dans le même thème, là, parce que le prix au pied carré, on parle d'un... environ un 2 \$ le pied carré, puis le résidentiel, avec un front, on s'entend, là, c'est 50 \$ le pied carré juste adjacent, puis dans le résidentiel multilogements, c'est du 100 \$ le pied carré. Mais on divise par

deux, mettons, s'il n'y a pas d'infras. Donc, il y a une grosse différence de prix. T'sais, il y avait des questionnements par rapport à la ville, comment ils sont arrivés à ce prix d'évaluation là.

LE PRÉSIDENT :

3800

Vous parlez de la Ville de Blainville?

M. MARTIN HÉTU :

3805

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3810

Comment ils sont arrivés à 14 millions?

M. MARTIN HÉTU :

Oui. Par rapport à un prix à 2 \$ le pied carré quand que ça se vend 20 fois... bien...

3815

LE PRÉSIDENT :

Je peux demander... ça va être... c'est votre deuxième question, c'est très habile.

M. MARTIN HÉTU :

3820

Bien, c'est... Désolé.

LE PRÉSIDENT :

3825

Non, mais je vais demander à madame Lévesque, comment vous êtes arrivés à 14 millions?

3830 **Mme ANNIE LÉVESQUE :**

En fait, chaque fois qu'on porte acquéreur ou qu'on vend un terrain, on fait faire une évaluation par un évaluateur agréé. C'est ce qui a été fait dans ce dossier-là, pour établir le prix.

3835 **LE PRÉSIDENT :**

Et en cédant ce... ou en vendant ce terrain, plutôt, à Stablex, il vous resterait combien de terrains ou combien de superficies voués à l'industriel?

3840 **Mme ANNIE LÉVESQUE :**

Sur le territoire de Blainville?

LE PRÉSIDENT :

3845

Oui.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

3850 Je ne pourrais pas répondre à ça, là, il faudrait que je calcule. Mais il ne reste pas beaucoup de terrains sur le territoire de Blainville à des fins...

LE PRÉSIDENT :

3855

Bien, il vous en reste trois.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Il m'en reste trois?

3860

LE PRÉSIDENT :

3865

Oui, mais je ne connais pas les surfaces, c'est pour ça que je voulais vous demander c'est quoi les surfaces, là. C'était juste pour savoir si ça peut accueillir quelque chose. En tout cas, si vous pouvez avoir la réponse pour demain, ça serait bien.

3870

Mme ANNIE LÉVESQUE :

Si ça peut accueillir?

LE PRÉSIDENT :

3875

Quel genre d'usage ça pourrait accueillir.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

3880

OK, mais dans le secteur, vous parlez, de terrains industriels, ou ailleurs?

LE PRÉSIDENT :

3885

Non, dans Blainville. Dans Blainville.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

OK.

3890

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Savoie, vous voulez prendre la parole?

M. PATRICE SAVOIE :

3895

Oui, une petite précision de madame Chevalier concernant le Règlement sur les carrières et sablières.

Mme SYLVIE CHEVALLIER :

3900 OK. Ce n'est pas un règlement que je connais de façon pointue, là, mais ça poserait certainement problème de vouloir essayer de mettre ce genre de matériaux dans une ancienne sablière, c'est très réglementé ce qu'on peut mettre ou ce qu'on ne peut pas mettre à l'intérieur.

3905 Puis le deuxième point que je voulais dire aussi, c'est que c'est difficile de se prononcer, mais ce n'est pas juste... déjà, juste une sablière, a priori, ça ne paraît pas une très bonne idée parce qu'il y a beaucoup de sable, c'est ça que ça veut dire, aux alentours.

3910 Ensuite, c'est sûr, il faudrait connaître l'épaisseur d'argile, savoir si on a une protection suffisante. Il y a beaucoup de paramètres, là. Mais a priori, sans... il faudrait avoir beaucoup plus de détails sur le site, mais je ne penserais pas que ce soit une bonne idée. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3915 Merci, Madame Chevalier. Alors, merci.

M. MARTIN HÉTU :

Parfait.

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Anick Plouffe.

Mme ANICK PLOUFFE :

3925 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3930 Bonsoir, madame.

Mme ANICK PLOUFFE :

3935 J'aurais beaucoup de questions qui me viennent dans la tête. Je vais essayer de me concentrer.

3940 Il y avait juste quelque chose qui me... tantôt... je veux juste savoir, vous avez parlé que vous aviez un autre projet, tantôt, vous aviez fait des tests sur le COV. Tantôt, on a parlé, parce qu'on parlait du COV, puis j'ai entendu quand même assez rapidement, c'était pour un autre projet. L'autre projet, je veux juste savoir, est-ce que c'était le projet de l'entreprise Balayage Blainville puisqu'il y avait eu des demandes aussi pour... voyons, c'était marqué : « *Bien qu'il ne s'agisse pas d'une cessation d'une activité visée ou d'un changement d'utilisation d'un terrain, je suis d'avis que les autres contaminants potentiels, cyanure, COV, composés -- na na na -- auraient pu être échelonnés pour un minimum de quelques sondages pour confirmer que les activités passées n'ont pas contribué à une dégradation de la qualité des sols.* » Je veux juste savoir si c'était ce projet-là.

3945

LE PRÉSIDENT :

3950 Est-ce que... vous avez fait référence, Monsieur... bien, votre collègue a fait référence tout à l'heure à des analyses des composés organiques volatils, c'est dans quel cadre?

M. BENOIT ROMPRÉ :

3955 Je vais laisser madame Tzakova à cette question.

Mme TANIA TZAKOVA :

3960 C'était dans le cadre d'un suivi suite à une modélisation qu'on avait faite, et tout l'échantillonnage, on avait fait une modélisation, si je me rappelle bien. Et on a fait... c'était dans le projet d'augmentation de la capacité, donc le ministère nous avait demandé de faire mettre la station d'échantillonnage. Ça n'a aucun rapport avec Balayage Blainville, je pense. C'est ça.

Mme ANICK PLOUFFE :

3965 OK.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour les fins de Stablex?

3970 **Mme TANIA TZAKOVA :**

Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

3975

OK. Ça répond.

Mme ANICK PLOUFFE :

3980

OK. Il y avait aussi une demande qui avait été faite à ce sujet-là. OK. Moi, j'ai lu...

LE PRÉSIDENT :

3985

Je comprends que ce n'était pas une question, ça, c'était...

Mme ANICK PLOUFFE :

3990

Oui, non, c'est juste parce que j'ai entendu ça, puis je savais quand même, je connais quand même le rapport complet.

LE PRÉSIDENT :

La soirée est avancée, mais je vais vous laisser aller.

3995

Mme ANICK PLOUFFE :

C'est ça, dans la préconsultation, séance 7, rétroaction, ça avait été fait en septembre 2020, il y avait une question qui avait été posée puis il y avait une réponse aussi qui a été faite par monsieur

4000 Légo. Ma question va revenir après ça. Il était marqué : « *S'il advenait un débordement sur le dépôt de phosphore, est-ce que Stablex pourrait s'en rendre compte dans son suivi des eaux?* »

4005 La réponse que vous avez donnée, Monsieur Légo : « Nous pourrions détecter une contamination dans l'aquifère confiné lors de nos suivis des eaux. Il ne serait toutefois pas possible de détecter une contamination dans la nappe phréatique dans le sable, puisque l'écoulement ne s'effectue pas dans la direction du site de Stablex. »

4010 Ma question, parce que moi, je suis quand même dans la ville de Rosemère, on est en aval, si je comprends bien, bien, je vais lire ce qui est écrit, ce que j'ai écrit. Mettons qu'on prend qu'aucune expertise n'est faite en aval de votre site, que vous faites seulement dans votre aquifère, donc des contaminants peuvent se retrouver en aval et contaminer le bassin versant de la rivière aux Chiens qui se déverse dans la Rivière-des-Mille-Îles. Parce que là, si je comprends bien, c'est que vous faites seulement des vérifications sur votre site, mais qu'est-ce qui est en aval, parce que vous, vous êtes quand même à Blainville, et tout ce qui est en aval, qui descend, la rivière aux Chiens ou tout ce qui descend, on parle de tout ce qui pourrait être eau descend vers les autres villes aussi, donc vous ne faites pas de vérification?

4015
LE PRÉSIDENT :

4020 Je vais céder la parole. Merci, Madame.

Mme ANICK PLOUFFE :

Oui, OK.

4025 **LE PRÉSIDENT :**

4030 Je vais céder la parole à ma collègue.

LA COMMISSAIRE :

4035 Oui. Monsieur Rompré, vous nous avez présenté, je crois, lors de votre séance... pas votre séance, mais votre présentation PowerPoint, une carte avec le sens d'écoulement des eaux de surface ou souterraines, est-ce que ce serait possible de la remettre à l'écran, s'il vous plaît?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4040 La carte qu'on a présentée concernait le sens d'écoulement de l'aquifère confiné.

LA COMMISSAIRE :

4045 Oui. OK.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4050 Dans la question de madame, on est plus au niveau de l'aquifère qui circule au-dessus de la couche d'argile dans la couche de sable. Parce que c'est... je pense que c'est ça vraiment sa question, c'est les eaux souterraines, mais sur la couche d'en haut. Et puis, on a aussi une carte qu'on peut projeter qui montre le sens...

LA COMMISSAIRE :

4055 Oui. Bien à moins que je ne comprenne pas bien la question, mais on veut savoir en aval hydraulique, disons, de votre site, qu'est-ce qui se passe?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4060 Au niveau des eaux de surface.

LA COMMISSAIRE :

4065 Bien, de surface et souterraine, là, dépendamment du type de contamination. Ça fait que déjà, si on voyait un peu le patron de sens d'écoulement des eaux, on pourrait avoir si le secteur

dont madame fait allusion est touché en fonction du sens de l'écoulement des eaux. J'ai vu une carte là-dessus.

4070 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Pendant que madame Boileau va chercher la carte, je peux vous dire qu'on a un suivi environnemental, donc on en a parlé déjà, là. On va faire l'échantillonnage des puits de surveillance autour des cellules de placement, et ce suivi environnemental là inclut plusieurs puits qui sont échantillonnés deux fois par année et incluent aussi des échantillonnages dans l'eau des fossés.

4075

Et ces puits de surveillance là, à différents niveaux, sont situés en amont et en aval de notre site. Donc, d'aller échantillonner en aval beaucoup plus loin, vous comprenez que là, à un moment donné, ça devient dilué. Puis on a aussi d'autres sources qui viennent s'ajouter, là. Par exemple, si on va aussi loin que le ruisseau Locke Head ou la rivière aux Chiens, là, on perd le portrait de l'impact de Stablex. Donc plutôt que de faire ça, on fait un suivi environnemental depuis... en amont et en aval, mais à proximité de notre site.

4080

LA COMMISSAIRE :

Si on regarde la carte, est-ce que vous êtes en mesure de nous situer à quel endroit environ vous êtes? Est-ce que vous êtes, je dirais plus vers la rivière Mascouche ou...

4085

Mme ANICK PLOUFFE :

Non, c'est la rivière aux Chiens. Nous, on est... la rivière aux Chiens descend, nous, ça s'en va dans la Rivière-des-Mille-Îles. Nous, on est vraiment à côté de la Rivière-des-Mille-Îles. La rivière aux Chiens passe pas loin de chez moi aussi.

4090

M. BENOIT ROMPRÉ :

Vous voyez le...

4095

4100

Mme ANICK PLOUFFE :

Parce que la tourbière de Blainville fait partie fait du bassin versant de la rivière aux Chiens, qui, la rivière aux Chiens déverse dans la Rivière-des-Mille-Îles.

4105

M. BENOIT ROMPRÉ :

Pour le site Stablex, l'exutoire principal s'appelle le ruisseau Locke Head qui, lui, va rejoindre la rivière aux Chiens. Et c'est... vous avez le début du ruisseau Locke Head qui est là, mais éventuellement, il vient sortir , je ne sais pas, Pierre, si tu pourrais le montrer, là, mais il vient sortir...

4110

LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec le curseur.

4115

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi, mais je ne le vois pas.

4120

LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec le curseur sur votre... Ah, d'accord. Ou le pointeur ou le curseur.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Donc, c'est l'endroit où le ruisseau Locke Head vient comme quitter le site des cellules de placement existantes. Et de là, il va longer le boulevard de la Seigneurie, passer en dessous de la 117, passer en dessous de l'autoroute, puis il va rejoindre la rivière aux Chiens après, puis là, la rivière aux Chiens, elle passe à Sainte-Thérèse puis elle s'en va dans la Rivière-des-Mille-Îles.

4130

4135

LA COMMISSAIRE :

Et ce que vous dites, c'est qu'à la limite de votre propriété dans ce secteur-là, lorsque vous faites vos échantillonnages pour connaître la qualité de l'eau à la fois de surface ou souterraine, vous ne dénotez aucune contamination?

4140

M. BENOIT ROMPRÉ :

Oui. Ce patron d'écoulement là concerne vraiment l'eau de surface, l'eau souterraine mais dans la nappe de sable. Celle qui est située au-dessus de la couche d'argile.

4145

LA COMMISSAIRE :

Oui.

4150

M. BENOIT ROMPRÉ :

Pour l'aquifère confiné, qu'on appelle, qui est en dessous, lui, c'est un autre patron d'écoulement et puis c'est donc d'autres puits qui sont en amont et en aval. Mais qui sont beaucoup plus profonds. Et puis, on a une carte, si ça peut... on a la localisation des puits de surveillance.

4155

LA COMMISSAIRE :

Vous, est-ce que c'était votre puits d'eau de surface qui vous inquiétait?

4160

Mme ANICK PLOUFFE :

Bien moi, c'est vraiment au niveau de la tourbière de Blainville, là, tout ce qui se déverse... tout ce qui pourrait être un risque de contamination pour la tourbière de Blainville est un risque de contamination pour tous les bassins versants de la rivière aux Chiens, que ça soit la rivière aux Chiens, que ça soit la rivière Mascouche qui se déverse toujours dans la Rivière-des-Mille-îles, et après le fleuve Saint-Laurent que...

4165

4170 En gros, c'est que... parce qu'ici, c'est écrit : « *Il ne nous serait toutefois pas possible de détecter une contamination dans la nappe phréatique dans le sens si les écoulements qui ne vont pas vers la direction de Stablex* », ça veut dire que c'est où est-ce que ça... où est-ce que vous ne pourrez pas... Parce que lorsqu'il n'est pas possible de détecter une contamination dans la nappe phréatique parce que ça ne va pas dans l'écoulement... ça ne va pas vers la direction de Stablex, ça veut dire que, vers les autres directions, vous ne savez pas s'il y a quelque chose qui peut aller vers ça parce qu'il n'y a pas de vérification qui est faite sur ça?

4175

M. PIERRE LÉGO :

4180 Si je peux me permettre, la question était, de mémoire, à l'origine par rapport à un paramètre particulier qui est le phosphore, qui proviendrait d'un dépôt de phosphore, dépôt de phosphore qui est situé... Dépôt de phosphore qui est situé... Ça ne sera pas long, là, la souris s'en vient. On n'a plus de souris. Je peux y aller avec le pointeur à laser. Désolé pour les gens à distance.

4185

Donc le dépôt de phosphore qui est ici, c'est un dépôt de phosphore qui appartient au ministère de la Défense. Dans l'aquifère profond, on voit que là, le dépôt de phosphore, il va être en amont des puits de surveillance de Stablex. Ça fait que s'il y avait un impact au niveau, là, oui, on le verrait, mais la préoccupation de madame était au niveau de la rivière et des ruisseaux.

4190

Donc, si on remet l'autre carte, ce dépôt de phosphore là, qui est situé ici, il va finir par se rendre au ruisseau Locke Head, mais nous, on ne le verra pas parce que nous, on va mesurer avant de partir vers là. Puis ici en bas, autour des cellules existantes, le ruisseau Locke Head, il est à l'extérieur de notre terrain, si on veut, puis il passe en dessous du boulevard là, puis il vient se reconnecter de ce côté-ci.

4195

Tous nos puits sont comme en amont de, si on veut, notre exutoire d'eau de surface. Il est en amont de là où le ruisseau Locke Head vient se connecter. Donc, on ne pourrait pas voir à travers nos puits installés présentement une contamination qui provient d'ici.

LE PRÉSIDENT :

4200

Et, Monsieur Savoie, qu'est-ce qu'il fait, là, ce dépôt de phosphore, là, par curiosité?

M. PATRICE SAVOIE :

4205 Je pourrais peut-être passer la question à monsieur Philippe Ferron, de la direction des
eaux potables et des eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

4210 D'accord.

M. PATRICE SAVOIE :

Il est à distance.

4215 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. PIERRE LÉGO :

4220 Juste pour clarifier, le dépôt de phosphore appartient au gouvernement fédéral.

LE PRÉSIDENT :

4225 Oui, c'est ça que vous avez dit.

M. PIERRE LÉGO :

4230 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

4235 C'est ce que vous avez dit. Parce que sinon, je vous aurais interpellé là-dessus si c'était à
vous.

Bonsoir, Monsieur.

M. PHILIPPE FERRON :

4240 Oui, bonsoir. J'ai mal saisi la question, là, par rapport au dépôt de phosphore, puis à distance, on n'a pas vu le pointeur non plus.

LE PRÉSIDENT :

4245 Oui. Monsieur Savoie...

M. PHILIPPE FERRON :

4250 Donc, je n'ai pas saisi sa localisation, là, sur le plan.

LE PRÉSIDENT :

4255 Est-ce que vous pourriez... Je ne sais pas si on... Est-ce qu'on peut remettre la carte juste au tableau? Non non, pas... OK, c'est parce que les deux sont synchronisés. Mais, est-ce qu'on peut entendre l'expert en même temps? OK, d'accord. Alors... Non non non, mais l'expert, lui, il voit la carte et il nous entend? D'accord. Alors, vous êtes toujours avec nous?

M. PHILIPPE FERRON :

4260 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

4265 Très bien. Alors, on vient de vous pointer le lieu où est le dépôt de phosphore.

M. PHILIPPE FERRON :

Je ne vois pas l'image.

4270 **LE PRÉSIDENT :**

Ça ne sera pas long, Monsieur.

4275 **M. PHILIPPE FERRON :**

OK, maintenant, ça fonctionne.

LE PRÉSIDENT :

4280 Est-ce que vous pouvez la partager...

M. PHILIPPE FERRON :

Oui, OK, d'accord. Et là, la question est?

4285

LE PRÉSIDENT :

C'est bon? Pardon?

4290 **M. PHILIPPE FERRON :**

Et par rapport à ce dépôt de phosphore là, quelle est la question?

LE PRÉSIDENT :

4295

Je vais dire, d'abord, qu'est-ce qu'il fait, là, ce dépôt de phosphore?

M. PHILIPPE FERRON :

4300 Ah, ça, je ne pourrais pas vous répondre, je n'en ai aucune idée. Je crois que c'est un site fédéral, si je ne me trompe pas.

LE PRÉSIDENT :

4305

Oui. Oui, oui, absolument. Donc, vous ne pouvez pas répondre?

M. PHILIPPE FERRON :

4310

Bien, je ne peux pas répondre sur sa raison d'être à cet emplacement-là.

LE PRÉSIDENT :

4315

OK, très bien.

LA COMMISSAIRE :

4320

Et à votre connaissance, est-ce que, en fonction du sens d'écoulement des eaux souterraines et la préoccupation de madame qui réside dans le coin du ruisseau de la rivière aux Chiens, est-ce qu'à votre connaissance, il pourrait y avoir un risque de contamination en raison de ce dépôt, là, où vous avez approximativement la localisation?

M. PHILIPPE FERRON :

4325

Bien, c'est difficile à répondre, là. D'entrée de jeu, ce que je pourrais dire, c'est qu'en regardant cette carte piézométrique là, on remarque qu'à proximité, juste, déjà au sud du dépôt, là, on a une cote d'élévation de la piézométrique qui laisse croire que les eaux souterraines à cet endroit-là devraient migrer vers l'ouest et peut-être aller intercepter le fossé de drainage superficiel qui, lui, acheminerait les eaux dans le réseau de fossés jusqu'à la jonction du ruisseau, là, au sud-ouest complètement.

4330

De là à dire est-ce qu'il y a un risque, je n'ai pas saisi l'emplacement de la madame, là, où elle, elle a ses installations puis... Mais je ne vois pas de patron de migration autre que de migrer. Si je me fie à la piézométrie qui est présentée là, effectivement, il devrait avoir une migration vers le fossé et, ensuite de ça, là, bien là, ça suit par gravité l'écoulement dans les fossés de drainage.

4335

LE PRÉSIDENT :

4340 Très bien, merci.

 Vous, Monsieur Rompré, est-ce que vous avez tenu compte de ce dépôt-là dans le calcul de votre... l'écoulement des eaux souterraines?

4345 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

 Bien, je veux dire, on a pris en compte l'écoulement des eaux souterraines. Maintenant, la possibilité que ce dépôt de phosphore là amène des contaminants à nos puits...

4350 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4355 ... je ne crois pas que ça a été considéré, en tout cas dans l'étude d'impact, Catherine?

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4360 Je vais passer le relais à mon collègue Jacques Blanchet qui est hydrogéologue, il va être plus apte que moi à répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

4365 Très bien.

M. JACQUES BLANCHET :

4370 Bonsoir, tout le monde. Le dépôt de phosphore, en fait, a été identifié et provient de toutes les activités antérieures qui a eu lieu sur ce terrain-là, donc le Plan Bouchard, qui est historiquement

un secteur où il y a eu manipulation d'explosifs et de munitions, en fait, plutôt, et il fait partie des activités de cette époque-là. Donc, c'est ce qu'il faut retenir ici.

4375 Et oui, effectivement, si on regarde sur la carte, le dépôt est situé dans un secteur dans... il est tout près, dans le fond, de l'aquifère de surface. Et puis quand on regarde les cartes d'écoulement, c'est sûr que le dépôt en question pourrait, t'sais, il pourrait participer, si vous voulez, là, il pourrait y avoir des contaminants qui migrent vers le ruisseau qui est là puis vers le fossé, là. Donc, c'est la réalité, effectivement. Maintenant, ce dépôt-là n'appartient pas... ça ne fait pas partie, si vous voulez, de l'aménagement de la cellule 6 en tant que tel.

4380

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça pourrait être exigé à... C'est Oricon? Orica. Est-ce que ça pourrait être exigé à Orica de prendre en charge ce réservoir et de l'enlever, finalement, avant de vous céder le terrain?

4385

M. BENOIT ROMPRÉ :

Le terrain est zoné, est cadastré à part du terrain qui est loué à Orica.

4390

LE PRÉSIDENT :

OK.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4395

Orica loue un assez grand, un immense terrain, en fait, à la Ville de Blainville, qui est propriétaire de cet immense terrain là. Et puis, ce dépôt de phosphore là est un îlot avec un cadastre différent et un propriétaire différent, qui est le gouvernement fédéral.

4400

LE PRÉSIDENT :

Et, est-ce que la Ville de Blainville a un pouvoir quelconque là-dessus ou elle assiste, finalement, passive à quelque chose qui en dehors de son contrôle?

4405 **Mme ANNIE LÉVESQUE :**

Pour le dépôt de phosphore?

4410 **LE PRÉSIDENT :**

Le réservoir de phosphore, oui.

Mme ANNIE LÉVESQUE :

4415 On ne s'en occupe pas, c'est le gouvernement fédéral, puis on n'a pas eu d'indice qu'il y avait une problématique avec le site.

LE PRÉSIDENT :

4420 Puis vous, Monsieur Savoie, est-ce que vous avez déjà voulu échantillonner autour de ce réservoir de phosphore ou dépôt de ce phosphore, pour voir s'il pouvait entraîner une contamination des eaux souterraines?

M. PATRICE SAVOIE :

4425 On me fait signe que non du côté du contrôle environnemental.

LE PRÉSIDENT :

4430 Oui. On ne peut pas vous répondre plus, sinon il va falloir convoquer des instances fédérales pour ce point-là. Mais rien ne nous empêche d'écrire, si on le juge approprié, on peut écrire une question au gouvernement fédéral, au ministère responsable.

Mme ANICK PLOUFFE :

4435 Ça, il n'y a pas de problème. Ce serait bien. En gros, parce que je le demande quand même aux commissaires, bien, c'est qu'on s'assure que s'il aurait un risque de contaminants, on pense qu'il y a un risque de contaminants parce que tout ce qui... on sait que les sites sont quand même où

4440 est-ce qu'il y a la tourbière de Blainville, ce qui est entouré de milieux humides et... que... de ne pas faire un projet et qui pourrait être un risque pour la population du Québec.

4445 On parle de population, on parle de tout ce qui coule, tout ce qui était en dessous, hein? On parle de tout ce qui eau qui s'écoule en dessous, qu'il y aurait un risque que ça pourrait contaminer l'eau. On le sait qu'après ça, quand c'est contaminé, il n'y a plus rien à faire, ça descend puis ça s'en va. C'est ça qui est qui est très très important. Dans le secteur où est-ce que Stablex, dans le temps, comme on disait, les milieux humides n'étaient pas connus. On faisait ce qu'on voulait, hein, on déversait n'importe quoi dans ça, mais il y a eu quand même des milieux humides qui ont été détruits puis...

4450 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, j'imagine que vous allez nous écrire tout ça dans un mémoire?

4455 **Mme ANICK PLOUFFE :**

Oui, oui. Parce que c'est ça, mais ce n'est pas dans la mémoire, mais je veux dire, ce qui est important, c'est qu'on ne mette pas la population en danger en continuant et qu'il y a déjà cinq cellules qui est déjà fait puis que là, on est pris avec ça.

4460 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

4465 **Mme ANICK PLOUFFE :**

Merci,

4470 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Pamela Soto.

M. PATRICE SAVOIE :

4475 Monsieur le président, si vous permettez, pour demeurer dans le même sujet. Il y a un écran
périphérique tout le tour du site qui va être construit comme d'étanchéité, comme il a été mentionné
par Monsieur Légo, puis monsieur Claude Trudel, de la direction des matières résiduelles, aimerait
en discuter un peu, là, concernant l'écoulement des eaux souterraines par rapport à ça. Si vous
permettez.

4480

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il veut le faire ce soir nécessairement?

4485

M. PATRICE SAVOIE :

Oui, il est dans la salle et il serait prêt à présenter.

LE PRÉSIDENT :

4490

Combien de temps ça lui prendrait?

M. PATRICE SAVOIE :

4495

C'est 5 minutes, environ.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4500

M. CLAUDE TRUDEL :

4505

Bonsoir. Je voudrais juste préciser, parce que c'est ça, on a beaucoup de questions sur la
contamination des eaux, mais j'aimerais rassurer les gens à l'effet que le ministère fait beaucoup de
contre-expertises au niveau des... bien, de contre-expertises; de validations de toutes les données
qui sont recueillies dans les études. On regarde toutes les données, il y a des rapports de forage qui

sont présentés, et caetera. On regarde comme il faut le contexte géologique, hydrogéologique, dans lequel on va insérer le lieu d'enfouissement.

4510 Il y a des règles aussi au niveau des aménagements de ces lieux-là. Ces lieux-là sont très sécuritaires, dans le sens qu'on exige que ce soit installé dans des milieux argileux. En plus, on a demandé double niveau de protection avec des géomembranes.

4515 Tantôt, pour répondre un peu à la question de la personne qui se posait la question à savoir si c'était acceptable de faire ça dans une sablière, non, parce que c'est un milieu beaucoup plus à risque de contamination de l'environnement, il n'y a pas d'argile. Je vous dis globalement parce que je n'ai pas vu le site en question.

4520 Mais aussi, on a un principe qui fait en sorte que les cellules sont aménagées, on va pomper le lixiviat à l'intérieur. Donc, on a le principe, ce qu'on appelle en hydrogéologie, un piège hydraulique. Toutes les eaux convergent vers le fond de l'excavation, elles sont recueillies et pompées, ce qui empêche une contamination de circulation vers l'extérieur.

4525 En plus, on a un écran périphérique qui isole la nappe libre de surface, la première qu'on rencontre, qui fait en sorte que les eaux vont converger encore une fois vers l'intérieur de la cellule, puis à la sortie de la zone d'enfouissement, on fait tous nos suivis, là : suivi des autres surfaces, suivi des eaux souterraines. À la limite, on va le faire dans les deux nappes, pour s'assurer qu'il n'y a pas de contamination qui sort de la zone d'enfouissement comme telle. J'espère que ça peut rassurer des gens.

4530

LE PRÉSIDENT :

Nous y reviendrons demain.

4535

Madame Soto. Merci, Monsieur. Madame Soto, à vous la parole.

Mme PAMELA SOTO :

4540

Lors de la séance d'information du 8 mars dernier, l'initiateur a mentionné, j'ai posé une question par rapport aux milieux humides, puis l'initiateur a mentionné qu'il n'y avait aucune espèce

ayant une valeur particulière dans cette zone visée. Et ma question, c'est comment est-ce que vous en êtes arrivés à la réponse quels ont... est-ce qu'il y a des gens qui ont été sur le terrain? Comment est-ce que vous avez classifié les espèces? Comment est-ce que vous avez procédé pour arriver à... En fait, je vous pose la question.

4545

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

4550

Mme PAMELA SOTO :

La réponse...

LE PRÉSIDENT :

4555

Mais la question est assez claire, je n'ai pas besoin de la reprendre. Allez-y, Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4560

Oui, je vais laisser la parole à madame Catherine Lalumière d'Englobe.

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4565

Quand on procède à un projet de cette nature-là, il y a des inventaires préliminaires qui sont réalisés au terrain par des équipes de biologistes, des gens habiletés pour faire ce type d'inventaires phoniques, floristiques. Et ça a été le cas, là, pour la caractérisation du terrain qui était visé. Mais pas seulement le terrain visé pour réaménager la cellule 6, il y a également eu une grande campagne d'inventaires qui a été fait au site de la cellule 6, là, le terrain qui était visé pour la cellule 6 qui était initialement, là, original, en fait. Puis, il y a également eu des inventaires à l'intérieur de la tourbière.

4570

Donc, il y a vraiment eu un portrait global. Il y a eu des inventaires de micromammifères, des inventaires de chiroptères. On est...il y a eu des inventaires d'herpétofaunes, donc amphibiens, reptiles. Il y a eu des pêches, une caractérisation également fine au niveau de la végétation

4575 également. Puis tout cet effort d'inventaire là a permis, en fait, d'avoir un bon portrait de la biodiversité qu'il y avait à la fois dans la grande tourbière périphérique, au terrain, qu'on regarde aujourd'hui, là -- Alexandra, si tu voudrais me présenter la carte. Non, je ne veux pas celle-là, je veux la carte du terrain, s'il te plaît.

4580 Donc, il y a eu un effort de fait, puis ce qu'on se rend compte, ce qu'on voit sur cette carte-là, dans le fond, c'est que le terrain actuellement est drainé. Donc, il y a une caractérisation, il y a eu plusieurs parcelles d'inventaire, et il y a eu une délimitation des milieux humides qu'on retrouvait sur ce terrain-là.

4585 Donc, au fil des années, des dernières décennies, c'est un terrain qui est utilisé depuis longtemps, on voit que le patron de drainage sur ce terrain-là a fait son action, donc a asséché les horizons superficiels, et les milieux humides sont limités, dans le fond, à la périphérie des fossés de drainage et à certains endroits plus localisés.

4590 Ce qui fait en sorte qu'on ne retrouve pas la même biodiversité sur le terrain qu'on retrouve dans les portions plus tourbeuses et dans la tourbière qui ceinturent les parties en haut et la partie plus en bas, dans le fond, du terrain.

4595 Donc, on a vraiment une disparité entre les différentes espèces fauniques qu'on retrouve sur le terrain. Donc, les espèces, je dirais, qu'ils sont plus rares, qui ont un intérêt un peu plus particulier ou qui sont visés par des désignations, sont davantage retrouvées en périphérie et associées à la tourbière comme telle. C'est un milieu qui est riche, qui est recherché et pour lequel justement, on va retrouver souvent une biodiversité plus fine ou plus rare.

4600 **LE PRÉSIDENT :**

 Ça répond?

4605 **LA COMMISSAIRE :**

 Une petite précision, Madame Lalumière. Est-ce que ces différents inventaires là ont été faits différents moments de l'année, à plusieurs années, est-ce qu'il y a une espèce de récurrence?

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4610

Il y a eu deux périodes d'inventaires, en fait. Il y a eu une inventaire un peu plus estivale et une printanière. Donc, on a vraiment été en mesure de cibler deux périodes au niveau des inventaires.

4615

LA COMISSAIRE :

4620

Puis je vais faire un petit bout de chemin avec vous, Madame Soto. Là, on parle d'espèces fauniques peut-être, est-ce qu'au niveau des espèces floristiques à statut, est-ce qu'il y a eu aussi un effort d'inventaire, puis quels sont les résultats? Est-ce qu'on a pu voir... bien, voir ou, du moins, inventorier ou... les espèces à statut?

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4625

Oui. Bien, en fait, quand on fait une caractérisation justement de la végétation, ce qui a été le cas également, là, dans ce contexte-ci, on procède à des parcelles d'inventaires dans lesquelles on fait justement une recherche de ces espèces d'intérêts là parce qu'ils ont une désignation, donc ils vont demander des mesures de protection additionnelle, ou d'évitement de suivi, et caetera. Donc, on met un effort particulier lors de la caractérisation.

4630

Dans ce cas-ci, il y a des espèces à statut, en effet, qui ont été identifiées lors de la campagne d'inventaires et elles se retrouvent à l'extérieur des limites du terrain qui sont visées. Il y a deux colonies qui se trouvent à proximité, il y a des mesures qui sont prévues dans l'étude d'impact pour assurer leur pérennité. Elle se retrouvent à l'extérieur, par contre, du site, mais par mesure de précaution puis s'assurer qu'il n'y ait pas d'impact, mais il y a un suivi qui est proposé dans l'étude d'impact à cet égard-là.

4635

LE PRÉSIDENT :

4640

Madame Soto?

Mme PAMELA SOTO :

4645 Moi, j'aimerais savoir si cet inventaire-là est disponible au public?

LE PRÉSIDENT :

4650 Bien sûr.

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4655 Oui. C'est, dans l'étude d'impact, dans le fond, les deux inventaires sont rendus disponibles. Ils sont dans le volume, le premier volume d'annexes de l'étude d'impact. Les deux rapports de caractérisation sont rendus disponibles.

LA COMMISSAIRE :

4660 C'est les annexes 5 et 6, je crois, ça se peut-tu?

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4665 Je crois que oui, mais je pourrais valider et vous venir, là, demain avec... Alexandra, si tu es capable de valider quelles sont les deux annexes.

Mme PAMELA SOTO :

4670 Puis dans ces inventaires-là, on va trouver les quelques espèces qui survivent bien au milieu même s'il a été drainé?

Mme CATHERINE LALUMIÈRE :

4675 Oui, exactement. Ah, c'est les annexes 3 et 4.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, Madame Soto.

4680

Monsieur Philippe Leguerrier.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

Bonjour. Moi, je suis producteur maraîcher à proximité de mes terres qui bordent le futur projet.

4685

LE PRÉSIDENT :

Stablex.

4690

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

J'aurais une question, dans le fond. J'aimerais ça savoir comment est-ce que vous faites pour gérer les eaux qui, admettons dans les cellules 1 à 5, là, c'est quoi la quantité d'eau que vous êtes capable de gérer journalier, puis comment vous les gérez?

4695

LE PRÉSIDENT :

J'imagine, vous faites référence aux eaux de lixiviation qu'on retrouve...

4700

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

Oui, dans les cellules.

4705

LE PRÉSIDENT :

OK. Alors, Monsieur Rompré.

4710

M. BENOIT ROMPRÉ :

4715 Oui. Les eaux de lixiviation qui sont à l'intérieur des cellules sont pompées présentement et sont ramenées à l'usine de traitement de Stablex, au centre de traitement et vont être intégrées dans le procédé pour refabriquer du Stablex.

LE PRÉSIDENT :

4720 Et quel est le volume?

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je vais céder la parole à Pierre pour avoir des approximations, là.

4725 **M. PIERRE LÉGO :**

4730 Et chaque cellule a sa particularité, dans le sens où elles n'ont pas toute la même quantité d'eau, on ne les pompe pas toutes aux mêmes... ils n'ont pas tout le même âge. Chaque cellule a un âge différent. Ils n'ont pas tout le même programme de pompage. Donc, c'est un peu difficile de répondre exactement à votre question, surtout sur une base journalière. Ça ne se fait pas sur une base journalière de pomper cette eau-là, ça se fait sur une base, dépendamment des fréquences, il y en a qui sont tous les mois, il y en a qui sont toutes les trois semaines, il y en a qui sont toutes les années. Donc, c'est un peu difficile à figurer...

4735 **M. PHILIPPE LEGUERRIER :**

OK. Puis comme la semaine passée, moi, j'ai eu 94 millimètres d'eau. Admettons que toute cette eau-là, elle rentre dans les cellules, c'est quoi qui se passe quand il y a un surplus.

4740 **M. PIERRE LÉGO :**

OK. Les cellules fermées, la quantité d'eau qui s'accumule là-dedans n'est pas influencée par les quantités quotidiennes de pluie, parce que la cellule, elle est fabriquée pour être étanche, l'eau de pluie va tomber sur la surface de la cellule, va être drainée sur les côtés par la pente, et va

4745 s'écouler dans les fossés environnants. Bien, environnants; qui sont périphériques à la cellule. Donc, il n'y a pas d'infiltration significative, là, à toutes fins pratiques sur une base quotidienne.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

4750 OK. Mais dans le fond, selon l'âge des cellules...

LE PRÉSIDENT :

Je souhaiterais que vous me posiez la question.

4755

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

Excusez, OK. Bien, selon l'âge des cellules, il y a un différent programme, c'est-tu possible de savoir c'est quoi le programme de pompage des cellules? Des cellules existantes de 1 à 5. J'imagine qu'il doit y avoir des données.

4760

LE PRÉSIDENT :

Vous avez des données, Monsieur Rompré.

4765

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je transfère la parole à monsieur Légo.

4770

M. PIERRE LÉGO :

On fait le suivi des niveaux d'eau dans les cellules une fois par mois, puis basé sur les niveaux d'eau qu'on mesure, on évalue les besoins de pompage. Donc les fréquences que je vous ai dites, ce n'est pas des fréquences précises, ça va dépendre du niveau d'eau. Il y en a que ça donne qu'on y retourne à tous les mois, il y en a qu'on retourne à toutes les années.

4775

LE PRÉSIDENT :

4780

Bon, il y a quand même un volume moyen, mensuel ou annuel. Vous pouvez le lui fournir?

M. PIERRE LÉGO :

4785

On peut sortir ces données-là, c'est juste que je ne les ai pas avec moi.

LE PRÉSIDENT :

4790

Ah, OK, ça, c'est autre chose. Parce qu'en fait, c'est ça, votre question.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

Oui, c'est ça.

4795

LE PRÉSIDENT :

Mais par extension, est-ce que des événements climatiques extrêmes, au fond, c'est un petit peu ça, ce que nous avons vécu, là...

4800

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

Oui, parce que je le vis chez nous.

LE PRÉSIDENT :

4805

Moi aussi.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

4810

Nous autres, pour l'agriculture... non, mais pour l'agriculture, la gestion des eaux, c'est vraiment important.

LE PRÉSIDENT :

4815 Bien sûr.

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

4820 Puis j'imagine, c'est ça, c'est la même question.

LE PRÉSIDENT :

4825 Pour les événements climatiques extrêmes, est-ce que, dépendamment de l'âge de la cellule, il pourrait avoir un niveau, un taux de pénétration différencié entre une cellule et l'autre?

M. PIERRE LÉGO :

4830 C'est tellement lent, la pénétration, ça ne se calcule pas en journalière puis dans des événements extrêmes, ça se calcule sur les années.

LE PRÉSIDENT :

4835 OK. Parce que la géomembrane, elle...

M. PIERRE LÉGO :

4840 La géomembrane puis le recouvrement sur le dessus sont étanches, donc...

LE PRÉSIDENT :

4845 Je comprends, là, mais elle est étanche puis elle dure combien de temps, cette géomembrane?

M. PIERRE LÉGO :

4850 Ça fait 40 ans... 30 ans, par exemple, que la géomembrane est sur le dessus de la cellule
1.

LE PRÉSIDENT :

4855 Elle est encore très efficace, mais est-ce que...

M. PIERRE LÉGO :

Elle est encore très efficace.

4860 **LE PRÉSIDENT :**

Mais quand vous l'avez achetée, là, il y avait une assurance de combien d'années?

M. BENOIT ROMPRÉ :

4865 Mais advenant le cas où on aurait un problème avec un recouvrement étanche de cellules,
OK, on va s'en apercevoir rapidement...

LE PRÉSIDENT :

4870 Non, mais...

M. BENOIT ROMPRÉ :

4875 ... par l'augmentation du volume.

LE PRÉSIDENT :

4880 Je comprends, je comprends.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4885 Et la géomembrane de surface, elle est relativement facile à venir réparer ou à venir
remplacer, parce qu'elle est en surface de la cellule. Donc le recouvrement, ce n'est pas quelque
chose qui est fragile, ce n'est pas quelque chose qui se dégrade parce que la membrane est à l'abri
du soleil, elle est à l'abri de toutes les intempéries, puis elle n'est pas très loin, là, elle est 2 mètres
sous le reste des multicouches du recouvrement.

LE PRÉSIDENT :

4890 Je pense que demain...

M. PHILIPPE LEGUERRIER :

4895 Si je comprends bien, dans le fond, s'il y a une réparation à faire sur le dessus, c'est faisable,
mais celle qui est en dessous, ça se peut qu'elle, elle se fissure puis elle, elle n'est pas remplaçable
tant qu'à moi?

LE PRÉSIDENT :

4900 Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

4905 Bien, tout à fait. Celle du dessous, OK, serait beaucoup plus difficile d'intervenir sur la
géomembrane. Et c'est pour ça l'ensemble du procédé Stablex, on a plusieurs plusieurs barrières.
Et puis, on sait que pour des centaines d'années, les géomembranes vont regarder leur efficacité.
Mais qu'est-ce qui en est pour des milliers d'années, on ne le sait pas. Mais on a quand même cette
épaisse couche d'argile, qui a au moins, sous la cellule 6, va avoir environ 15 mètres d'épaisseur, et
4910 cette couche d'argile là, elle, elle est là depuis des milliers d'années et elle a une très très faible
perméabilité, et elle va venir agir comme un écran ou comme une zone d'étanchéité très très
performante malgré le fait que la géomembrane pourrait, par exemple, sur un très très très long
terme, se dégrader.

4915 **LE PRÉSIDENT :**

L'argile, sa conductivité donnée, c'est 10 points à la moins 7, c'est ça?

4920 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

En centimètre/seconde, OK...

LE PRÉSIDENT :

4925 Oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

... c'est 10 moins 7 à peu près, en mètre/seconde, 10 moins 9.

4930

LE PRÉSIDENT :

Non, mais en centimètres.

4935 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Centimètre/seconde, c'est 10 moins 7, autour de ça.

LE PRÉSIDENT :

4940

C'est juste pour m'assurer. Mais, en fait, là je ne sais pas si je suis fatigué, là, mais il y avait... Mais je ne suis pas le seul, c'est bon. On achève, là. Mais je pense que c'est une question importante. Malheureusement, si je rentre dedans, j'en ai pour de longues longues minutes. Mais je vous assure, demain, je dois revenir avec ça parce que c'est en lien, selon moi, avec... je dois absolument, la commission doit comprendre un peu ce qu'on appelle la demi-vie, ça veut dire le temps qu'un matériau, qu'une substance prend pour se dégrader, à moitié, pour être libéré à moitié.

4945

4950 En tout cas, bref, c'est extrêmement important qu'on prenne cet aspect-là. Je me souviens à l'émission *Découverte* d'il y a peut-être même pas deux semaines sur les déchets radioactifs, ils montraient en Europe un site souterrain, là, où ils vont enfouir des déchets radioactifs, puis le monsieur, il montre un tube qui va rentrer dans la roche, puis la journaliste lui demande : « Oui, mais combien de temps ça va rester, combien de temps ça va résister? » Puis il dit : « Ah, 100 000 ans. »

4955 Et là, je me suis dit, wow! 100 000 ans, mais 100 000 ans, l'uranium, sa demi-vie, c'est l'âge de la terre. Ça fait que 100 000 ans peut être très long, mais ça peut être très court aussi. Alors, je vous dis juste mon état d'esprit, qui n'a rien à voir avec le dossier. Non, si, ça a à voir le dossier. Mais c'est pour vous dire que cet aspect-là est quand même un aspect névralgique.

4960 Si on veut s'assurer que le site ne porte pas préjudice aux générations futures, on a tout intérêt à s'assurer que tant le procédé que sa structure, finalement, soit le plus le plus sûr possible. Donc, on a beaucoup de questions à poser pour qu'on puisse, nous, porter un jugement là-dessus, à la lumière aussi des experts du ministère de l'Environnement.

4965 **M. PHILIPPE LEGUERRIER :**

Bien moi, ça fait partie de mes inquiétudes, là. T'sais, je suis la cinquième génération puis j'espère que dans cinq générations, il va avoir encore des Leguerrier qui vont cultiver la terre chez nous. C'est vraiment mes inquiétudes. J'aimerais ça, comme, juste être sûr qu'il pourrait tous vivre leur vie sur la terre. C'est mon souhait. Merci beaucoup.

4970 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, j'aimerais ça que vous l'écriviez au moins dans un petit commentaire, ça serait chouette, ou un mémoire.

4975 **M. PHILIPPE LEGUERRIER :**

Merci.

4980

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci à vous.

4985

LA COMMISSAIRE :

Il y a rien qu'une petite chose qui me titille, moi non plus, je ne veux pas étirer la sauce, mais on a parlé d'événements météo extrêmes, fortes pluies. Là, on a parlé de lixiviat qui était récolté, pompé, retourné au niveau du Stablex. Les eaux de ruissellement, si on a justement des événements comme on a eus récemment, l'eau se ramasse dans vos fossés, qu'est-ce que vous faites avec cette eau-là de ruissellement qui est au pourtour du site?

4990

M. BENOIT ROMPRÉ :

L'exutoire des eaux de ruissellement qui coulent sur les cellules fermées, donc il n'est pas en contact avec le produit Stablex. C'est une eau propre qui s'écoule dans les fossés de drainage, elle va, par gravité, finir par rejoindre le point de sortie qui est le ruisseau Locke Head, qui va sortir vers la rivière aux Chiens.

4995

5000

LA COMMISSAIRE :

Elle s'en va dans l'eau du réseau de surface et non pas... Parce qu'à un moment donné, on voyait qu'il avait un traitement de matière en suspension, et ça a été... ça retournait à l'égout pluvial de la ville.

5005

M. BENOIT ROMPRÉ :

Le traitement des matières en suspension va adresser les eaux de ce qu'on appelle les eaux de chantier, du futur chantier de la cellule 6. Donc ça, c'est la partie où il y a des activités de construction, et c'est ces activités-là qui génèrent des matières en suspension qui doivent être traitées avant de s'en aller au ruisseau ou au réseau pluvial.

5010

5015 Mais maintenant, les eaux de surface qui tombent sur des cellules fermées, elles ne sont pas du tout chargées en matière en suspension à cause de la revégétation qu'on vient mettre sur les cellules existantes.

5020 Par exemple, nos cellules de placement qui sont complètement fermées ne génèrent pas de matières en suspension à cause de la densité de la couverture végétale qu'il y a sur le dessus. Et à terme, la cellule 6, si on parle... puis même avant ça, parce qu'on va venir recouvrir au fur et à mesure le développement de la cellule 6, et donc chacune des parties qui est recouverte annuellement, on fait le recouvrement étanche, mais on vient l'ensemencer pour s'assurer que la végétation va empêcher l'érosion puis va empêcher l'ajout... le transport des matières en suspension.

5025 **LA COMMISSAIRE :**

OK, mais ça n'empêchera pas, donc, lorsque vous allez construire les cellules, de fortes pluies, il va y avoir une quantité d'eau de ruissellement qui va se ramasser dans les fossés, fortement chargée en matières en suspension, vous allez la traiter à ce moment-là, cette eau-là?

5030

M. BENOIT ROMPRÉ :

5035 Oui. La portion hâtive du chantier de construction, les eaux vont être gérées séparément, puis elles vont être acheminées à un système d'enlèvement des matières en suspension. Et le système va être prévu pour une récurrence de pluie de 1 dans 100 ans. Donc, pour des fortes précipitations.

LE PRÉSIDENT :

5040 Monsieur Serge Paquette.

LA COMMISSAIRE :

5045 Merci de votre patience, Monsieur Paquette.

M. SERGE PAQUETTE :

5050 Une question.

LA COMMISSAIRE :

5055 Non, j'ai dit : Merci de votre patience.

M. SERGE PAQUETTE :

5060 Merci. Ce n'est rien. Ma question, est-ce qu'il y a une étude qui a été faite pour la portée de la glaise, qu'est-ce que la glaise peut porter sur le site de cellule 6?

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que la glaise peut porter?

5065 **M. SERGE PAQUETTE :**

Oui, porter.

LE PRÉSIDENT :

5070 En termes de poids?

M. SERGE PAQUETTE :

5075 De poids.

LE PRÉSIDENT :

5080 OK. Alors, Monsieur Rompré.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5085 La réponse simple, c'est oui. Le surpoids de la cellule 6 a été analysé quant à son effet sur la couche d'argile sous-jacente à la cellule.

LE PRÉSIDENT :

5090 Mais quand même, sa question, c'est quel poids ça peut supporter?

M. BENOIT ROMPRÉ :

La capacité portante de l'argile?

5095 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5100 En chiffres?

LE PRÉSIDENT :

5105 Pour la cellule projetée.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5110 Là, je vais faire appel à monsieur Faustin qui pourrait nous donner peut-être des caractéristiques de l'argile quant à sa capacité de... sa capacité, dans le fond, sa capacité à supporter le poids et les conséquences d'une surcharge.

5115

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5120 Il faut dire qu'on a étudié dans l'étude première qui a été faite, ce sont les tassements. C'est vrai que l'argile est un matériau assez compressible. À cette étape, ce qui est évalué, ce sont les tassements. Les tassements sont assez grands. Et la couche en place, comme Benoit l'avait mentionné avant, la couche en place, on a une moyenne d'à peu près 15 mètres, mais il y a des endroits où l'argile va se tasser d'à peu près 4... 4.5 mètres et ce qui fait que la couche restante va être évaluée à peu près à 10 mètres. C'est ça qui a été regardé.

5125 Donc, l'étude n'a pas abordé la capacité portante comme pour une fondation, mais ce qu'on a regardé, c'était les tassements. Et dans quel objectif? Pour évaluer que vont être les pentes finales, est-ce qu'il y aurait écoulement du lixiviat pour que ça soit pompé vers la surface.

5130 Et pour aussi voir, en même temps, j'aborde une autre question qui a été posée tantôt, pour voir quelle est l'élongation de la membrane qui est au fond. Parce que celle de la surface devrait être réparée. Mais la membrane du fond, elle va connaître une certaine élongation, elle a une élongation limite, fixée par le Guide de conception d'implantation de contrôle et surveillance des lieux d'enfouissement des sols contaminés. Donc ça, ça a été analysé également.

5135 **M. SERGE PAQUETTE :**

Ma question...

LE PRÉSIDENT :

5140 Si vous permettez, j'allais justement dire, la question était quand même simple. Si vous n'avez pas la réponse, vous dites « je n'ai pas la réponse ».

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5145 Oui. Oui, c'est ce que j'ai dit, ça n'a pas... on n'a pas analysé...

5150 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne l'avez pas.

5155 **M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :**

... en termes de capacité portante comme une fondation qui va supporter un bâtiment. On a analysé en termes de tassement pour des objectifs précis que je venais d'énumérer.

5160 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien. Mais, est-ce que c'est possible d'avoir l'information?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5165 Oui, la capacité portante d'un sol, on sait la calculer par des formules qui existent, qui existent partout. Ça peut être calculé.

LE PRÉSIDENT :

5170 Est-ce que vous pouvez nous fournir l'information demain?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Je vais faire l'exercice pour voir si j'ai le nécessaire pour faire ce calcul-là.

5175 **LE PRÉSIDENT :**

OK.

5180 **M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :**

Si jamais je n'ai pas tous les paramètres pour calculer la capacité portante, ça prend des essais pour avoir les paramètres qui permettent. Parce que la capacité portante, tout le monde sait,

5185 c'est des équations. Il y a même... souvent, on utilise des équations empiriques, qui demandent quelle est la cohésion du matériau, quel est le... Il y a plusieurs paramètres qui rentrent dans ces équations, là.

LE PRÉSIDENT :

5190 Écoutez, si demain, c'est trop rapide, on peut attendre les 48 heures régulières.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5195 Oui. Possible, si nous avons tous les paramètres, évidemment, comme je viens de le dire, oui.

LE PRÉSIDENT :

5200 Bien, ici.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Oui.

5205 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous les avez ailleurs? Vous les avez à votre bureau?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5210 C'est ce que je... Non, je n'ai pas l'équation en tête, tous les paramètres qui entrent dans l'équation.

LE PRÉSIDENT :

5215 Non non non, pas en tête, là. Non non, mais ce que je veux dire, c'est si vous vous retrouvez à votre bureau, vous allez pouvoir le calculer?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5220 Je vais me répéter, si... je vais faire l'exercice ce soir pour voir si j'ai tous les paramètres pour calculer la capacité portante.

LE PRÉSIDENT :

5225 D'accord.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5230 Mais de mon point de vue de l'étude préliminaire, on n'a pas vu... je reviens à ce que j'ai dit tantôt qu'on n'a pas vu l'utilité de calculer la capacité portante comme si c'était une fondation. Mais si elle est demandée, on peut la calculer.

LE PRÉSIDENT :

5235 Mais alors, comment... sur quelle base vous avez établi qu'il y aurait 22 mètres en dehors... 22 mètres, la hauteur de la cellule?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5240 Oui, la hauteur de la cellule a été dictée par d'abord les pentes, les pentes stables, les pentes stables et la recherche de la quantité de 8 millions de mètres cubes.

LE PRÉSIDENT :

5245 Et la capacité portante n'a pas du tout été considérée?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5250 Oui, mais c'est ce que j'ai expliqué, on a calculé les tassements, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Non, le tassement, vous avez, je pense que moi, j'ai lu 7 mètres, là, mais si vous dites 4,5...

5255

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Oui.

5260

LE PRÉSIDENT :

... c'est possible, là. Mais j'ai bien vu le tassement, là. Mais au-delà du tassement, vous n'avez pas considéré la capacité portante?

5265

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Non.

LE PRÉSIDENT :

5270

C'est juste en fonction du tassement?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5275

Oui. Parce que ce calcul avait évidemment un objectif. Parce que peut-être qu'on aurait calculé la capacité portante, mais la question, c'était : à quoi ça nous servirait dans la suite, qu'est-ce qu'on ferait avec?

5280

Les tassements, on les utilise tout de suite, comme je l'ai dit, pour calculer c'est quoi l'élongation de la membrane qui va se tasser. Elle va se tasser.

LE PRÉSIDENT :

5285

Et quel est le tassement, jusqu'à quel point... jusqu'à quel tassement vous auriez été prêt à trouver ça acceptable?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5290 Je dirais que les tassements qui deviennent non acceptables, ce sont les tassements qui nous apportent une élongation de la membrane inférieure... supérieure à la limite fixée par le guide... le guide de...

LE PRÉSIDENT :

5295 Et c'est combien, le tassement?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Je ne sais pas, c'est... je n'ai pas les chiffres en tête.

5300 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc, dépasser ce tassement, je peux comprendre que la membrane peut être altérée?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5305 La membrane peut connaître, parce que comme la membrane est inférieure, puis on pose un Stablex au-dessus, il se fait... il y a un tassement.

LE PRÉSIDENT :

5310 Bien sûr.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5315 Mais, heureusement que ce tassement se tient. Il se tient sur toute la membrane. C'est toute la membrane qui se tasse. À part évidemment sur les pentes, sur les pentes, nous avons pris le scénario le plus... je peux dire le plus critique où nous avons fixé le sommet de la membrane comme fixe, mais que la membrane se tasse sur le tassement au point le plus bas. Ça, c'était vraiment les conditions les plus critiques pour...

5320 **LE PRÉSIDENT :**

Mais un tassement de 4 ou 5 mètres.

5325 **M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :**

Pas au sommet, mais plus le tassement des 4 mètres point 5, point 7, c'est vraiment là où le Stablex a une épaisseur la plus grande.

5330 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5335 Les tassements sont variables. Mais là où on a l'épaisseur la plus grande, c'est là qu'il y a les tassements, beaucoup plus vers le centre.

LE PRÉSIDENT :

5340 Vers le centre?

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Vers le centre, si je peux peut-être...

5345 **LE PRÉSIDENT :**

Non non, j'ai compris. Vers le centre?

5350 **LA COMMISSAIRE :**

On parle du centre de la cellule?

LE PRÉSIDENT :

5355

Ah, vers le centre de la cellule.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5360

Je pourrais peut-être demander une figure pour illustrer, si vous le permettez, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5365

Oui.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5370

Je pense qu'on peut aller avec le Power 6, la figure... Oui, c'est là. Voilà, on a une sorte de symétrie dans cette orientation-là. On a une sorte de symétrie et quand on coupe la moitié, on prend une seule moitié, c'est vers le centre, là, qu'il y a le tassement le plus élevé.

LA COMMISSAIRE :

5375

Malgré le fait qu'il y a une moins grande épaisseur ou hauteur de Stablex enfoui, c'est ça? Quand vous parlez du centre, c'est vraiment comme la vallée qu'on voit ou c'est le centre de chacune des...

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5380

Oui, le centre de chacune des deux parties, là. Oui.

LA COMMISSAIRE :

5385

OK.

LE PRÉSIDENT :

5390 Alors, merci pour l'explication. Je pense qu'on va probablement revenir demain.

M. SERGE PAQUETTE :

5395 Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur.

5400 **M. SERGE PAQUETTE :**

5405 Pourrais-tu ajouter quelque chose tandis qu'il est là? Comment est-ce qu'il peut évaluer la portée de la glaise sans avoir passé des tests ou des examens de portée? Il faut savoir qu'est-ce que la glaise est capable portée avant de faire qu'est-ce qu'il dit. Il devrait avoir un document qui dit : la glaise est capable de porter tel poids. Parce que là, on parle de 8 millions de mètres qui représentent...

LE PRÉSIDENT :

5410 De mètres cubes.

M. SERGE PAQUETTE :

5415 Mètres cubes. Qui représentent 14 millions de tonnes. Écoutez, là, si on ne sait pas qu'est-ce qu'il y a en dessous, ça va écraser, ça va faire ça puis tout va être parti.

LE PRÉSIDENT :

5420 Mais je pense qu'il nous a dit qu'il allait tenter de faire le calcul aujourd'hui ou demain. On va attendre voir à quoi il va arriver.

M. SERGE PAQUETTE :

Il ne peut pas.

5425

LE PRÉSIDENT :

Il ne pourra pas?

5430

M. SERGE PAQUETTE :

On ne peut pas. Il faut avoir des échantillons, il faut prendre des tests, des sondages de capacité...

5435

LE PRÉSIDENT :

Non, mais on ne sait pas ce qu'il a.

M. SERGE PAQUETTE :

5440

Ah, bien là, je ne sais pas ce qu'il a, là, mais...

M. BENOIT ROMPRÉ :

5445

Monsieur le président, est-ce que je peux me permettre juste une petite intervention?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5450

M. BENOIT ROMPRÉ :

Je pense qu'on parle tout le monde de la même chose, là. La capacité portante, c'est un terme qu'on utilise quand qu'on veut venir faire un édifice par-dessus quelque chose pour voir le comportement de la fondation.

5455

Maintenant, toutes les données sur l'argile ont été prises en compte pour mesurer les tassements de l'argile sous-jacente. Donc, quand monsieur demande qu'est-ce que l'argile est capable de porter, c'est-à-dire c'est quoi les conséquences de surcharger l'argile avec un poids? Quelles sont les conséquences de venir mettre un poids supplémentaire sur l'argile?

5460

Les conséquences sont les tassements de l'argile. Et tout ça a été pris en compte. Il n'y a aucune plus-value à aller chercher ces données de capacité portante parce que ce n'est pas ça l'objectif. La capacité portante, c'est quand on vient mettre un élément qui a une surface précise, OK, pour voir de quelle façon ça va se comporter en dessous de cette surface précise là.

5465

Là, ce n'est pas la même chose. Là, on vient mettre un surpoids sur de l'argile. Cette argile-là va se consolider.

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

5470

Oui. Oui, tout à fait, il va se tasser, oui.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5475

Et la consolidation va la réduire en épaisseur et ça va avoir des conséquences. Ça va avoir des conséquences, mais ce sont... on parle de la même chose, là. On a évalué les conséquences d'un surpoids.

LE PRÉSIDENT :

5480

Donc, vous auriez pu évaluer les conséquences d'avoir 30 mètres de hauteur au lieu de 22 mètres?

M. BENOIT ROMPRÉ :

5485

Exact.

5490 **LE PRÉSIDENT :**

Et qu'est-ce qui a fait que vous arrêtez à 22 mètres?

5495 **M. BENOIT ROMPRÉ :**

Bien, on voulait avoir des tassements raisonnables...

LE PRÉSIDENT :

5500 OK.

M. BENOIT ROMPRÉ :

... qui vont faire en sorte que la géomembrane ne dépassera pas ses limites acceptables.

5505 Donc, on a joué avec ça. Et puis, évidemment, Monsieur le président, on cherche à optimiser le volume, à avoir le maximum de volume de la cellule. Donc, on cherche à voir quelle hauteur maximum on peut venir mettre sans affecter l'intégrité de la géomembrane. C'est ça qui est l'objectif de l'exercice d'itération.

5510 **M. SERGE PAQUETTE :**

Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

5515 Oui.

M. SERGE PAQUETTE :

5520 ... ça ne répond pas à ma question. Parce que là, qu'est-ce qui arrive, c'est qu'on a un gros poids sous la glaise.

LE PRÉSIDENT :

5525

Non...

M. SERGE PAQUETTE :

5530

La glaise va s'affaisser. Où est-ce qu'elle va aller la glaise quand elle va s'affaisser? Elle va aller sortir sur les côtés, elle va aller sortir en dessous des murs protecteurs, parce qu'il faut qu'elle aille à quelque part, le poids l'écrase. On bâtit un building qui pèse un centième de ça puis on met des pieux au roc. Et là, on va aller mettre un poids à l'extérieur, parce que les autres cellules qui sont faites, c'est creusé, donc on enlève du poids de glaise puis on met du Stablex dedans. C'est

5535

moins dangereux.

Mais quand qu'on n'enlève pas assez de glaise puis qu'on va aller mettre du poids extérieur, tout le dessous de la glaise va *fouerrer*, puis là, la nappe d'eau va se faire contaminer parce que ça va céder par le dessous. Ça va faire un raz-de-marée. Ça fait que ça, c'est très important, c'est à

5540

considérer.

Moi, je travaille dans l'excavation depuis 50 ans, j'ai une grande expérience dans ce style d'ouvrages là, donc j'ai fait trois, quatre cellules à Stablex dans les années 80, 82, première cellule, aller à 95. J'ai fait trois cellules qui étaient placées dans la même cellule à Stablex. Donc, je sais de

5545

quoi est-ce que je parle. Dans la glaise de Stablex où est-ce qu'est le site des cellules, j'ai travaillé du haut, j'ai creusé le trou jusqu'en dessous et on a remblayé le Stablex dans la cellule et j'ai couvert la cellule avec les membranes. Donc, il n'y a pas un gars ici dans la salle qui peut être au courant autant que moi qui a fait les cellules. Ça fait que s'il y a plusieurs points qui vont être amenés...

5550

LE PRÉSIDENT :

Ça, honnêtement, vous devriez le mettre dans un mémoire. Évidemment, on n'est plus du tout dans la période de questions, et je suis très très soulagé jusqu'à un certain point que je vous aie limité à une question, parce que vous avez été très indiscipliné. Presque tout le monde a été

5555

indiscipliné. Mais je vous comprends, là, vous avez envie de nous donner votre point de vue, vous avez une expertise. C'est la raison pour laquelle, ce n'est pas du tout par automatisme, mais des aspects ou des informations de cette nature-là, on a tout intérêt à les avoir quelque part dans un

mémoire et de façon même le plus articulé possible. Mais ça, c'est libre à vous, là, on ne peut pas vous tordre un bras pour déposer un mémoire. Mais certainement, cette dernière intervention...

5560

M. SERGE PAQUETTE :

Je ne suis pas... excusez, je ne suis pas un bureaucrate, je suis un gars d'excavation, un gars de chantier, un gars de métier, mais je peux...

5565

LE PRÉSIDENT :

Bien, faites-vous aider par votre fille. Monsieur, tantôt, est venu avec sa fille, ou votre garçon ou un ami. Je pense, ne vous sous-estimez pas, là. Je pense que vous avez parlé de façon avec une grande éloquence. Moi, je ne me gênerais pas pour écrire ça. Puis c'est notre rôle aussi, hein, honnêtement, comme commission de donner, de comprendre et puis de finalement ramasser tout ça pour donner un sens, une cohésion à toute l'information que nous recevons.

5570

M. SERGE PAQUETTE :

5575

OK.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, je dois arrêter pour ce soir, donc... parce que sinon... Alors, je vous prie de noter que ma collègue qui m'a dit si on revient après 23 h, je te tue, c'est elle qui veut poser la question.

5580

LA COMMISSAIRE :

5585

23 h 24.

M. BENOIT ROMPRÉ :

Monsieur le président, juste pour terminer avec l'intervention, Faustin, il avait un point à ajouter, est-ce que c'est possible?

5590

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Je voulais dire, je voulais juste apporter un élément pour peut-être clarifier.

5595

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas un débat d'expert, je tiens à le dire. Pas pour le moment. Son information va nous parvenir, mais je ne voudrais pas que ça vire en débat d'experts.

5600

M. FAUSTIN SALEH MBEMBA :

Oui. En fait, ce que je voulais dire, c'est que généralement, le Code du bâtiment exige de calculer la capacité portante pour les fondations, parce qu'il y a un tassement à ne pas dépasser. Sinon, si un bâtiment se tasse de plus que, je ne sais pas, 2.5 millimètres, on peut avoir des conséquences. C'est là qu'on exige de calculer la capacité portante par le Code du bâtiment.

5605

Et le tassement, généralement, il est unidimensionnel. Il n'est jamais deux dimensions. C'est unidimensionnel. Et ce tassement, c'est quoi, c'est le vide était trop grand, puis à la suite du poids, le vide se comprime. Et juste le fait que les particules se tiennent, il ne peut plus y avoir ces tassements. C'est là qu'on calcule les tassements dans le temps. Et c'est par rapport à cet aspect que nous, on n'est pas à la recherche d'un tassement minimum ou maximum à ne pas dépasser que nous, on n'a pas trouvé l'opportunité de calculer la capacité pour autant, comme on le fait en bâtiment où il y a un tassement à ne pas dépasser, sinon la structure va avoir des conséquences.

5610

5615

LA COMMISSAIRE :

Moi, ma seule intervention, c'est, je crois qu'on est conscients qu'il y a une technologie à la fois au niveau du Stablex mais aussi de la conception du site. Là, tout à l'heure, dans la présentation de 20 minutes, je pense que ça a été très rapide, mais moi, je pense que ça serait important pour la commission puis pour les participants d'avoir peut-être une meilleure vue d'ensemble de la construction, de la conception de votre site avec les différentes parois. Bon, vous avez parlé des parois étanches, les clés d'étanchéité. Avoir un peu plus de, je dirais, de substance, pour qu'on comprenne mieux toute la problématique à la fois, bon, de tassement, la collecte de lixiviat, votre

5620

5625 système de captage de fuite de lixiviat si ça arrive. En somme, de comprendre un peu mieux le
fonctionnement de la cellule plutôt que de l'avoir eu en une seconde et demie tout à l'heure.

M. BENOIT ROMPRÉ :

5630 On a les dessins un peu plus détaillés qu'on peut présenter, là, sans problème.

LE PRÉSIDENT :

5635 Très bien. Alors, écoutez, merci, Monsieur, merci à tout le monde. Merci à l'initiateur, merci
aux personnes-ressources. Je vous souhaite une bonne nuit.

5640 Je vous rappelle, les personnes qui se sont inscrites pour la visite Stablex, le départ est
demain matin à 9 h 30. Alors, vous pouvez aller voir l'avis ou la communication ou encore aller voir
à la table en arrière de la salle, il y a toute l'information. Merci. Et puis demain, 14 h. Demain, à 14 h,
on poursuit nos travaux. Merci et bonne nuit.

SÉANCE AJOURNÉE À 23 h 27

5645 Je soussignée, AURÉLIE PATIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai
entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

5650 ET J'AI SIGNÉ :



5655 Aurélie Patin, s.o.